

## Rapport final

## EXAMEN DE LA GESTION DES LANGUES OFFICIELLES

# Présenté au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Préparé par R. A. Malatest & Associates Ltd.

18 août 2011

### Coordonnées:

Debbie McLeod, directrice de la recherche R. A. Malatest & Associates Ltd. Téléphone: 613-688-1847, poste 116 Télécopieur: 613-288-1278

Courriel: d.mcleod@malatest.com
Site Web: www.malatest.com

858, avenue Pandora Victoria BC V8W 1P4 21, 100<sup>e</sup> Avenue, bureau 300 Edmonton AB T5J 0B3

5, rue Yonge, bureau 1201 Toronto ON M5B 2E7 94, rue Albert, bureau 500 Ottawa ON K1P 6E6

## SSHRC = CRSH

### INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS

### EXAMEN DE LA GESTION DES LANGUES OFFICIELLES

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est fier de présenter ce premier examen de la gestion de ses activités et de ses résultats relatifs aux langues officielles. Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En tant qu'organisme fédéral de subvention de la recherche, le CRSH appuie la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles ainsi que des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'examen de la gestion visait à étudier les résultats à long terme du plan d'action pluriannuel du CRSH quant à l'application de l'article 41. L'examen, qui porte sur la période allant de 2004 à 2010, est lié au rendement et à la prestation concernant le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'au soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles.

La recherche sur les langues officielles a été financée dans le cadre de programmes de financement ordinaires du CRSH ainsi que du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, en vigueur de 2004 à 2007. Dans l'ensemble, l'examen a permis de démontrer que les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire participent aux concours et profitent du financement offert par le CRSH. L'analyse des données organisationnelles a permis de constater des taux de participation et de réussite similaires chez les chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de communautés de langue officielle en situation majoritaire.

Cet examen était une initiative conjointe de R. A. Malatest & Associates Ltd. ainsi que de la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH. On souhaite remercier Debbie McLeod, directrice de la recherche, et toute son équipe de la firme R. A. Malatest & Associates Ltd. de leur travail remarquable. En outre, l'étroite collaboration avec l'équipe d'examen du CRSH, représentée par Hélène Gauthier, gestionnaire et chargée de projet, et Abdel El Moulat, agent principal de l'évaluation responsable du déroulement du projet au CRSH, était essentielle à la réalisation d'un examen de grande qualité à l'intention de la direction. Plus particulièrement, les conclusions ont été renforcées par l'analyse détaillée que la Division a faite des données organisationnelles. Cette analyse figure en annexe sous la forme d'un rapport technique.

On souhaite également remercier les membres du comité consultatif : Carmen Charette, vice-présidente directrice et championne des langues officielles du CRSH; Christine Trauttmansdorff, directrice de la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales; Sylvie Paquette, gestionnaire des Politiques et affaires internationales. Leurs





commentaires et leurs suggestions ont grandement contribué à l'exactitude et à la qualité de l'examen. Enfin, on tient à exprimer de sincères remerciements à Ronald Bisson, un consultant travaillant à Ottawa, qui a offert des conseils ainsi qu'une réflexion indépendante sur les résultats et les recommandations de l'examen.

Les opinions exprimées et les recommandations proposées dans le présent rapport sont celles de l'équipe de l'examen de la gestion et ne sont pas nécessairement celles du CRSH. Pour toute question concernant cette évaluation, veuillez communiquer avec Wayne MacDonald, directeur de la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH (613-992-1525 ou wayne.macdonald@sshrc-crsh.gc.ca).

Wayne MacDonald Directeur, Division du rendement organisationnel et de l'évaluation Conseil de recherches en sciences humaines

# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
Contexte	1
Renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés	
de langue officielle en situation minoritaire	2
Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles	5
SECTION 1: Contexte et objectifs	7
SECTION 2 : Méthodologie de l'examen de la gestion	11
2.1 Données organisationnelles et examen des rapports de recherche finaux du	
Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles	11
2.2 Examen de documents importants	12
2.3 Entrevues menées auprès d'importants informateurs	12
2.4 Sondage en ligne destiné aux chercheurs	13
2.5 Études de cas	16
2.6 Limites de l'examen	17
SECTION 3 : Développement de la capacité des chercheurs d'établissements	de
communautés de langue officielle en situation minoritaire	19
3.1 Impact du financement offert par le CRSH	19
3.1.1 Égalité des chances d'obtenir un financement du CRSH	20
3.1.2 Facteurs ayant un impact sur les taux de participation et de réussite	29
3.2 Soutien du renforcement de la capacité	33
3.2.1 Rôle joué par le CRSH quant au soutien de chercheurs d'établissements de	
communautés de langue officielle en situation minoritaire	33
3.2.2 Tenir compte d'établissements de communautés de langue officielle en situation	
situation minoritaire pour la planification et les politiques	34
3.2.3 Connaissance du financement du CRSH	
SECTION 4: Recherche portant sur des questions relatives aux langues offici 4.1 Résultats du financement du CRSH lié à des questions relatives aux langues officielles	
officielles	
4.1.1 Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles	
4.2 Besoin de soutien concernant la recherche sur les langues officielles	49
4.2.1 Besoin de financement ciblé	
4.2.2 Considération liée à la planification et aux politiques	
SECTION 5: Conclusion et recommandations	51
5.1 Résumé des conclusions et des recommandations	
5.1.1 Renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés	
de langue officielle en situation minoritaire	51
5.1.2 Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles	
E.2. Constrain	E 4
5.2 Conclusion	

ANNEXE A: TABLEAU DE L'EXAMEN DE LA GESTION DES LANGUES OFFICIELLESi
ANNEXE B : GUIDE DES ENTREVUES MENÉES AUPRÈS D'IMPORTANTS INFORMATEURS xii
ANNEXE C : QUESTIONNAIRE DU SONDAGE EN LIGNExxii
ANNEXE D : INVITATION ÉLECTRONIQUE AU SONDAGExxxix
ANNEXE E : PRATIQUES EXEMPLAIRES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DES  DEMANDESxlii
ANNEXE F : SOUTIEN DU CRSH OFFERT À DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMUNAUTÉS  DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : ANALYSE DE  DONNÉES ORGANISATIONNELLESxlvi



# **RÉSUMÉ**

### Contexte

Les deux langues officielles du Canada font partie de l'identité nationale et de la culture du pays. En 1969, la *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur pour donner un statut égal aux deux langues au sein du Parlement, des tribunaux et de l'ensemble de l'administration fédérale.

Conformément à l'article 41 de la *Loi*, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Au Canada, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des communautés francophones de provinces autres que le Québec et les communautés anglophones au Québec. Les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont ceux qui fonctionnent dans la langue qui n'est pas celle de la majorité dans une province.

En tant qu'organisme subventionnaire de la recherche, le CRSH favorise la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles ainsi que les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire en adoptant les stratégies suivantes :

- s'assurer que les chercheurs de ces établissements connaissent les occasions de financement du CRSH et peuvent obtenir toutes les ressources dans la langue officielle de leur choix;
- s'assurer que les processus d'évaluation par les pairs et de sélection du CRSH offrent une égalité réelle des chances aux candidats d'une langue officielle en situation minoritaire;
- favoriser la recherche et les activités connexes qui sont liées aux objectifs de la *Loi* grâce à ses programmes, et ce, tant pour les initiatives ciblées que les programmes ordinaires.

L'examen de la gestion visait à étudier les résultats à long terme des plans d'action pluriannuels du CRSH quant à l'application de l'article 41. L'examen porte sur la période correspondant aux deux derniers plans d'action, soit de 2004 à 2010, et s'intéresse au rendement et à la prestation du CRSH relativement aux éléments suivants :

- le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles.

Dans le cadre de cet examen, les données utilisées proviennent d'un examen de documents, d'une analyse de données organisationnelles, de rapports finaux concernant la recherche financée portant sur des questions relatives aux langues officielles, d'entrevues menées auprès d'importants informateurs, d'un sondage en ligne et de trois études de cas menées au sein d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.



# Renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Quel impact le financement du CRSH a-t-il eu sur le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Le CRSH appuie le renforcement de la capacité des chercheurs par l'attribution de diverses subventions visant à soutenir tant les individus que les établissements. Dans l'ensemble, l'examen a permis de conclure que les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire participent aux concours et profitent du financement offert par le CRSH. L'examen des données organisationnelles du CRSH a permis de constater des taux de participation et de réussite similaires chez les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'autres établissements de 2004 à 2010.

### Recommandation

 Continuer d'effectuer un suivi des taux de participation et de réussite des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dont les langues de correspondance choisies sont le français et l'anglais.

Les subventions du CRSH sont attribuées dans le cadre de concours nationaux qui comprennent un processus de sélection. Les processus de sélection du CRSH visent à donner une chance égale aux chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. En 2008, les pratiques d'évaluation par les pairs du CRSH ont été évaluées par un groupe d'experts international. Cette évaluation a montré que les processus qui sont en place correspondent aux pratiques exemplaires et aux normes internationales.

En dépit des conclusions de cette évaluation, le présent examen a révélé qu'une proportion plus élevée de chercheurs francophones avait signalé la nécessité d'augmenter la capacité d'évaluer leur demande dans la langue officielle de leur choix. Les problèmes soulevés par les chercheurs étaient notamment la maîtrise insuffisante de la langue choisie ainsi que la perception que leur sujet de recherche n'était pas nécessairement considéré comme pertinent par les pairs évaluateurs de communautés majoritaires. Comme le français est la langue officielle se trouvant en situation minoritaire au Canada, il sera toujours difficile de disposer d'un nombre suffisant d'évaluateurs francophones ou bilingues. Toutefois, les évaluateurs disponibles devraient maîtriser suffisamment le français ainsi qu'être en mesure d'évaluer la pertinence et le contexte des projets de recherche proposés dans cette langue.

### Recommandation

• Étudier davantage, en consultant les chercheurs et les évaluateurs, les questions soulevées par les chercheurs concernant leur perception de la maîtrise du français des évaluateurs et de l'attitude de ces derniers concernant la recherche portant sur les langues officielles qui est effectuée à l'extérieur du Québec.

Les participants de l'examen de la gestion ont mentionné des obstacles externes à la participation qui ont restreint leur capacité de mener des travaux de recherche. Certains de ces obstacles concernaient tous les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire inclus dans l'examen (et étaient susceptibles de concerner également les chercheurs d'établissements de la



majorité linguistique). Par exemple, 85 p. 100 des répondants du sondage en ligne ont dit avoir besoin de consacrer plus de temps à la recherche.

Toutefois, certains des obstacles à la participation - comme le soutien offert par leur établissement - ont été mentionnés par davantage de chercheurs de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Parmi les personnes qui ont répondu au sondage en ligne, 69 p. 100 ont dit être satisfaites ou très satisfaites du soutien reçu de leur établissement. Un nombre moins élevé (44 p. 100) de chercheurs de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont dit être satisfaits ou très satisfaits comparativement à ceux de grands établissements (75 p. 100). Par ailleurs, une proportion plus élevée de chercheurs de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont dit avoir besoin de soutien pour préparer des demandes de financement. Le soutien limité offert par les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire a rendu le processus de préparation de demandes de financement plus difficile pour ces chercheurs que pour leurs collègues de grands établissements, où l'infrastructure de recherche est mieux établie.

Les chercheurs qui ont choisi le français comme langue de communication - qu'ils proviennent de petits ou de grands établissements - ont mentionné le besoin de faire évaluer leur demande au sein de leur établissement dans la langue de leur choix et le besoin d'avoir un meilleur accès à des étudiants qualifiés pour leur projet de recherche. Dans les petits établissements, davantage de chercheurs dont la langue préférée était le français ont dit avoir eu besoin d'une aide administrative pour bien comprendre les règlements liés au le financement et avoir besoin d'un meilleur accès à des réseaux de chercheurs ou à un centre de recherche.

Pour adopter le concept d'égalité réelle, il faut tenir compte des différences de caractéristiques et de circonstances des communautés minoritaires dans le cadre de la prestation de services, et ce, afin de s'assurer que la minorité reçoit des services dont la qualité est la même que pour la majorité. L'engagement du CRSH à assurer une égalité réelle et son engagement envers l'article 41 sont mis en évidence par les deux plans d'action pluriannuels (2005-2008 et 2009-2012) ainsi que l'énoncé de politique portant sur l'article 41 qu'il a élaborés. Ainsi, les plans d'action présentent les grandes lignes de mesures positives que l'on doit prendre pour veiller à ce que les obligations relevant de la *Loi* soient respectées et comprennent des activités visant l'application de l'article 41 grâce à des procédures ordinaires du CRSH.

Les taux de participation et de réussite comparables laissent croire que les besoins des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont été pris en considération. Toutefois, les facteurs externes mentionnés dans le cadre de cet examen rendent plus difficile la participation des chercheurs de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Voilà pourquoi il pourrait être nécessaire d'adopter une approche plus ciblée pour assurer une égalité réelle à ces chercheurs.

### Recommandation

 Collaborer avec de petits établissements pour mettre en place des « pratiques exemplaires » visant à aider les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire à appuyer leurs chercheurs pour la présentation de demandes dans le cadre des concours du CRSH.



Jusqu'à quel point des mesures ciblées visant à soutenir le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont-elles nécessaires?

Le CRSH consulte les établissements et les chercheurs de façon régulière et ponctuelle afin de discuter de la meilleure façon d'examiner les priorités et les besoins des établissements, y compris ceux de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le CRSH consulte également des associations professionnelles, des ministères, des organismes gouvernementaux ainsi que d'autres intervenants lors de divers forums et événements. Même s'il semble évident que le CRSH se renseigne sur les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de ces consultations, la façon dont ces renseignements sont intégrés dans la planification et l'élaboration de politiques n'est pas claire.

### Recommandation

 Continuer à consulter les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire quant à la façon d'intégrer le renforcement de la capacité dans la planification et les politiques du CRSH.

Dans le cadre de la stratégie de communication figurant dans les plans d'action pluriannuels du CRSH (2005-2008 et 2009-2012) concernant l'application de l'article 41, le CRSH informe les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire par ses moyens de communication habituel, que ce soit son site Web, des bulletins électroniques, le courrier électronique ou la poste.

Dans l'ensemble, la communication du CRSH est efficace, et ses intervenants du domaine de la recherche sont bien informés. La plupart des répondants du sondage en ligne - tant ceux des petits établissements que ceux des grands - ont dit connaître autant (37 p. 100) ou plus (50 p. 100) que les autres les occasions de financement du CRSH. Les répondants de petits établissements (17 p. 100) connaissaient un peu mieux les occasions de financement de source autre que le CRSH que ceux des grands établissements (12 p. 100). Cependant, bien que la connaissance des occasions de financement semble généralement assez bonne, les programmes de financement les plus en demande - comme les subventions ordinaires de recherche et les bourses - étaient plus connus que des programmes comme les subventions de partenariat, les subventions stratégiques et les subventions offertes à des établissements. Les répondants des petits établissements en situation minoritaire connaissaient beaucoup moins la plupart des types de subventions. Le manque de connaissance de certaines opportunités de financement indique que le dit programme doit faire l'objet de plus de promotion pour atteindre tout son potentiel de développement de la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

La principale lacune de communication signalée lors d'entrevues menées auprès d'importants informateurs est le manque d'activités de communication ou d'information ciblant les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont des facultés ou des campus faisant partie de grands établissements de la majorité linguistique, comme le Campus Saint-Jean (University of Alberta) et le Campus Glendon (Université York). Certains des participants de l'étude qui travaillent dans ces établissements ont affirmé n'avoir eu aucun contact direct avec le CRSH et dépendre du bureau de la recherche du grand établissement dont ils font partie pour recevoir des renseignements pertinents. L'étude de certains documents a permis de constater que la moitié des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire n'avaient pas reçu la visite du CRSH au cours des cinq dernières années.



L'accroissement de la visibilité des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de leurs chercheurs au moyen de publications est également intégré dans le plan de communications du CRSH. Lorsqu'elles seront mises en place, ces approches seront susceptibles d'accroître la participation et la motivation des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que d'augmenter leur satisfaction à l'égard des renseignements qui leur sont fournis au sujet des occasions de financement du CRSH.

### Recommandation

 Améliorer la promotion des occasions de financement du CRSH qui pourraient présenter un intérêt particulier pour les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

# Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles

Quel a été le résultat des occasions de financement du CRSH visant à soutenir la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles?

Des projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles sont financés dans le cadre de programmes de financement ordinaires du CRSH ainsi que du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, qui était en vigueur de 2004 à 2007.

La valeur du financement offert par le CRSH pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles et l'affectation totale de fonds ont augmenté depuis 2000.

Le Programme a eu un faible impact mesurable sur l'augmentation du nombre de projets de recherche portant sur les langues officielles. Cependant, les recherches financées dans le cadre du Programme devraient avoir des répercussions sur les politiques et les pratiques. Étant donné le temps qu'il faut pour diffuser les résultats de recherche et pour que ces résultats aient un impact sur les politiques et les pratiques, les répercussions du Programme ne sont toujours pas entièrement connues.

# Dans quelle mesure est-il nécessaire de faire des langues officielles un domaine prioritaire du CRSH en matière de financement de la recherche?

La recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles est d'une grande importance pour le maintien et l'accroissement de l'épanouissement de communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada en raison de l'impact qu'elle a sur les politiques et les pratiques qui soutiennent ces communautés.

Les chercheurs et les intervenants ont défini la recherche portant sur les langues officielles comme étant un domaine prioritaire qui devrait être soutenu le plus possible. Selon eux, le CRSH a un rôle à jouer pour ce qui est de faciliter le renforcement de la capacité de la recherche portant sur les langues officielles. L'examen des données organisationnelles du CRSH a permis de constater que le nombre de subventions axées sur des questions relatives aux langues officielles avait augmenté de 2001 à 2011, mais que la proportion des fonds totaux affectés à ce domaine n'avait pas augmenté. De plus, près de 61 p. 100 des projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles ont été réalisés par des chercheurs d'établissements de la majorité linguistique, qui n'ont pas été interrogés dans le cadre de cette étude.



Les données qui auraient permis d'étudier cette question dans les moindres détails n'étaient pas disponibles, car les données organisationnelles qui auraient permis d'avoir un aperçu de l'importance des demandes (le nombre de demandes soumis) n'ont pas été analysées.

Le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a eu un faible impact sur le nombre de projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles qui ont été financés. Cependant, seule une faible proportion (28 p. 100) des chercheurs interrogés du domaine connaissait le Programme, dont les répercussions possibles ont été limitées par le manque de fonds disponibles. Presque tous les chercheurs qui ont reçu des fonds dans le cadre du Programme ont continué à travailler sur des questions relatives aux langues officielles après la fin du financement.

Environ le quart des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui ont répondu au sondage ont dit avoir entrepris des travaux de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles. L'application complète de l'article 41 et tout développement de la capacité des chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire pourraient se traduire par une augmentation du nombre de demandes présentées au sujet des langues officielles.

### Recommandation

• Le suivi continu du nombre de demandes liées aux langues officielles est nécessaire, car les données actuelles ne permettent pas d'évaluer s'il est bien nécessaire d'augmenter le financement ciblé. Les prochaines études devraient tenir compte de la priorité relative ou de la nécessité du financement de la recherche portant sur des questions liées aux langues officielles comparativement à d'autres domaines de recherche.



## Contexte et objectifs

L'importance de la promotion de l'anglais et du français au Canada ayant été reconnue, la Loi sur les langues officielles est entrée en vigueur en 1969 pour donner un statut égal aux deux langues au sein du Parlement, des tribunaux et de l'ensemble de l'administration fédérale. Au fil des ans, on a modifié la Loi afin de protéger davantage le droit des Canadiens à être servis dans la langue officielle de leur choix. Conformément à l'article 41 de la Loi, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Les débats fréquents portant sur l'article 41 et la déception constamment exprimée par le Commissariat aux langues officielles au sujet de son application ont donné lieu à des modifications adoptées en 2005, lesquelles obligent les organismes fédéraux à prendre des mesures positives pour appliquer l'article 41<sup>1</sup>.

Bien que l'anglais et le français soient des langues officielles, la distribution géographique de leurs locuteurs n'est pas homogène. Ainsi, le Québec peut se targuer d'avoir la plus grande proportion d'habitants de langue maternelle française, tandis que, dans les autres provinces et territoires, la population est majoritairement de langue maternelle anglaise. L'expression communauté de langue officielle en situation minoritaire est généralement comprise comme désignant « une population, parfois très importante et parfois plus modeste, qui vit et s'exprime chaque jour dans une langue officielle autre que la langue principalement utilisée dans la province »<sup>2</sup>. Au Canada, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des communautés francophones de provinces autres que le Québec et les communautés anglophones du Québec. Les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont ceux qui fonctionnent dans la langue qui n'est pas celle de la majorité dans une province.

Dix-sept établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada sont actuellement admissibles au financement du CRSH<sup>3</sup>. Ils figurent tous dans le tableau 1.1<sup>4</sup>. Parmi ceux-ci, on compte des établissements bilingues (Université d'Ottawa et Université Laurentienne), des établissements indépendants de communautés de langue officielle en situation minoritaire (Université de Moncton) et des campus faisant partie de grands établissements unilingues (Campus Saint-Jean de l'University of Alberta et Institut français de l'University of Regina).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibliothèque du Parlement - Étude générale « Les langues officielles au Canada : la politique fédérale », publication n° 08-44-F, révisé le 8 mars 2010.

Industrie Canada, « Définitions » : <a href="http://www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/eng/00029.html">http://www.ic.gc.ca/eic/site/com-com.nsf/eng/00029.html</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Un établissement doit présenter une demande d'admissibilité et obtenir cette admissibilité pour être en mesure d'administrer les fonds offerts par le CRSH.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Seuls 15 de ces établissements ont été inclus dans cet examen.



Tableau 1.1 : établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire étant admissibles à un financement du CRSH

Province	Établissement	Province	Établissement
Qc	Université Concordia	Ont.	Université Saint-Paul
Qc	Université McGill	Ont.	Université de Hearst
Qc	Université Bishop's	Ont.	Collège universitaire Glendon - Université York
Qc	Dawson College	NB.	Université de Moncton
Ont.	Université d'Ottawa	NÉ.	Université Sainte-Anne
Ont.	Université de Sudbury	Man.	Collège universitaire de Saint-Boniface
Ont.	Collège universitaire dominicain	Sask.	Institut français - University of Regina
Ont.	Université Laurentienne	Alb.	Campus Saint-Jean (University of Alberta)
Ont.	Collège militaire royal du Canada		

Source : Liste des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire - CRSH

À titre d'organisme fédéral assurant le financement de la recherche et de la formation dans le domaine des sciences humaines au moyen de subventions et de bourses, le CRSH se trouve dans une position unique pour favoriser l'épanouissement de communautés de langue officielle en situation minoritaire en soutenant la recherche portant sur le bilinguisme et des questions relatives aux langues en situation minoritaire ainsi qu'en appuyant des chercheurs et des étudiants de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le CRSH offre ce soutien des façons suivantes :

- en s'assurant que les chercheurs de ces établissements connaissent ses occasions de financement et peuvent obtenir toutes les ressources dans la langue officielle de leur choix;
- en s'assurant que ses processus d'évaluation par les pairs et de sélection offrent une égalité réelle<sup>5</sup> des chances aux candidats d'une langue officielle en situation minoritaire;
- en favorisant la recherche et les activités connexes qui correspondent aux objectifs de la *Loi* grâce à ses programmes :
  - de 2004 à 2007, une initiative conjointe du CRSH et de Patrimoine canadien (le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles) faisait la promotion de la recherche et mobilisait des activités dans des secteurs étant d'une grande importance pour les politiques et les pratiques liées aux langues officielles (tout comme les programmes de financement ordinaires du CRSH);
  - actuellement, en finançant la recherche en sciences humaines, le CRSH soutient la recherche portant sur des sujets relatifs aux langues officielles - notamment le bilinguisme, le biculturalisme et d'autres questions portant sur les langues officielles en situation minoritaire - grâce à ses initiatives et à ses programmes de recherche libre ordinaires.

Le CRSH met en œuvre l'article 41 à l'aide d'un plan d'action pluriannuel<sup>6</sup>, qui s'inspire d'un guide préparé par Patrimoine canadien mettant l'accent sur six domaines principaux : la sensibilisation, les

Rapport final CRSH - Examen de la gestion des langues officielles

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'égalité réelle est possible lorsque l'on prend en considération, au besoin, les différences des caractéristiques et du contexte de la communauté minoritaire en offrant des services dont le contenu est distinct ou en faisant appel à un différent mode de prestation afin de s'assurer que la minorité reçoit des services qui sont de même qualité que ceux de la majorité.



consultations, les communications, la coordination et la liaison, le financement et la prestation de programmes ainsi que la responsabilisation<sup>7</sup>. Bien que l'on présente des rapports d'étape annuels à Patrimoine canadien pour assurer la transparence des activités et des résultats immédiats de la mise en œuvre de l'article 41, celle-ci n'est pas assujettie à une évaluation de programme en vertu des politiques et des directives du Conseil du Trésor.

L'objectif de l'examen de la gestion consistait à étudier les résultats à long terme des plans d'action pluriannuels du CRSH plutôt que de respecter une obligation visée par la loi. L'examen, qui porte sur la période allant de 2004 à 2010, traite plus particulièrement des questions ci-dessous<sup>8</sup>.

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le premier plan d'action pluriannuel portait sur les années 2005 à 2008, et le plan d'action actuel porte sur les années 2009 à 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Loi sur les langues officielles : guide de mise en œuvre et outil de mesure du rendement, article 41 de la Loi sur les langues officielles.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les questions de l'examen actuel de la gestion ont été déterminées à la suite de consultations auxquelles participaient divers intervenants.



Tableau 1.2 : questions de l'examen de la gestion des langues officielles

Aspect de l'examen	Questions de l'examen							
Renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire	<ul> <li>Rendement</li> <li>Quel impact le financement du CRSH a-t-il eu sur le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?         <ul> <li>Dans quelle mesure les chercheurs d'établissements de langue officielle en situation minoritaire ont-ils bénéficié d'une égalité réelle des chances pour ce qui est de participer à des concours de financement du CRSH et d'obtenir des fonds?</li> <li>Quels facteurs externes - sauf la langue (p. ex. facteurs propres à l'établissement et à l'environnement) - ont un impact sur les taux de participation et de réussite des chercheurs d'établissements de langue officielle en situation minoritaire?</li> </ul> </li> <li>Prestation</li> <li>Jusqu'à quel point a-t-on besoin de mesures ciblées pour soutenir le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?         <ul> <li>Dans quelle mesure le CRSH prend-il en considération le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de la planification stratégique, de l'étaboration de politiques ainsi que de la conception et de la prestation de programmes?</li> <li>Dans quelle mesure les chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire connaissent-ils les occasions de financement du CRSH?</li> </ul> </li></ul>							
Recherche portant sur les langues officielles	<ul> <li>Rendement</li> <li>Quel impact le financement du CRSH visant à soutenir la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles a-t-il eu?         <ul> <li>Quel impact le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a-t-il eu sur le développement de la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles?</li> <li>Dans quelle mesure les programmes de financement ordinaires du CRSH soutiennent-ils la recherche portant sur les langues officielles?</li> </ul> </li> <li>Prestation         <ul> <li>Dans quelle mesure est-il nécessaire de faire des langues officielles un domaine prioritaire du CRSH en matière de financement de la recherche?</li> <li>A-t-on besoin d'offrir un financement ciblé pour soutenir la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles?</li> <li>Dans quelle mesure le CRSH prend-il en considération la recherche portant sur les langues officielles dans le cadre de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques et de la détermination de programmes?</li> </ul> </li> </ul>							

Le tableau complet de l'examen de la gestion - comprenant les indicateurs et les mesures - figure à l'annexe A.



# Méthodologie de l'examen de la gestion

Dans le cadre de l'examen de la gestion, une approche de collecte mixte de faits probants a été adoptée, provenant des sources suivantes :

- des données organisationnelles portant sur la présentation de demandes, sur le taux de réussite et sur la valeur du financement;
- l'examen de rapports de recherche finaux issus de projets financés dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles;
- l'examen de documents importants;
- des entrevues menées auprès d'importants informateurs;
- un sondage en ligne destiné aux chercheurs établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- des études de cas menées auprès de trois établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

# Données organisationnelles et examen des rapports de recherche finaux du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles

La division de l'évaluation du CRSH a réalisé deux activités lors de cet examen de la gestion, soit l'analyse de données organisationnelles et l'examen de rapports de recherche finaux concernant des projets financés dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles. L'analyse des données organisationnelles a permis d'étudier les taux de participation et de réussite des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que le financement obtenu comparativement aux établissements de la majorité linguistique étant classés dans la même catégorie de taille pendant la période de l'examen (2004-2010). Cette analyse visait à obtenir des faits probants sur la mesure dans laquelle les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficient d'une égalité réelle des chances pour participer aux concours du CRSH et obtenir du financement. L'analyse des données organisationnelles a également permis d'évaluer le soutien de la recherche sur les langues officielles offert par le CRSH pendant trois périodes différentes : 2004-2007, période lors de laquelle le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles était en vigueur; 2000-2003, avant l'entrée en vigueur du Programme et 2007-2011, après le Programme. Ces données ont permis d'étudier la variabilité du soutien du CRSH et l'impact qu'a pu avoir le Programme sur la capacité dans ce domaine de recherche. Le rapport technique portant sur les données organisationnelles figure à l'annexe F.

L'examen des rapports de recherche finaux concernant le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a également permis d'étudier les résultats du Programme. Ainsi, les chercheurs financés dans le cadre du Programme devaient soumettre un rapport de recherche final, dans lequel ils faisaient état du sujet de leur recherche, de la diffusion des résultats de cette recherche ainsi que de ses résultats et de son impact.

Les principales conclusions tirées des deux sources de données mentionnées ci-dessus ont été intégrées dans l'analyse générale fournie dans le présent rapport. Elles permettent d'avoir une meilleure idée des résultats du Programme ainsi que de cerner les problèmes et les tendances du financement de la recherche sur les langues officielles et du financement offert aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et aux chercheurs.



Il faut souligner que l'on a tenu une réunion avec la haute gestion du CRSH dans le but de discuter des principales conclusions de cette étude. Cette réunion a donné lieu à des discussions fructueuses sur les tendances et les enjeux actuels et a mené à la décision d'effectuer une nouvelle analyse des données organisationnelles, dans laquelle des résultats documentant des questions concernant la capacité de recherche et le rendement des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont été analysés en fonction de chaque résultat stratégique du CRSH (les chercheurs<sup>9</sup>, la recherche et la mobilisation des connaissances). Cette mesure a permis d'examiner plus en détail les variations observées quant à la participation et au rendement dans différents domaines stratégiques.

### Examen de documents importants

L'examen des documents a permis d'obtenir des renseignements importants sur le contexte des politiques et des pratiques du gouvernement fédéral et du CRSH relatives à la *Loi sur les langues officielles* et à l'article 41. Certains de ces documents ont été fournis par le CRSH, et d'autres ont été trouvés dans Internet par la société d'experts-conseils.

### Entrevues menées auprès d'importants informateurs

En tout, 19 entrevues ont été menées auprès d'importants informateurs (divers intervenants du CRSH), dont cinq dans le cadre d'études de cas. (Consulter la section 2.5.) Ces entrevues ont permis de recueillir de nombreux renseignements sur les réalités et les enjeux concernant la recherche sur les langues officielles et la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire en plus de fournir des faits probants pour les principaux aspects de l'examen de la gestion. Un guide semi-structuré a été préparé pour ces entrevues. (Consulter l'annexe B.) On y trouve des questions sur les thèmes suivants :

- le soutien offert par les établissements;
- le soutien offert par le CRSH;
- la promotion du financement offert par le CRSH;
- les enjeux de la recherche portant sur les langues officielles;
- l'impact du Programme.

Une liste d'importants informateurs possibles a été fournie par le CRSH. Les représentants des établissements étaient surtout des personnes haut placées provenant du bureau de la recherche de chacun des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, par exemple des vice-recteurs à la recherche. Les informateurs ont reçu, par courrier électronique, une lettre du CRSH qui présentait l'examen et faisait état de l'importance de la recherche. Cette lettre était signée par le directeur de la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH. La société d'experts-conseils a ensuite communiqué directement avec chaque informateur par téléphone pour déterminer le moment de l'entrevue. Le tableau 2.1 ci-dessous présente la répartition des répondants.

Rapport final CRSH - Examen de la gestion des langues officielles

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dans l'analyse des données organisationnelles dans le présent rapport, la catégorie 'chercheurs' se réfère aux détenteurs de bourses et prix de maîtrise, de doctorat et de recherches postdoctorales du CRSH.



Tableau 2.1: entrevues menées auprès d'importants informateurs

Entrevues menées auprès d'importants informateurs	Nombre
Gestionnaires de programmes du CRSH	2
Spécialistes de sujet de recherche	3
Intervenants de l'administration fédérale	1
Représentants d'établissement	8
Études de cas	
Université de Moncton	2
Université d'Ottawa	1
University of Alberta (Campus Saint-Jean)	2
Total	19

Les entrevues ont été réalisées dans la langue officielle de chacun des répondants. On a pris des notes détaillées et on a cerné les grands thèmes se dégageant de ces entrevues.

De plus, les principaux résultats de l'examen de la gestion ont été présentés lors d'une réunion à laquelle assistait la haute gestion du CRSH. Cette réunion avait pour but d'obtenir les premières réactions de la direction et de discuter des conclusions de l'étude. Cela a permis d'en arriver à une nouvelle analyse des données organisationnelles. (Consulter la section 2.1.)

### Sondage en ligne destiné aux chercheurs

On a préparé un sondage en ligne dans le but de recueillir des renseignements auprès de chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui avaient présenté une demande de financement entre 2004 et 2010, que leur demande ait été acceptée ou rejetée. L'échantillon du sondage a été fourni par le CRSH. Le nombre de chercheurs de chaque établissement est précisé dans le tableau 2.2.

Tableau 2.2 : échantillon de chercheurs de chaque établissement (sondage en ligne)

Province	Établissement	Échantillon total
Qc	Université Concordia	386
Qc	Université McGill	525
Qc	Université Bishop's	24
Ont.	Université d'Ottawa	537
Ont.	Université de Sudbury	1
Ont.	Collège universitaire dominicain	4
Ont.	Université Laurentienne	62
Ont.	Collège militaire royal du Canada	33
Ont.	Université Saint-Paul	26
Ont.	Université de Hearst	1
NB.	Université de Moncton	81
NÉ.	Université Sainte-Anne	8
Man.	Collège universitaire de Saint-Boniface	8
Sask.	University of Regina	3
Alb.	University of Alberta (Campus Saint-Jean)	23
	Total	1 722



En tout, 1 722 chercheurs de 15 des 17 établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada étaient compris dans l'échantillon du sondage. La société d'experts-conseils a préparé un questionnaire pouvant être rempli en ligne. Le questionnaire, qui prenait de 10 à 15 minutes, comportait des questions fermées (question avec échelle d'évaluation et question à répondre par oui ou non) et des questions ouvertes. Le questionnaire du sondage en ligne figure à l'annexe C. Le sondage a permis de recueillir des renseignements quant à l'impact qu'ont les stratégies visant à financer la recherche sur les langues officielles et le soutien du renforcement de la capacité dans les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Au préalable, on faisait parvenir aux personnes faisant partie de l'échantillon un avis signé par le directeur de la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH les informant de la tenue prochaine du sondage.

Le sondage a été réalisé du 2 au 27 mai 2011. Les chercheurs de l'échantillon ont reçu une lettre d'invitation expliquant l'objectif de la recherche et contenant le lien menant au sondage en ligne. La lettre envoyée figure à l'annexe D.

On a fait parvenir des messages électroniques de rappel à ceux qui n'avaient pas encore répondu au sondage pour augmenter le taux de réponse. Pendant la période du sondage, trois rappels ont été envoyés. Le taux de réponse a également augmenté grâce à des rappels téléphoniques faits aux chercheurs. Deux personnes ont en effet appelé des chercheurs pour les inciter à répondre au sondage par téléphone ou leur rappeler de le faire en ligne. Ces appels ont été effectués au cours des deux dernières semaines de la période du sondage.

L'échantillon fourni par le client comprenait 1 722 chercheurs, mais 58 adresses électroniques étaient erronées, donc l'échantillon total était de 1 664. En bout de ligne, 516 de ces personnes ont répondu au sondage, ce qui correspond à un taux de réponse de 30 p.  $100^{10}$  et à une marge d'erreur de 3,61 p. 100. Le tableau 2.3 montre la répartition des répondants par établissement et par taille. Les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire comportant 249 professeurs ou moins ont été classés dans la catégorie « petit » par le CRSH, ceux comportant au moins 500 professeurs à temps plein ont été classés dans la catégorie « grand », et ceux comportant de 250 à 499 professeurs à temps plein ont été classés dans la catégorie « moyen ». Aucun établissement de taille moyenne ne figurait dans l'examen. Le taux de réponse a été réduit par deux obstacles principaux : le lancement après la fin de l'année scolaire, période pendant laquelle de nombreux chercheurs sont en vacances ou procèdent à des travaux sur le terrain; la tenue du sondage peu de temps après un autre sondage du CRSH, pour lequel certaines des mêmes personnes avaient été sollicitées.

10

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> On a calculé le taux de réponse en divisant le nombre de répondants (516) par le nombre de personnes composant l'échantillon (1 722). Lorsque l'on considère seulement l'échantillon valide, le taux de réponse est de 31 p. 100 (516/1 664).



Tableau 2.3 : nombre de répondants du sondage par établissement et par taille

Province	Établissement	Échantillon total	Nombre de répondants	Nombre de répondants par taille	Taux de réponse par taille
Ont.	Université d'Ottawa	537	143	410 (grandes	
Qc	Université Concordia	386	115	universités)	28 %
Qc	Université McGill	525	152	universites)	
	Sous-total	1 448	410		
Qc	Université Bishop's	24	4		
Ont.	Collège universitaire dominicain	4	2		
Ont.	Université Laurentienne	62	27		39 %
Ont.	Collège militaire royal du Canada	33	9		
Ont.	Université Saint-Paul	26	11		
Ont.	Université de Sudbury	1	1	106 (potitos	
Ont.	Université de Hearst	1	0	106 (petites universités)	
NB.	Université de Moncton	81	34	universites)	
NÉ.	Université Sainte-Anne	8	5		
Man.	Collège universitaire de Saint-Boniface	8	5		
Sask.	Institut français et University of Regina	3	1		
Alb.	Campus Saint-Jean (University of Alberta)	23	7		
	Sous-total	274	106		
	Total	1 722	516		

Les données recueillies lors du sondage ont été entrées dans des programmes statistiques relatif aux sciences sociales à des fins d'analyse. On a comparé les réponses des participants des grands et des petits établissements avec celles des répondants qui, selon la base de données du CRSH, avaient choisi le français ou l'anglais comme langue de correspondance. La langue choisie par les répondants était intimement liée à la taille de l'établissement où ils travaillaient. (Consulter le tableau 2.4.) La taille de l'établissement a donc été utilisée comme point de comparaison dans plusieurs cas. Les personnes qui ont répondu « je ne sais pas » ont été incluses dans l'analyse de la distribution des réponses aux questions avec échelle d'évaluation, car la proportion de celles qui ne connaissaient pas les divers processus et activités était pertinente pour ce qui est de répondre aux questions de recherche.



Tableau 2.4 : répondants du sondage et taux de réponse par variable d'analyse

		Grand établissement	Petit établissement	Total
Échantillon <sup>1</sup>	Anglais : langue de correspondance	1 121 (65 %)	122 (7 %)	1 243 (72 %)
	Français : langue de correspondance	327 (19 %)	152 (8 %)	479 (28 %)
	Échantillon total	1 448 (84 %)	274 (16 %)	1 722
	Anglais : langue de correspondance	311 (60 %)	41 (8 %)	352
Répondants du sondage <sup>2</sup>	Français : langue de correspondance	99 (19 %)	65 (13 %)	164
	Nombre de répondants	410 (79 %)	106 (21 %)	516
	Anglais : langue de correspondance	27 %	33 %	28 %
Taux de réponse	Français : langue de correspondance	30 %	42 %	34 %
	Taux de réponse total	28 %	39 %	30 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les pourcentages sont ceux de l'échantillon total.

#### Études de cas

L'objectif des études de cas consistait à permettre au CRSH de mieux comprendre la réalité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le but de parvenir à créer des politiques inspirées de pratiques exemplaires. Plus précisément, les études de cas portaient sur des facteurs externes - autres que la langue - pouvant avoir un impact sur la compétitivité des chercheurs des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les trois établissements choisis pour les études de cas étaient le Campus Saint-Jean (University of Alberta), l'Université de Moncton et l'Université d'Ottawa. Ils ont été choisis pour leur diversité de taille et de niveau de réussite des chercheurs concernant l'obtention de subventions du CRSH. Les établissements choisis appartiennent tous à la minorité linguistique française, car on était d'avis qu'ils constitueraient la plus riche source de renseignements portant sur les obstacles possibles auxquels doivent faire face les chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur les stratégies permettant d'atténuer ces obstacles.

Chaque étude de cas comprenait des entrevues menées auprès d'importants informateurs et un groupe de discussion. Les participants des entrevues étaient des représentants du bureau de la recherche de leur établissement, alors que les participants du groupe de discussion étaient des chercheurs du domaine des sciences humaines qui avaient présenté des demandes de financement au CRSH entre 2004 et 2010 (même échantillon que celui étant utilisé pour le sondage). Dans le cas du Campus Saint-Jean et de l'Université de Moncton (campus de Moncton), comme l'échantillon de participants possibles du groupe de discussion était relativement petit, tous les chercheurs ont été invités à participer. Dans le cas de l'Université d'Ottawa, comme le nombre de chercheurs de l'échantillon fourni était plus important, certaines méthodes de sélection ont été nécessaires. Comme l'examen mettait l'accent sur des chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire et que la question des obstacles des chercheurs francophones travaillant dans des établissements bilingues suscitait de

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les pourcentages sont ceux de tous les répondants du sondage.



l'intérêt, seuls ceux qui avaient indiqué le français comme langue de correspondance (dans la base de données fournie par le CRSH) ont été choisis. Environ 60 personnes ont été tirées au hasard de cette liste pour faire partie de l'échantillon du groupe de discussion. Tous les participants possibles du groupe de discussion de l'étude de cas ont reçu une invitation par courrier électronique, puis ont été appelés par téléphone pour être invités à faire partie du groupe de discussion.

On a également utilisé les réponses au sondage en ligne des chercheurs de chacun des établissements faisant l'objet d'une étude de cas pour orienter les études de cas, surtout en ce qui concerne le soutien offert par les établissements. Des résumés individuels d'étude de cas ont été préparés comme documents distincts figurant dans un rapport technique distinct. On a compilé les faits probants issus des sondages, des groupes de discussion et des entrevues menées auprès d'importants informateurs afin d'en faire ressortir les grandes lignes.

Tableau 2.5 : travail sur le terrain lié aux études de cas

	Entrevues	Nombre de répondants du sondage (participants de l'atelier)	Nombre de chercheurs (de l'échantillon)	Nombre de groupes de discussion
Université de Moncton	2	34	81	1
Université d'Ottawa	1	143	537	1
Campus Saint-Jean	2	7	23	1
Total	5	184	641	3

### Limites de l'examen

Comme on l'a souligné dans les sections précédentes, l'examen de la gestion a fait appel à des renseignements provenant de nombreuses sources. Il existe toutefois certaines limites à l'approche utilisée, dont il faut tenir compte lors de la lecture des conclusions :

- le taux de réponse du sondage, qui était de 30 p. 100, était plus élevé chez les chercheurs dont la langue de correspondance était le français. On ne dispose d'aucune donnée sur ceux qui n'ont pas répondu au sondage. Il se pourrait que l'attitude et les opinions des personnes qui n'ont pas répondu au sondage diffèrent de celles des répondants;
- l'examen portait sur tous les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada dont les chercheurs avaient présenté une demande de financement au CRSH au cours de la période de l'examen. Il est important de noter qu'il y a des différences importantes entre les établissements figurant dans l'examen. L'analyse des données de l'examen a tenu compte du fait que la taille des établissements et la langue de correspondance avaient eu un impact sur les réponses aux questions du sondage. D'autres facteurs propres aux établissements pouvaient aussi avoir une incidence sur les résultats de l'examen. Par exemple, la plupart des chercheurs dont la langue choisie était l'anglais travaillaient dans des établissements de grande taille;
- lors de la planification de la méthodologie de l'étude, la société d'experts-conseils et le client ont discuté de nombreuses approches possibles pour déterminer la langue utilisée par les chercheurs de langue officielle en situation minoritaire de l'étude. On a convenu d'utiliser la langue de correspondance indiquée dans la base de données du CRSH. Toutefois, il est possible



- qu'il ne s'agisse pas de la langue maternelle du répondant, de celle dans laquelle il effectue sa recherche ou de celle qu'il utilise dans d'autres aspects de sa vie;
- les importants informateurs dont la langue de correspondance était l'anglais ont mentionné que, même s'ils étaient des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, le fait que leur langue choisie était l'anglais (la langue majoritaire du Canada) signifiait qu'ils n'avaient pas à faire face aux mêmes défis que les chercheurs de langue officielle en situation minoritaire dont la langue de correspondance était le français. En raison de la portée de l'étude, l'échantillon fourni à la société d'experts-conseils ne comportait aucun établissement francophone du Québec ou établissement anglophone de l'extérieur du Québec. La comparaison des réponses de chercheurs travaillant dans des établissements francophones du Québec et de celles de chercheurs d'établissements anglophones de l'extérieur du Québec aurait ajouté une nouvelle dimension à l'examen et aurait permis à la société d'experts-conseils de trouver des problèmes qui sont communs à tous les chercheurs d'établissements francophones ainsi que des enjeux propres aux chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.



## Développement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les organismes fédéraux de subvention de la recherche du Canada - notamment le CRSH - ont été créés pour soutenir d'excellents travaux de recherche pouvant améliorer la vie des Canadiens, et ce, peu importe la taille ou l'emplacement des établissements où sont effectués ces travaux. Plus particulièrement, le mandat du CRSH consiste à soutenir la recherche et la formation universitaires dans tous les établissements admissibles ainsi qu'à favoriser les plus hauts niveaux d'excellence de la recherche au Canada<sup>11</sup>. L'application de l'article 41 par le CRSH et d'autres organismes fédéraux de subvention de la recherche contribue à faciliter la création d'un milieu favorisant l'excellence de la recherche et de la formation dans tous les établissements du Canada, y compris ceux de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

La présente section porte sur l'influence qu'a le financement du CRSH sur le renforcement de la capacité des chercheurs des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, elle traite de la nécessité d'établir un domaine prioritaire afin de favoriser ce renforcement.

## Impact du financement offert par le CRSH

Cette sous-section porte sur la question suivante : Quel impact le financement du CRSH a-t-il eu sur le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?

On a abordé ce suiet à l'aide des sous-questions et des indicateurs ci-dessous.

- Dans quelle mesure les chercheurs d'établissements de langue officielle en situation minoritaire ont-ils bénéficié d'une égalité réelle des chances pour ce qui est de participer à des concours de financement du CRSH et d'obtenir des fonds?
  - o Taux de participation et de réussite concernant les concours du CRSH
  - Nombre de projets et valeur du financement offert aux établissements de la minorité linguistique et aux chercheurs par rapport à l'ensemble des fonds attribués
  - Faits probants montrant que les processus de sélection du CRSH permettent d'offrir des chances égales aux chercheurs d'établissements de la minorité linguistique
- Quels sont les facteurs externes autres que la langue qui ont un impact sur les taux de participation et de réussite des chercheurs d'établissements de la minorité linguistique dans le cadre de concours du CRSH?
  - Disponibilité du soutien offert par les établissements aux chercheurs pour la présentation de demandes de qualité
  - Accès à des étudiants qualifiés pouvant être embauchés dans le cadre de projets de recherche
  - Nombre de demandes de bourse et de subvention d'établissements, de chercheurs et de communautés de langue officielle en situation minoritaire par rapport à toutes les demandes par établissement et par taille.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Conseil de recherches en sciences humaines, énoncé de politique et définitions concernant la *Loi sur les langues officielles*, 21 février 2011.



## Égalité des chances d'obtenir un financement du CRSH

Le CRSH s'efforce de faire en sorte que les chercheurs des établissements admissibles aient tous la même chance de participer à ses concours et d'obtenir du financement dans le cadre de ces concours. Pour avoir une idée de l'efficacité du CRSH à cet égard, il faut tenir compte des taux de participation et de réussite des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- pour favoriser la participation, le CRSH tente de bien informer les chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire de ses occasions de financement et de faire en sorte qu'ils puissent obtenir toutes les ressources dans la langue officielle de leur choix.
- dans le but d'assurer l'égalité des chances d'obtenir des fonds, le CRSH veut se doter de processus d'évaluation par les pairs et de sélection qui offrent une égalité réelle des chances à tous les candidats, notamment ceux de langue officielle minoritaire.

Même si la participation et un processus de sélection juste constituent des objectifs importants pour le CRSH, il faut souligner que la participation et la réussite dépendent de facteurs qui sont indépendants de la volonté du CRSH et qui dépassent son mandat. Ces facteurs sont étudiés dans la section 3.1.2 du présent rapport.

### Taux de participation et de réussite ainsi que valeur du financement

On a analysé des données organisationnelles du CRSH afin de comparer la participation, le taux de réussite et la valeur du financement en fonction de divers résultats stratégiques du CRSH (les chercheurs, la recherche ainsi que la mobilisation de connaissances entre établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et établissements de la majorité linguistique)<sup>12</sup>.

### **Participation**

Les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire présentent de nombreuses demandes de financement, dont le nombre est parfois comparable ou même supérieur à celui des demandes présentées par des établissements de la majorité linguistique d'une catégorie comparable. (Consulter le tableau 3.1.) Dans le domaine de la recherche, le seul cas où moins de demandes sont présentées concerne de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec (Université Bishop's).

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Remarque : Le présent rapport vise à présenter un aperçu général du taux de réussite pour l'ensemble de la période de l'examen. Le rapport technique d'analyse des données organisationnelles préparé dans le cadre du présent examen présente une description plus détaillée des résultats obtenus. Voir l'Annexe F.



Tableau 3.1 : moyenne annuelle du nombre de demandes présentées par résultat stratégique (2004 à 2010)

Région	Gra	ands étab	olissemer	nts		Petits ét	ablissem	ents
Recherche (nombre moye	n de der	nandes p	ar profe	sseur à t	emps ple	in)*		
	Commu de la officie situa minor	ommunautés de langue officielle en Majorité situation minoritaire		Communautés de langue officielle en situation minoritaire		Majorité		
Québec	0,22	n = 2	0,22	n = 3	0,09	n = 1	0,15	n = 10
Ontario	0,22	n = 1	0,16	n = 3	0,07	n = 7	0,03	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	0,08	n = 3	0,06	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	0,13	n = 2	0,09	n = 11
Région		ands étab		nts		Petits ét	ablissem	ents
Chercheurs (nombre moyen de demandes)*								
	de la officie situa	Communautés de langue officielle en Majorité situation minoritaire		Communautés de langue officielle en situation minoritaire		Majorité		
Québec	391	n = 2	341	n = 3	6	n = 1	19	n = 10
Ontario	368	n = 1	621	n = 3	7	n = 7	4	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	0,6	n = 3	5,9	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	10	n = 2	10	n = 11
Région		ands étab				Petits ét	ablissem	ents
Mobilisation des connaiss	ances (no	ombre m	oyen de	demande	es)*			
	de la	elle en ation	e Majorité		Commu de la officie situa minor	ngue Ille en Ition	M	ajorité
Québec	19	n = 2	27	n = 3	0,7	n = 1	2,2	n = 10
Ontario	24	n = 1	22	n = 3	1,2	n = 7	0,4	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	0,7	n = 3	0,8	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	2,5	n = 2	1,8	n = 11

Source : Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire : analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011

### Taux de réussite

Selon les données organisationnelles du CRSH, en ce qui concerne l'obtention de financement, le taux de réussite global des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire est semblable à celui des établissements de la majorité linguistique.

On a analysé les données portant sur le nombre de demandes retenues qui ont présentées par des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de 2004 à 2010 et on les a comparées avec les données concernant les établissements de la majorité linguistique de la même catégorie. (Consulter le tableau 3.2.)

<sup>\*</sup> Il n'est pas possible d'établir de distinction entre les demandes présentées par des chercheurs francophones et anglophones.



Tableau 3.2: taux de réussite moyen (2004 à 2010)

Région	Gra	issemer	nts		Petits é	tablisseme	nts					
	Communautés de langue officielle en situation minoritaire		Majorité		Majorité				de la officie situa	inautés ngue elle en ation itaire	Ma	jorité
Québec	37 %	n = 2	40 %	n = 3	44 %	n = 1	38 %	n = 10				
Ontario	27 %	n = 1	38 %	n = 3	30 %	n = 7	32 %	n = 17				
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	37 %	n = 3	40 %	n = 10				
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	39 %	n = 2	35 %	n = 11				

Source : Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire : analyse de données organisationnelles - rapport technique (première version), juillet 2011

Il faut savoir que les taux de réussite régionaux sont souvent influencés par le rendement général de certains établissements ou leur rendement lié à certains programmes de financement. Les taux de réussite ne sont pas les mêmes dans tous les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans chaque région. Par exemple, le seul établissement de communautés de langue officielle en situation minoritaire de petite taille du Québec

- l'Université Bishop's - est avant tout un établissement d'enseignement, et son taux moyen de réussite est plus élevé que celui des petits établissements de la majorité linguistique dans cette province en raison de son rendement lié aux bourses de maîtrise du Programme de bourses d'études supérieures du Canada offertes par le CRSH au cours de la période d'examen. En outre, on observe des écarts lorsque l'on étudie le taux de réussite par résultat stratégique. (Consulter le tableau 3.3.) Par exemple, même si les grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec ont obtenu le même taux de réussite moyen que les établissements de la majorité linguistique de la province pour le domaine de la recherche, l'Université Bishop's (le seul petit établissement de communauté de langue officielle en situation minoritaire du Québec) a obtenu des taux de participation et de réussite moins élevés que les établissements de la majorité linguistique de la même taille.



Tableau 3.3 : taux de réussite moyen par résultat stratégique (2004 à 2010)

Région	Gra	ands étab	olissemer	nts	Petits établissements			
Recherche		_	_			_	_	
		ngue elle en ation	Majo	orité	de la officie situa	nunautés langue cielle en uation oritaire		Majorité
Québec	41 %	n = 2	41 %	n = 3	25 %	n = 1	34 %	n = 10
Ontario	38 %	n = 1	44 %	n = 3	18 %	n = 7	30 %	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	19 %	n = 3	28 %	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	33 %	n = 2	28 %	n = 11
Région	Gra	ands étab	olissemer	nts		Petits (	établisse	ments
Chercheurs	Chercheurs							
		ngue elle en ation	Majo	orité	Commu de la officie situa minor	ngue Ille en Ition		Majorité
Québec	37 %	n = 2	44 %	n = 3	56 %	n = 1	43 %	n = 10
Ontario	46 %	n = 1	32 %	n = 3	36 %	n = 7	35 %	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	39 %	n = 3	43 %	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	59 %	n = 2	44 %	n = 11
Région	Gra	ands étab	olissemer	nts		Petits	établisse	ments
Mobilisation des conn	aissances	3						
	officie situa minor	ngue elle en ation	Majo	orité	Communautés de langue officielle en situation minoritaire		Majorité	
Québec	58 %	n = 2	62 %	n = 3	83 %	n = 1	55 %	n = 10
Ontario	46 %	n = 1	66 %	n = 3	63 %	n = 7	54 %	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	39 %	n = 3	45 %	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	47 %	n = 2	47 %	n = 11

Source: Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire: analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011.

### Valeur du financement

Le financement moyen attribué aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec et de l'Ontario au cours de la période de l'examen de la gestion est moins élevé que celui des établissements de la majorité linguistique (Consulter le tableau 3.4.), mais plus élevé que celui des établissements des provinces de l'Ouest et des Maritimes. On présente ce tableau afin de fournir un aperçu du financement reçu. Le tableau présente le financement de tous les résultats stratégiques (la recherche, les chercheurs et la mobilisation des connaissances), mais exclut le Programme des coûts indirects. Même s'il faudrait procéder à une analyse plus approfondie, cela dépasse le mandat du présent rapport.



Tableau 3.4 : financement annuel moyen reçu par les établissements (2004 et 2010) (en milliers de dollars)

de dottal 3)								
Région	Grands établissements				Petits établissements			
	Commu de la officie situa minor	ngue lle en tion	Majorité		Communautés de langue officielle en situation minoritaire		Majorité	
Québec	10 889	n = 2	13 992	n = 3	71	n = 1	847	n = 10
Ontario	12 618	n = 1	14 559	n = 3	164	n = 7	227	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	221	n = 3	127	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	665	n = 2	544	n = 11

Source: Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire: analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011

On ne dispose pas de données suffisantes sur la valeur du financement pour établir le niveau d'égalité des chances en ce qui concerne l'obtention de financement du CRSH. Cela est dû au manque de renseignements pertinents concernant le financement moyen accordé à chaque demande. La mesure du financement reçu permet toutefois de constater la compétitivité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

### Processus de sélection du CRSH

Chaque année, environ 5 000 spécialistes canadiens et étrangers procèdent à l'examen de demandes de subvention et remettent des évaluations écrites aux comités de sélection du CRSH. Ces comités impliquent la participation d'un maximum de 400 personnes chaque année.

En 2008, les pratiques d'évaluation par les pairs du CRSH ont été évaluées par un groupe d'experts international <sup>13</sup>. Cette évaluation a montré que, dans l'ensemble, les processus qui sont en place correspondent aux pratiques exemplaires et aux normes internationales. La question du bilinguisme des membres de comité de sélection n'a pas semblé particulièrement importante. Les compétences linguistiques des pairs évaluateurs externes n'ont pas été mentionnées dans le rapport. Toutefois, on a mentionné que le taux de réussite comparable des propositions rédigées en français et en anglais laissait croire qu'il n'y avait aucun problème important à ce sujet.

Cependant, les données issues des entrevues menées auprès d'intervenants et du sondage en ligne ayant eu lieu dans le cadre du présent examen de la gestion permettent de constater que, même si le taux de satisfaction est généralement élevé en ce qui concerne l'accès à l'information et aux conseils ainsi que les activités de sensibilisation du CRSH, le taux de satisfaction concernant les autres éléments du processus de sélection l'est moins. (Consulter le tableau 3.5.) Les répondants dont la langue choisie était le français - et particulièrement ceux qui travaillent au sein de petits établissements - étaient moins satisfaits de la disponibilité des évaluateurs pour ce qui est d'examiner leur demande dans leur langue officielle. Les participants des études de cas ont également souligné que le manque de disponibilité des évaluateurs de leur établissement constituait un obstacle à la présentation de demandes de grande qualité. On n'a pas étudié la question de savoir si ces problèmes de disponibilité

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Promouvoir l'excellence en recherche : Examen mené par un groupe d'experts international à l'égard des pratiques d'évaluation par les pairs au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, décembre 2008. http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au\_sujet/publications/peer-pairs\_f.pdf



sont dus à la difficulté qu'ont les chercheurs à trouver des évaluateurs par eux-mêmes ou s'il s'agit plutôt d'un commentaire sur les évaluateurs choisis par le CRSH.

Tableau 3.5 : niveau de satisfaction lié au processus de financement du CRSH (pourcentage de personnes satisfaites ou très satisfaites)

		Grands étab	lissements	Petits établissements	
Aspect du processus de financement	Total	Cas de langue anglaise (N = 311)	Cas de langue française (N = 99)	Cas de langue anglaise (N = 41)	Cas de langue française (N = 65)
Accès à des renseignements et à des conseils du CRSH pendant la préparation d'une demande	74 %	74 %	83 %	61 %	68 %
Accès aux activités de sensibilisation et de promotion du CRSH	72 %	74 %	73 %	56 %	69 %
Présence d'évaluateurs de votre établissement pouvant examiner votre demande dans votre langue officielle	72 %	84 %	59 %	76 %	32 %
Processus d'évaluation par les pairs lié aux demandes de financement présentées au CRSH	56 %	60 %	57 %	46 %	46 %
Qualité des commentaires reçus concernant la décision prise à l'égard de votre demande	54 %	59 %	53 %	41 %	42 %

Q7: Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des éléments ci-dessous concernant le processus de financement du CRSH? Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous êtes très insatisfait, et 4, que vous êtes très satisfait. Le pourcentage de personnes satisfaites ou très satisfaites correspond aux personnes qui ont donné une réponse de 3 ou 4 points aux questions avec échelle d'évaluation de 4 points.

Les zones ombrées représentent une différence importante (P < 0.05) entre les langues préférées des petits et des grands établissements. N = 516

Chez tous les répondants, le taux de satisfaction le moins élevé concernait la qualité des commentaires et du processus d'évaluation par les pairs du CRSH. Cette satisfaction moins élevée pourrait témoigner d'un problème général plutôt que d'un problème lié aux chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les participants des entrevues menées auprès d'importants informateurs ont également exprimé des inquiétudes à propos de l'évaluation par les pairs. Leur principale préoccupation concernait les compétences linguistiques d'un bon nombre d'évaluateurs, qui pourraient empêcher ces derniers de bien comprendre les projets de recherche proposés. Un autre problème soulevé était le petit bassin d'évaluateurs francophones et l'impression que la plupart d'entre eux étaient du Québec. Beaucoup ont estimé que ces évaluateurs ne comprenaient pas bien les enjeux auxquels doivent faire face les communautés francophones de l'extérieur du Québec et qu'ils ne comprenaient pas les sujets de recherche étudiés par des chercheurs francophones à l'extérieur de leur province ou qu'ils n'y accordaient pas la même importance. Ce problème a également été soulevé par certains participants des études de cas, particulièrement ceux de petits établissements francophones.

« J'ai pris la décision de présenter mes demandes au CRSH en anglais. Mon handicap aurait été beaucoup plus grand au Québec, car, dans cette province, on ne comprend pas la question de recherche. » - Participant d'une étude de cas



Des problèmes concernant l'évaluation par les pairs et les compétences des évaluateurs bilingues ont aussi été soulevés lors d'une étude précédemment réalisée pour le compte du CRSH. Dans son étude de la mise en œuvre de l'article 41 par le CRSH, réalisée en 2009<sup>14</sup>, la firme Ronald Bisson and Associates Inc. a souligné que les pairs évaluateurs du CRSH évaluaient eux-mêmes leurs compétences linguistiques et qu'il n'existait aucun mécanisme permettant d'effectuer une évaluation objective de leurs compétences. On a également étudié la question dans le cadre d'une étude réalisée par le Commissariat aux langues officielles en 2008<sup>15</sup>, laquelle portait sur le rôle joué par les organismes fédéraux de subvention de la recherche quant à la promotion des langues officielles a également étudié la question. On y indiquait ainsi que la moitié des chercheurs francophones participants croyaient que l'objet de leur projet n'avait pas bien été compris.

Dans le cadre du présent examen, certains participants des études de cas ont dit avoir l'impression que les chercheurs avaient de meilleures chances d'obtenir du financement s'ils rédigeaient leur demande en anglais. Cependant, seuls 5 p. 100 des participants du sondage ont dit ne pas avoir présenté de demande dans leur langue préférée. Les raisons invoquées par les participants du sondage qui n'avaient pas soumis de demande dans leur langue préférée étaient notamment les suivantes : l'impression que les évaluateurs ne maîtrisaient pas le français; les meilleures chances de réussite en anglais; le fait que la plupart des projets de recherche sont effectués en anglais.

Malgré les résultats de ce sondage et le fait que la plupart des données organisationnelles sur les taux de réussite figurant dans ce rapport permettent de croire qu'il existe une égalité des chances, il est recommandé d'effectuer un solide suivi de cette question. Seuls quelques chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont participé à l'étude. Il faut également souligner que les données organisationnelles utilisées dans le cadre de l'examen ne tenaient pas compte de la langue de la demande, mais seulement du statut de l'établissement en tant que communauté de langue officielle en situation minoritaire.

### Égalité réelle

L'égalité réelle est possible lorsque, au besoin, on prend en considération les différences des caractéristiques et le contexte de la communauté minoritaire en offrant des services dont le contenu est distinct ou en faisant appel à un mode de prestation différent afin de s'assurer que la minorité reçoit des services qui sont de la même qualité que ceux de la majorité. C'est la norme dans le droit canadien<sup>16</sup>. L'égalité réelle est différente de l'égalité officielle, qui est possible lorsque l'on traite tout le monde de façon égale sans tenir compte du contexte particulier d'une communauté.

À la suite d'une décision rendue par la Cour suprême du Canada en 2009, le gouvernement fédéral est tenu d'offrir au public des services de qualité égale dans les deux langues officielles, la norme à atteindre étant celle de l'égalité réelle. Cette décision confirme la pertinence de l'objectif d'égalité réelle du CRSH en ce qui a trait aux chances d'obtenir du financement.

Bien que l'égalité fasse depuis longtemps partie intégrante des politiques du CRSH, le concept d'égalité réelle n'y figure que depuis peu. On a donc demandé aux participants de l'examen de la gestion d'exprimer leur point de vue sur la question. Environ la moitié (53 p. 100) des répondants du sondage mené au sein de petits établissements étaient en désaccord ou entièrement en désaccord avec le fait que le CRSH leur avait offert une égalité réelle des chances, comparativement à 21 p. 100 des

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Ronald Bisson and Associates Inc., Conseil de recherches en sciences humaines, mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, rapport d'étape 1 : évaluation du rendement, constats et suggestions de piste d'action, mars 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Commissariat aux langues officielles; rôle joué par les organismes fédéraux de subvention de la recherche du Canada pour la promotion des langues officielles, janvier 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Grille d'analyse (égalité réelle) (jurisprudence de la Cour suprême)



répondants pour les grands établissements. Les répondants dont la langue de communication est le français étaient plus susceptibles d'être en désaccord avec cet énoncé que ceux dont la langue de correspondance est l'anglais tant dans les établissements de grande taille (31 p. 100 et 18 p. 100 respectivement) que dans ceux de petite taille (60 p. 100 et 41 p. 100). (Consulter le tableau 3.6.) Il n'y a aucune donnée comparative sur l'opinion des chercheurs des établissements autres que ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Tableau 3.6 : niveau d'accord concernant l'égalité réelle offerte par le CRSH

	Total	Grands étab	lissements	Petits établissements	
Niveau d'accord		Cas de langue anglaise (N = 311)	Cas de langue française (N = 99)	Cas de langue anglaise (N = 41)	Cas de langue française (N = 65)
Entièrement en désaccord	13 %	8 %	11 %	24 %	34 %
En désaccord	15 %	10 %	20 %	17 %	26 %
D'accord	33 %	36 %	35 %	24 %	25 %
Entièrement d'accord	18 %	22 %	13 %	10 %	9 %
Je ne sais pas	21 %	24 %	20 %	24 %	6 %

Q8 : Croyez-vous avoir bénéficié d'une égalité réelle en matière de financement de la recherche de la part du CRSH? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous êtes entièrement en désaccord, et 4, que vous êtes entièrement d'accord.

Les zones ombrées représentent une différence importante (P < 0,05) entre les langues préférées des petits et des grands établissements. N = 516

Les répondants qui ont dit avoir bénéficié d'une égalité réelle ont essentiellement répondu qu'ils n'avaient jamais eu l'impression d'être traités de façon injuste et ne voyaient aucun problème quant au processus de présentation de demandes. Cependant, environ 20 p. 100 des répondants ont dit ne pas bien comprendre la question ou le concept d'égalité réelle, et les commentaires formulés par d'autres répondants - comme le fait que la priorité n'était pas accordée à la « recherche liée aux affaires » - pouvaient également permettre de penser que le concept n'était pas bien compris.

Les répondants qui avaient l'impression que le CRSH ne leur offrait pas d'égalité réelle ont invoqué les raisons suivantes :

- le manque de pairs évaluateurs maîtrisant le français;
- l'impression de partialité à l'égard des grands établissements de langue officielle en situation majoritaire;
- l'absence de considération du contexte des établissements :
  - o une trop grande importance accordée à la formation offerte au sein d'établissements qui manquent d'étudiants de cycle supérieur;
- un manque d'intérêt ou une mauvaise compréhension concernant l'importance des projets de recherche proposés.

Certains des participants de l'entrevue n'avaient pas d'opinion arrêtée sur la question de savoir si les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficiaient de l'égalité réelle dans le cadre du processus de sélection. D'autres croyaient que l'égalité réelle n'était pas offerte et qu'il fallait plus de soutien pour garantir l'égalité des chances d'obtenir un financement de recherche.



« Je crois que l'on se trouve dans une telle situation d'inégalité qu'il faut presque aller à l'autre extrême (en obtenir plus pour maintenir l'égalité). Je ne vois pas comment cela pourrait se produire maintenant. » - Représentant d'établissement

On s'attend à ce que les nouvelles politiques du CRSH concernant l'article 41 contiennent des mesures officielles visant à offrir une égalité réelle. Un spécialiste a suggéré que, pour favoriser l'égalité réelle, les comités d'évaluation de demandes comportent au moins un représentant qui comprend bien les questions propres aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, ce qui leur permettrait d'évaluer les demande de façon à tenir compte des obstacles auxquels doivent faire face ces établissements lorsqu'ils participent à des concours de financement ainsi qu'à prendre en considération leurs valeurs et leurs intérêts.

En outre, on a demandé aux participants du sondage si les obstacles auxquels ils avaient dû faire face pour obtenir des fonds dans le cadre d'occasions de financement étaient différents de ceux des établissements de langue officielle en situation majoritaire. Près de la moitié (48 p. 100) des participants de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont dit avoir eu l'impression de se heurter à des obstacles différents ou très différents, comparativement à 20 p. 100 des répondants pour les grands établissements. Voici certaines des raisons souvent invoquées :

- les problèmes concernant l'évaluation par les pairs (notamment la maîtrise de la langue de certains évaluateurs francophones et la mauvaise compréhension qu'ont les évaluateurs du Québec au sujet des projets de recherche proposés);
- les problèmes concernant le soutien offert par les établissements (notamment la dépendance à l'égard des services offerts par l'établissement affilié de langue officielle en situation majoritaire);
- la taille de l'établissement;
- l'accès à des étudiants.

### Nouvelle politique du CRSH relative à l'article 41

Reconnaissant que les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire peuvent avoir à faire face à des obstacles différents - en nature et en nombre - de ceux des établissements de langue officielle en situation majoritaire et qu'il se doit offrir l'égalité réelle des chances, le CRSH a élaboré une nouvelle politique relativement à l'article 41, laquelle vise la mise en œuvre des activités suivantes<sup>17</sup>:

- organiser des séances d'information ou des visites de sensibilisation pour les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et leurs chercheurs;
- communiquer avec des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'intermédiaire de leaders pour le CRSH et d'autres réseaux dans le but de connaître leurs préoccupations et les points qui devraient être améliorés;
- élaborer, l'intention des membres du personnel du CRSH, un outil les aidant à mieux comprendre l'accès équitable et à en faire la promotion;
- distribuer de la documentation sur les pratiques exemplaires ciblant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Des activités semblables avaient déjà été entreprises dans le cadre du plan d'action du CRSH. Toutefois, aucune mesure visant uniquement les établissements de communautés de langue officielle

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ébauche de l'énoncé de politique et définitions.



en situation minoritaire n'avait été prévue. Cette nouvelle politique permettra d'officialiser des stratégies visant précisément les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, et certaines activités de sensibilisation seront intégrées dans le plan d'action de 2009-2012<sup>18</sup>.

### Facteurs ayant un impact sur les taux de participation et de réussite

Mis à part les organismes fédéraux de financement de la recherche comme le CRSH, il existe d'autres sources de financement, par exemple des programmes provinciaux et des subventions internes offertes par des établissements. Cependant, la capacité d'obtenir d'importantes subventions d'organismes subventionnaires fédéraux revêt une importance stratégique pour le développement de la capacité des établissements canadiens et la formation de leurs chercheurs.

Lorsqu'on étudie la participation et le taux de réussite des établissements dans le cadre de concours de subventions, il est important de tenir compte des facteurs externes ou du contexte particulier des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui ont un impact sur leurs taux de participation et de réussite.

Dans le cadre d'une étude menée en 2008 par le Commissariat aux langues officielles - laquelle portait sur le rôle joué par les organismes fédéraux de subvention de la recherche du Canada quant à la promotion des langues officielles 19 -, on mentionne un certain nombre d'obstacles auxquels ont dû faire face les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment les suivants :

- le manque de soutien offert par l'établissement (y compris l'accès limité à des assistants de recherche);
- l'isolement physique et intellectuel;
- une partialité favorisant les grands établissements de langue officielle en situation majoritaire.

Ces obstacles s'expliquent par le fait que les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont souvent de petite taille et axés sur l'enseignement. Des 16 établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire figurant dans cette étude, 13 ont été classés dans la catégorie « petite taille » (249 professeurs et moins) par le CRSH. Seuls trois d'entre eux faisaient partie de la catégorie « grande taille » (au moins 500 professeurs à temps plein), et aucun n'a été classé dans la catégorie « taille moyenne » (de 250 à 499 professeurs à temps plein).

Il faut souligner que les résultats du sondage permettent de croire que les chercheurs des trois grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'examen de la gestion (l'Université McGill, l'Université Concordia et l'Université d'Ottawa) n'ont pas à faire face aux mêmes défis que ceux des autres établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, car deux de ces trois établissements sont d'une grande importance au Canada.

### Disponibilité du soutien offert par les établissements

D'après certains documents pertinents, les entrevues menées auprès d'importants intervenants et les données recueillies lors du sondage, le principal obstacle que doivent surmonter les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire pour être plus concurrentiels quant aux

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Plan d'action axé sur les résultats concernant l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, août 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Commissariat aux langues officielles; rôle joué par les organismes fédéraux de subvention de la recherche du Canada quant à promotion des langues officielles, janvier 2008.



occasions de financement du CRSH est le manque d'infrastructure facilitant la préparation de demandes de financement.

Seuls 44 p. 100 des répondants du sondage provenant de petits établissements ont dit être satisfaits ou très satisfaits du soutien offert par leur établissement pour les activités relatives à la recherche, comparativement à 75 p. 100 pour les répondants de grands établissements. Lorsque l'on a demandé aux répondants de quel type de soutien ils avaient besoin, plus des trois quarts ont dit avoir besoin de consacrer plus de temps à leur recherche. (Consulter le tableau 3.7.) Le besoin d'avoir un meilleur accès à des étudiants qualifiés ainsi que d'obtenir davantage de soutien pour bien comprendre les règlements sur le financement et préparer des demandes de financement a aussi été mentionné à de nombreuses reprises par les répondants.

Tableau 3.7 : besoins de soutien actuels (pourcentage de personnes ayant un besoin ou un grand besoin)

		Grands étal	blissements	Petits établissements		
Type de soutien	Total	Cas de langue anglaise (N = 311)	Cas de langue française (N = 99)	Cas de langue anglaise (N = 41)	Cas de langue française (N = 65)	
Temps consacré à votre recherche	85 %	85 %	87 %	78 %	88 %	
Meilleur accès à des étudiants qualifiés pouvant participer à la recherche	67 %	60 %	73 %	73 %	85 %	
Soutien administratif permettant d'interpréter les règlements de financement	63 %	62 %	62 %	61 %	72 %	
Soutien permettant de préparer des demandes de financement de recherche	62 %	58 %	59 %	71 %	79 %	
Accès à un réseau de chercheurs ou à un centre de recherche	44 %	41 %	43 %	46 %	62 %	
Possibilité de faire évaluer vos demandes au sein de votre établissement dans la langue de votre choix	35 %	26 %	51 %	37 %	54 %	

Q2: Dans quelle mesure avez-vous <u>présentement</u> besoin des types de soutien ci-dessous? Veuillez indiquer votre niveau de besoin sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous n'éprouvez aucun besoin, et 4, que vous éprouvez un grand besoin. (Estimez votre niveau de besoin en déterminant le soutien supplémentaire que vous croyez nécessaire au delà de ce qui vous est déjà offert.) Les zones ombrées représentent une différence importante (P < 0,05) entre les langues préférées des petits et des grands établissements. N = 516

Au cours des 10 dernières années, le financement de la recherche est devenu de plus en plus difficile à obtenir. De nombreux établissements ont donc décidé d'offrir davantage de soutien aux chercheurs pour augmenter leurs chances de réussite. Par exemple, on a nommé des spécialistes des subventions (ou on a augmenté leur nombre) afin d'aider les chercheurs, notamment au sujet des éléments suivants : le processus de présentation de demandes; l'évaluation par les pairs à l'interne; les programmes de mentorat; les ateliers sur la préparation de demandes de subvention; les séminaires sur les divers programmes de financement de la recherche. Ce soutien accru offert aux chercheurs - en particulier la nomination de spécialistes des subventions - a entraîné l'augmentation des taux de participation et de réussite et a aidé de jeunes chercheurs à lancer leur carrière<sup>20</sup>.

20

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Tamburri, Rosanna. Affaires universitaires. *Application Finesse Equals Grant Success*, 4 juin 2007. http://www.universityaffairs.ca/application-finesse-equals-grant-success.aspx



Les établissements de petite taille ne disposent pas forcément des ressources financières permettant d'améliorer les services offerts à leurs chercheurs ou même d'offrir ces services. Ce manque de soutien de la préparation de demandes de financement crée d'autres obstacles pour les chercheurs. Les participants des entrevues provenant de petits établissements ont plus souvent mentionné l'obstacle lié au manque de soutien permettant de comprendre les règlements sur les subventions et les exigences connexes que les participants des grands établissements.

En outre, les petits établissements sont souvent axés sur l'enseignement, et les tâches d'enseignement y sont plus lourdes que dans les grands établissements. Cela réduit le temps consacré à la préparation de demandes de financement et à la recherche plutôt qu'à l'enseignement. Toutefois, certains participants de l'entrevue ont mentionné que, malgré le manque de soutien significatif étant offert pour la recherche, on accordait une diminution de la tâche d'enseignement aux chercheurs qui préparaient une demande de financement et à ceux qui avaient obtenu le financement demandé pour leur permettre de consacrer davantage de temps à leur recherche. D'autres petits établissements avaient mis en place des mécanismes non officiels et gratuits - comme le programme de mentorat de l'Acadia University<sup>21</sup> - visant à inciter les chercheurs à participer à des concours de financement. Lors du sondage, les chercheurs de grands établissements ont également dit avoir besoin de consacrer plus de temps à la recherche.

L'isolement physique et intellectuel mentionné dans le rapport du Commissariat aux langues officielles a également été décrit par certains participants de l'entrevue comme étant un obstacle au renforcement de la capacité de recherche. Dans le cadre du sondage, 62 p. 100 des chercheurs de petits établissements dont la langue de correspondance était le français ont signalé la nécessité d'obtenir un meilleur accès à un réseau de chercheurs. Les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont souvent situés dans des régions rurales, ce qui crée une séparation physique entre les chercheurs et les pairs qui ont les mêmes intérêts de recherche qu'eux. Le fait que les chercheurs étaient souvent les seuls professeurs pouvant enseigner certaines matières dans les petits établissements contribuait également à cet isolement. Dans les grands établissements, il peut y avoir plusieurs chercheurs travaillant sur le même sujet.

Le dernier facteur externe décrit dans le rapport du Commissariat comme ayant un impact sur la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire d'obtenir du financement est le manque de motivation dû à l'idée que les concours organisés pour attribuer des subventions favorisent les grands établissements de langue officielle majoritaire. Ce facteur a également été mentionné dans le cadre des entrevues menées auprès d'importants intervenants. Il semblait même y avoir un certain cynisme chez certains chercheurs de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, lequel était alimenté par l'idée que les taux de réussite semblaient injustes et que l'effort nécessaire à la préparation d'une demande de financement n'en valait pas la peine, car tout le financement était offert à de grands établissements.

- « Le temps nécessaire à la préparation d'une demande est une source de démotivation pour les chercheurs. Les taux de réussite sont considérés comme injustes par certains chercheurs qui se comparent à d'autres universités et au domaine des sciences. »
- Représentant d'établissement

### Accès à des étudiants qualifiés

La capacité de recruter des étudiants dans le cadre de projets de recherche a également un impact sur la capacité des chercheurs d'obtenir du financement et, dans certains cas, d'effectuer leurs travaux de recherche. On a demandé aux participants de l'entrevue s'ils avaient un accès adéquat à des

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> http://www.universityaffairs.ca/application-finesse-equals-grant-success.aspx



étudiants. La présence ou l'absence de programmes d'études supérieures ou de programmes de doctorat, dans les établissements, avait un impact considérable sur la disponibilité d'étudiants pouvant contribuer à des projets de recherche<sup>22</sup>. Pour compenser le manque d'étudiants, on a proposé de collaborer avec d'autres établissements, ce qui permettrait d'agrandir le bassin de candidats possibles. La capacité d'offrir une compensation intéressante a également été mentionnée, tout comme l'accès à des étudiants maîtrisant suffisamment le français pour travailler dans le domaine des sciences sociales.

On a demandé aux répondants du sondage d'évaluer la mesure dans laquelle certains facteurs constituaient un obstacle au recrutement d'étudiants qualifiés. (Consulter le tableau 3.8.) Les résultats obtenus sont très semblables à ceux étant issus de discussions auxquelles participaient d'importants informateurs. Comme on pouvait s'y attendre, les petits établissements ont fait état de plus d'obstacles au recrutement que les grands établissements. Lorsque l'on compare les résultats du sondage en fonction de la taille de l'établissement des répondants, on constate des écarts importants quant à l'importance des obstacles que représentaient le nombre d'étudiants qualifiés disponibles (petits : 72 p. 100; grands : 39 p. 100) et l'existence de programmes d'études supérieures dans les établissements (petits : 63 p. 100; grands : 24 p. 100).

Tableau 3.8 : facteurs influençant le plus la capacité de recruter des étudiants qualifiés pouvant contribuer à des projets de recherche (pourcentage de personnes ayant mentionné la présence d'obstacles)

		Grands étab	lissements	Petits établissements		
Facteurs	Total	Cas de langue anglaise (N = 311)	Cas de langue française (N = 99)	Cas de langue anglaise (N = 41)	Cas de langue française (N = 65)	
Capacité d'offrir une compensation intéressante aux étudiants	48 %	48 %	45 %	44 %	57 %	
Nombre d'étudiants qualifiés dont dispose mon établissement	46 %	33 %	58 %	51 %	86 %	
Accès à des étudiants qualifiés d'autres établissements	42 %	30 %	53 %	56 %	74 %	
Accès à des installations adéquates permettant aux assistants de recherche de faire leur travail	35 %	32 %	46 %	32 %	38 %	
Existence de programmes d'études supérieures dans l'établissement	32 %	21 %	36 %	54 %	69 %	

Q4: Quels sont les facteurs qui nuisent à votre capacité de recruter des étudiants qualifiés pouvant vous aider dans votre recherche? Veuillez indiquer le point auquel les facteurs ci-dessous constituent des obstacles sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que le facteur en question ne constitue pas un obstacle, et 4, qu'il constitue un obstacle majeur.

Les zones ombrées représentent une différence importante (P < 0,05) entre les langues préférées des petits et des grands établissements. N = 516

#### Nombre de demandes

Comme on l'a décrit en détail à la section 3.1.1 du présent rapport, malgré les obstacles qui ont été énoncés ci-dessus, les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire présentent au CRSH un nombre de demandes comparable à celui des établissements de langue officielle en situation majoritaire de la même taille. (Consulter le tableau 3.9.) Les seules régions où

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Actuellement, neuf des 17 établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont admissibles à un financement du CRSH n'offrent aucun programme de doctorat.



ces établissements présentent, en moyenne, un nombre de demandes moins élevé que les établissements de la majorité linguistique sont les provinces de l'Ouest et le Québec.

Tableau 3.9 : nombre moyen de demandes présentées de 2004 à 2010\*

Région	Grands établissements					Petits éta	ablissem	ents
	Commu de la officie situa minor	ngue lle en tion	Ma	jorité	de la offici situ	unautés angue elle en ation oritaire	M	ajorité
Québec	641	n = 2	520	n = 3	16	n = 1	36	n = 10
Ontario	551	n = 1	560	n = 3	15	n = 7	8	n = 17
Provinces de l'Ouest	-	-	-	-	4	n = 3	12	n = 10
Provinces des Maritimes	-	-	-	-	31	n = 2	25	n = 11

Source : Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire : analyse de données organisationnelles – rapport technique (première version), juillet 2011.

\*Ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison, car les nombres sont peu élevés.

#### Soutien au renforcement de la capacité

Cette section traite de la question suivante : jusqu'à quel point a-t-on besoin de mesures ciblées visant à soutenir le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?

On a examiné ce sujet à l'aide des sous-questions et indicateurs ci-dessous.

- Dans quelle mesure le CRSH prend-il en considération le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques ainsi que de la conception et de la prestation de programmes?
  - Faits probants montrant l'amélioration du soutien de la capacité de recherche des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire pendant les étapes de détermination des priorités et d'élaboration de programme
  - Faits probants montrant l'existence d'éléments de comparaison et de cibles permettant de déterminer si le soutien de la capacité de recherche des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire est pris en considération
- Dans quelle mesure les chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire connaissent-ils les occasions de financement du CRSH?
  - o Connaissance des occasions de financement du CRSH par les communautés et les établissements de langue officielle en situation minoritaire
  - o Types et portée des activités de promotion menées par le CRSH au sein de communautés et d'établissements de langue officielle en situation minoritaire
  - o Opinions concernant les communications du CRSH

Rôle joué par le CRSH quant au soutien de chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire - à l'exception des trois grands établissements (Ottawa, McGill et Concordia) - disposent effectivement d'une capacité de

recherche limitée. Toutefois, cette situation est surtout attribuable à leur taille et au manque d'infrastructures internes soutenant la recherche. Voilà pourquoi le financement du CRSH joue un rôle important quant à la capacité d'un établissement d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire à développer sa capacité de recherche. Des participants de l'entrevue ont mentionné que les fonds attribués pour la réalisation de projets de recherche étaient d'une importance cruciale, mais que le financement permettant d'assister à des colloques était également très important, car les colloques constituent un bon moyen de diffuser des résultats de recherche, de promouvoir la recherche et d'établir des réseaux. Pour les chercheurs de petits établissements isolés, cet aspect était particulièrement important. Par ailleurs, le fait de recevoir du financement du CRSH consolidait la réputation des chercheurs et facilitait le développement de leur carrière.

Toutefois, l'occasion de financement du CRSH qui concerne l'aide aux petites universités - dont il n'a pas explicitement été question lors des entrevues menées auprès d'importants informateurs - joue également un rôle important quant au soutien de la recherche menée au sein des petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire (ainsi que des petits établissements de langue officielle en situation majoritaire). En effet, cette occasion de financement, qui permet à un établissement de créer et de renforcer une capacité de recherche ciblée, offre jusqu'à 30 000 \$ par année pour une période de trois ans. Comme l'illustre le tableau 3.10 ci-dessous, cette occasion de financement représente une grande proportion du financement offert par le CRSH aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Tableau 3.10 : financement offert à des communautés de langue officielle en situation minoritaire de 2004 à 2010 dans le cadre de l'occasion de financement concernant l'aide aux petites universités par rapport aux autres types de financement du CRSH

	Aide aux petites universités	Autres programmes
Québec	176 981,33 \$	234 618,99 \$
Provinces de l'Ouest	141 349,38 \$	173 316,29 \$
Provinces des Maritimes	169 699,73 \$	199 349,28 \$

Source: Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire: analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011.

# Tenir compte d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire pour la planification et les politiques

Le CRSH consulte les établissements et les chercheurs de façon régulière et ponctuelle pour discuter de la meilleure façon d'examiner les priorités et les besoins des établissements, y compris ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il consulte également des associations professionnelles, des ministères, des organismes gouvernementaux ainsi que d'autres intervenants lors de divers forums et événements. On fait régulièrement état de ces activités dans les rapports annuels et les rapports d'étape du CRSH dans le cadre de l'application de l'article 41.

Le CRSH a récemment procédé à un renouvellement de l'architecture de ses programmes, dans le cadre duquel trois programmes prioritaires ont été créés. Au cours de cette période, de nombreuses autres consultations ont été menées sous forme de visites d'établissement et de discussions tenues par Internet. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont participé à ces activités.

Même s'il semble clair que le CRSH a tenu compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de ces consultations, l'examen ne montre pas clairement comment on a utilisé les renseignements issus de ces consultations pour la planification et l'élaboration de politiques. Toutefois, il faut souligner que l'engagement du CRSH envers l'article 41 est mis en évidence par les



plans d'action et l'énoncé de politique concernant l'article 41 qu'il a élaborés. Pour les besoins de l'élaboration et de l'application continues de cette politique, le CRSH prévoit mener une vaste consultation auprès d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette consultation sera en partie orientée par les conclusions de la présente étude.

#### Connaissance du financement du CRSH

Dans le cadre de la stratégie de communication figurant dans les plans d'action pluriannuels du CRSH (2005-2008 et 2009-2012) concernant l'application de l'article 41, le CRSH informe les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire par leur moyen de communication habituel, que ce soit leur site Web, des bulletins électroniques, le courrier électronique ou la poste. On peut également se renseigner sur des projets financés à l'aide du moteur de recherche des attributions et effectuer des recherches par titre, mot-clé, domaine de recherche, discipline, chercheur, année, programme, établissement affilié ou province. Les activités de communication ciblant particulièrement les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas encore été mises en œuvre. Le CRSH a consulté un spécialiste des questions relatives aux langues officielles dans le but d'élaborer un plan de communication axé sur les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les stratégies ont été intégrées dans le dernier plan d'action du CRSH.

L'accroissement de la visibilité des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de leurs chercheurs au moyen de publications est également intégré dans le plan de communications du CRSH. En 2009, le président du CRSH a contribué à faire augmenter la visibilité des communautés de langue officielle en situation minoritaire en prononçant un discours lors du colloque « 40 ans de langues officielles au Canada : notre histoire et l'avenir ».

Une autre stratégie utilisée par le CRSH pour faire la promotion de ses programmes et entretenir des liens avec sa communauté de chercheurs est la visite d'universités. Ces visites ont pour but de renseigner les chercheurs sur les programmes et les politiques, le processus de présentation de demandes et le processus de sélection. On incite les chercheurs à rencontrer des représentants du CRSH afin de discuter de questions qu'ils peuvent avoir. Le plan d'action indique que le CRSH compte visiter chaque université du Canada au moins une fois tous les trois ans. Cependant, les renseignements figurant dans les rapports d'étape et les rapports annuels permettent de croire que certains établissements ne bénéficient pas de ces visites aussi souvent ou n'en reçoivent pas du tout. Le tableau 3.11 ci-dessous présente la liste des visites effectuées de 2005 - année de mise en œuvre du premier plan d'action pluriannuel - et 2010.

Au cours de cette période de cinq ans, aucun représentant du CRSH n'a effectué de visite dans huit des 17 établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- le Campus Saint-Jean (University of Alberta);
- le Collège militaire royal du Canada;
- le Collège universitaire de Saint-Boniface;
- le Collège universitaire dominicain;
- le Collège universitaire Glendon (Université York);
- l'Institut français (University of Regina);
- l'Université de Hearst;
- l'Université Sainte-Anne.



Tableau 3.11 : fréquence des visites effectuées dans des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Année	Nombre de visites effectuées	Établissements visités
2005-2006	21 (y compris les établissements ne faisant pas partie d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire)	Université Laurentienne Université d'Ottawa Université Bishop's
2006-2007	20 (y compris les établissements ne faisant pas partie d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire)	Université de Moncton Université Concordia
2007-2008	40 et + (y compris les établissements ne faisant pas partie d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire)	Université Laurentienne Université McGill Université de Sudbury Université d'Ottawa Université Saint-Paul Université Concordia
2008-2009	40 et + (y compris les établissements ne faisant pas partie d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire)	Université Laurentienne Université McGill Université Saint-Paul Université de Moncton Université Concordia
2009-2010	Aucune visite enregistrée	

Rapport annuel des résultats de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles (2008-2009)
Rapport annuel des résultats de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles (2009-2010)
Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles - rapport d'étape (2007-2008)
Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles - rapport d'étape (2005-2006)
Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles - rapport d'étape (2006-2007)

Une autre voie de communication utilisée est le groupe des leaders pour le CRSH. Même si les participants de l'entrevue n'y ont pas fait allusion, ces personnes occupent des postes d'administrateur et ont été nommées par le recteur de leur université. Les leaders pour le CRSH agissent à titre de points de contact entre leur établissement et le CRSH en transmettant des renseignements à leurs collègues et prennent part à des rencontres auxquelles participent les gestionnaires du CRSH.

#### Connaissance des occasions de financement du CRSH

Dans l'ensemble, le CRSH renseigne bien ses chercheurs en communiquant régulièrement avec eux. La plupart des répondants des petits et des grands établissements ont dit connaître autant (37 p. 100) ou plus (50 p. 100) que les autres les occasions de financement offertes par le CRSH. Les répondants du sondage mené auprès de petits établissements (17 p. 100) connaissaient un peu mieux les occasions de financement de sources autres que le CRSH que les chercheurs de grands établissements (12 p. 100).

Cependant, même si les occasions de financement semblaient généralement assez connues, les programmes de financement plus « traditionnels » - comme ceux qui concernent les subventions et les bourses - étaient mieux connus. (Consulter le tableau 3.12.) Les répondants de petits établissements connaissaient beaucoup moins la plupart des types de subventions. Les répondants dont la langue de communication est le français connaissaient un peu plus les différentes subventions que ceux dont la langue préférée est l'anglais.



Tableau 3.12 : connaissance des différents types d'occasions de financement du CRSH par les répondants (pourcentage de personnes ayant une bonne ou une très connaissance)

		Grands étab	lissements	Petits établ	issements
Type de subvention	Total	Cas de langue anglaise (N = 311)	Cas de langue française (N = 99)	Cas de langue anglaise (N = 41)	Cas de langue française (N = 65)
Subventions de recherche	92 %	92 %	97 %	85 %	86 %
Bourses de doctorat	78 %	78 %	88 %	73 %	69 %
Bourses de maîtrise	72 %	69 %	86 %	66 %	71 %
Bourses postdoctorales	69 %	69 %	84 %	54 %	54 %
Subventions de recherche stratégique	59 %	62 %	63 %	46 %	51 %
Subventions de diffusion de la recherche	40 %	33 %	63 %	20 %	54 %
Subventions de partenariat	39 %	37 %	52 %	24 %	38 %
Initiatives conjointes	36 %	36 %	42 %	27 %	32 %
Subventions offertes aux établissements	27 %	24 %	28 %	24 %	38 %
Bourses spéciales de recherche	26 %	22 %	37 %	17 %	35 %

Q15 : Dans quelle mesure connaissez-vous les possibilités de financement du CRSH énumérées ci-dessous? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que ne vous les connaissez pas du tout, et 4, que vous les connaissez très bien. Les zones ombrées représentent une différence importante (P < 0,05) entre les langues préférées des petits et des grands établissements. N = 516

La principale lacune de communication signalée lors d'entrevues menées auprès d'importants informateurs est le manque d'activités de communication ou d'information ciblant les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont des facultés ou des campus faisant partie de grands établissements de la majorité linguistique. Certains des participants de l'étude qui travaillent au sein de ces établissements disaient n'avoir eu aucun contact direct avec le CRSH et dépendre du bureau de la recherche du grand établissement dont ils font partie pour recevoir des renseignements pertinents. De plus, un participant de l'entrevue a mentionné que, puisque les renseignements provenaient de la grande université à laquelle il était affilié, ils ne lui étaient fournis qu'en anglais. Un autre participant a indiqué que les étudiants amorçant des études de maîtrise ou de doctorat devraient recevoir plus de renseignements. En outre, un spécialiste a ajouté que la capacité de recherche d'un établissement a un impact sur les étudiants qui désirent participer à des concours de financement et que ces étudiants doivent faire face à des obstacles semblables à ceux des chercheurs lors de la préparation de demandes de subvention et d'autres fonds si leur établissement ne leur offre qu'un soutien limité.

On a demandé aux répondants du sondage d'indiquer les moyens les plus utilisés pour les informer des occasions de financement offertes par le CRSH et ceux qu'ils préfèrent. La plupart ont répondu que les modes les plus utilisés sont le bureau de la recherche et le site Web du CRSH, qui sont également leurs moyens de communication privilégiés. (Consulter le tableau 3.13.)



Tableau 3.13 : moyen de communication préféré

		Grands étab	olissements	Petits établissements		
Moyen de communication	ation Total langue la anglaise fra		Cas de langue française (N = 99)	Cas de langue anglaise (N = 41)	Cas de langue française (N = 65)	
Bureau de la recherche de votre établissement	48 %	52 %	45 %	39 %	35 %	
Site Web du CRSH	26 %	23 %	28 %	24 %	35 %	
Leader pour le CRSH de votre établissement	8 %	7 %	9 %	10 %	8 %	
Autre personne de votre établissement	5 %	5 %	5 %	2 %	3 %	
Conférences ou événements	3 %	2 %	3 %	5 %	3 %	
Aucune préférence	6 %	6 %	2 %	10 %	6 %	
Autre (Veuillez préciser.)	6 %	5 %	7 %	10 %	9 %	

Q13 : Veuillez choisir, parmi les moyens ci-dessous, celui que vous préférez pour recevoir des renseignements sur les occasions de financement offertes par le CRSH.

Les zones ombrées représentent une différence importante (P < 0.05) entre les langues préférées des petits et des grands établissements. Aucune différence notable n'a été trouvée. N = 516

Les participants du sondage qui ont indiqué que leur façon préférée de recevoir des renseignements sur les occasions de financement du CRSH est le bureau de la recherche de leur établissement ont aussi dit que leur bureau connaît bien le sujet, est en mesure de répondre aux questions, est efficace et fiable et offre des renseignements de façon régulière tout en étant accessible et pratique.

Les participants du sondage qui ont indiqué que leur façon préférée de recevoir des renseignements sur les occasions de financement du CRSH est le site Web du CRSH ont dit que c'est facile, que le site est accessible et que les renseignements que l'on y trouve sont fiables.

Même si les occasions de financement semblent généralement assez connues, la satisfaction des répondants de petits établissements concernant les méthodes utilisées pour faire la promotion des occasions de financement du CRSH (64 p. 100 et 82 p. 100 respectivement) ainsi que de la qualité et du caractère complet des renseignements de financement communiqués (69 p. 100 et 77 p. 100 respectivement) était moins élevée que celle des répondants de grands établissements.

Le manque de connaissance de certains programmes de financement indique qu'ils doivent faire l'objet de plus de promotion pour réaliser tout leur potentiel de développement de la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Comme le CRSH est généralement la principale source de financement dans le domaine des sciences humaines, une grande connaissance du CRSH n'était pas une surprise. Cependant, une approche ciblée sur les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire - particulièrement ceux de petite taille - pourrait permettre d'accroître la participation et la motivation des chercheurs de ces établissements ainsi que d'augmenter leur niveau de satisfaction à l'égard des renseignements qui leur sont fournis quant aux occasions de financement du CRSH.



# Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles

La reconnaissance de deux langues officielles, au Canada, fait partie de l'identité et de la culture du pays. La recherche qui porte sur les langues officielles est importante pour ce qui est de bâtir et de maintenir une compréhension de ces questions ainsi que de contribuer à accroître l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays<sup>23</sup>.

En 2003, le ministère du Patrimoine canadien et le CRSH ont amorcé des négociations au sujet de la possibilité d'une initiative portant sur les langues officielles. Ces négociations faisaient suite à une consultation liée au plan stratégique quinquennal du CRSH, dans lequel on mentionnait des priorités ayant trait à la culture, à la citoyenneté et à l'identité. Ce processus a mené au Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, une initiative conjointe de Patrimoine canadien et du CRSH lancée en 2004<sup>24</sup>.

Le Programme a été créé dans le but de financer la recherche et les activités connexes portant sur des questions relatives aux langues officielles et d'atteindre les objectifs suivants<sup>25</sup>:

- étudier divers aspects de la recherche sur les langues, notamment l'étude de l'éducation en langue minoritaire, l'apprentissage d'une langue seconde, le bilinguisme, les programmes d'immersion ainsi que les facteurs et les déterminants sociaux et culturels qui ont un impact sur l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle;
- établir et maintenir la capacité de recherche du Canada afin de garantir une analyse détaillée des questions actuelles et des nouvelles tendances concernant les langues officielles;
- diffuser les résultats de la recherche et en encourager l'utilisation par les communautés linguistiques, les ministères, les organismes gouvernementaux et d'autres intervenants;
- favoriser le réseautage et l'établissement de partenariats avec d'autres intervenants du gouvernement et des chercheurs au sujet de priorités, de possibilités et de produits concernant la recherche sur les langues officielles.

Au cours des trois années d'activité du programme, 52 subventions ont été accordées pour 101 demandes, ce qui représente un financement total trois millions de dollars. Les projets financés portaient sur divers aspects des langues officielles, notamment la vie communautaire (41 p. 100), la promotion de la dualité linguistique (25 p. 100), l'apprentissage d'une langue seconde (25 p. 100) et l'éducation en langue minoritaire (9 p. 100)<sup>26</sup>.

La section qui suit traite des répercussions qu'ont le Programme et les programmes de financement ordinaires du CRSH sur le financement de la recherche relative aux langues officielles ainsi que du fait que le CRSH a besoin de programmes pour améliorer le soutien dans ce domaine.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Document d'information sur les langues officielles - Conseil de recherches en sciences humaines.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Commissariat aux langues officielles; rôle joué par les organismes fédéraux de subvention de la recherche du Canada quant à la promotion des langues officielles, janvier 2008.

25 Protocole d'entente établi entre le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil de recherches en sciences

humaines au sujet de la collaboration liée à la promotion de la recherche sur les langues officielles.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Comme cela est indiqué dans les rapports de recherche finaux rédigés par les chercheurs financés : Conseil de recherches en sciences humaines, Division du rendement organisationnel et de l'évaluation, analyse des rapports finaux du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles - rapport technique, mai 2011.



### Résultats du financement du CRSH lié à des questions relatives aux langues officielles

Cette sous-section porte sur la question suivante : quel impact le financement du CRSH a-t-il eu sur la recherche concernant des questions relatives aux langues officielles?

Ce sujet a été étudié à l'aide des sous-questions et indicateurs ci-dessous.

- Quel impact le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a-t-il eu sur le développement de la recherche concernant des questions relatives aux langues officielles?
  - Nombre de projets et valeur du financement accordé au Programme par rapport à tous les projets et à l'ensemble du financement
  - Faits probants montrant que les chercheurs financés dans le cadre du Programme continuent à faire de la recherche sur ces questions
  - Faits probants montrant que le Programme a eu un impact sur les politiques et les pratiques
  - o Opinion des chercheurs financés par le CRSH concernant l'impact du Programme
- Dans quelle mesure les programmes de financement ordinaires du CRSH soutiennent-ils la recherche portant sur les langues officielles?
  - Nombre de projets et valeur du financement accordé aux communautés de langue officielle en situation minoritaire par rapport à tous les projets et à l'ensemble du financement
  - Faits probants montrant que les programmes de financement ordinaires du CRSH sont perçus comme subventionnant la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

#### Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles

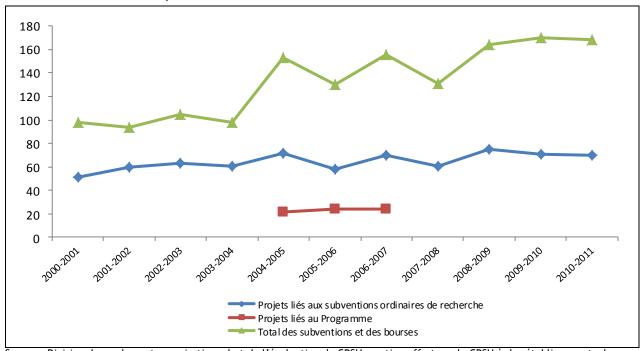
Le Programme a permis de financer 52 projets de recherche de 2004 à 2007, ce qui représente une proportion relativement faible de tous les projets portant sur des thèmes similaires financés par le CRSH au cours de la même période<sup>27</sup>. Le graphique 4.1 illustre le nombre de projets financés dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles ainsi que du Programme de subventions ordinaires de recherche du CRSH de 2000 à 2011.

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Étant donné que le Programme visait notamment à augmenter la capacité de recherche du Canada en ce qui concerne les questions liées aux langues officielles, tous les projets de recherche portant sur les langues officielles financés par le CRSH ont été extraits à l'aide de mots clés, notamment pour les bourses.



Graphique 4.1 : nombre de projets portant sur des questions relatives aux langues officielles financés par le CRSH



Source: Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire: analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011.

- Le nombre de projets financés par le CRSH (ce qui comprend les bourses) qui portent sur des questions relatives aux langues officielles augmente depuis 2000. En tout, 98 projets ont été financés en 2000, et 168 l'ont été en 2011, pour un total de 1 467 projets financés de 2000 à 2011. Les projets financés dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles représentent une proportion relativement faible de l'ensemble des projets financés de 2004 à 2007, ce permet de supposer que le Programme a eu un faible impact sur l'augmentation de l'intérêt ou de la capacité dans ce domaine.
- Toutefois, le Programme a contribué à une croissance plus rapide du nombre de projets financés de 2004 à 2005. Une diminution a ensuite été enregistrée en 2007, année où le Programme a pris fin<sup>28</sup>. Dans l'ensemble, la fin du Programme n'a pas eu d'impact à long terme sur le nombre de projets financés concernant des questions relatives aux langues officielles, car la moyenne annuelle du nombre de projets financés après la fin du Programme était de 158,25, comparativement à 146,3 lorsque le Programme était offert (2004-2007).
- Si l'on tient compte uniquement du Programme de subventions ordinaires de recherche (l'ancien programme de financement principal du CRSH), l'adoption du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles ainsi que l'absence de son renouvellement ont tous deux eu des répercussions sur le nombre moyen de projets de recherche financés portant sur des questions relatives aux langues officielles. En effet, ce nombre est passé de 60 avant la mise en place du Programme (2000-2003) à 91 pendant les années d'activité du

25

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Une diminution importante du nombre de projets financés a été enregistrée en 2005-2006. Cette diminution, qui est difficile à expliquer, n'a pas étudiée plus en profondeur dans le cadre de l'analyse de données organisationnelles effectuée lors du présent examen.



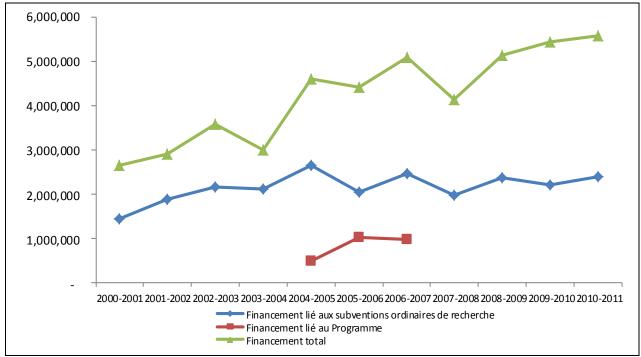
Programme (2004-2007), puis il a chuté à 70 à la fin du Programme. Le nombre de projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles financés dans le cadre du Programme de subventions ordinaires de recherche après la fin du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles est plus élevé que pour la période précédant la mise en place du Programme, mais aucun effet multiplicateur pouvant être attribué au Programme n'a été constaté.

Une tendance semblable a été observée quant au niveau de financement alloué à la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles. La valeur du financement accordé de 2004 à 2007 correspond à l'augmentation modérée du nombre de projets financés qui a été enregistrée pendant la période d'activité du Programme.

- De 2000 à 2011, le CRSH a offert 46,5 millions de dollars pour des projets de recherche portant sur les langues officielles, ce qui représente une augmentation par rapport aux 2,6 millions de dollars accordés en 2000-2001 et aux 5,6 millions de dollars accordés en 2010-2011. En moyenne, le CRSH a offert trois millions de dollars par année de 2000 à 2004 avant la mise en place du Programme, 4,7 millions de dollars pendant la période d'activité du Programme (dont 2,5 millions de dollars dans le cadre du Programme) et cinq millions de dollars par année après la fin du Programme. (Consulter le graphique 4.2.)
- Si l'on tient compte uniquement des subventions ordinaires de recherche, le financement annuel moyen accordé a légèrement augmenté, passant ainsi de 1,9 million de dollars avant la mise en place du Programme à 2,2 millions de dollars après sa mise en place. Encore une fois, le Programme n'a pas eu d'effet multiplicateur sur le financement reçu dans le cadre des subventions ordinaires de recherche du CRSH.



Graphique 4.2 : financement du CRSH accordé à des projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles (en milliers de dollars canadiens)



Source: Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire: analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011.

#### Recherche continue portant sur des questions relatives aux langues officielles

L'augmentation du nombre de projets de recherche financés portant sur des questions relatives aux langues officielles qui a été observée après la fin du Programme permet de croire que les chercheurs continuent à s'intéresser à ce sujet. Les résultats du sondage en ligne mené auprès des chercheurs appuient également cette conclusion. (Consulter le tableau 4.1.)

On a demandé aux participants du sondage s'ils avaient mené des travaux de recherche portant sur les langues officielles ou le faisaient toujours. On a ensuite demandé à ceux qui avaient répondu par l'affirmative s'ils connaissaient le Programme, puis on a demandé aux personnes qui le connaissaient si elles avaient obtenu un financement dans le cadre de cette initiative. Dans les questions suivantes, on a demandé aux chercheurs qui avaient reçu des fonds dans le cadre du Programme s'ils avaient déjà effectué des travaux de recherche portant sur les langues officielles avant la mise en place du Programme et s'ils avaient continué à le faire après la fin de l'initiative.



Tableau 4.1 : impact du Programme sur les projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles

Question du sondage	Ou	i	Non	
Question du sondage	%	N*	%	N*
Faites-vous présentement de la recherche ou en avez-vous déjà fait au sujet d'enjeux concernant les langues officielles ou les communautés de langue officielle en situation minoritaire?	27 %	138	73 %	378
Connaissez-vous le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles?	28 %	39	72 %	99
Avez-vous reçu du financement dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles?	31 %	12	64 %	25
Faisiez-vous de la recherche sur des enjeux concernant les langues officielles avant de recevoir un financement du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles?	100 %	12	0 %	0
Avez-vous continué à faire de la recherche sur des enjeux concernant les langues officielles après la fin du financement accordé par le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles?	92 %	11	8 %	1

<sup>\*</sup>Nombre de participants qui ont répondu à la question

Même si le nombre de personnes qui ont répondu « je ne sais pas » est pris en considération dans les résultats, il ne figure pas dans le tableau.

Les répondants du sondage qui avaient reçu des fonds dans le cadre du Programme ont continué à faire de la recherche sur les langues officielles après la fin de l'initiative (dans une proportion de 92 p. 100) et avaient tous effectué des travaux de recherche sur le sujet avant la mise en œuvre du Programme. La plupart des chercheurs qui ont continué à faire de la recherche sur des questions relatives aux langues officielles après la fin du Programme travaillaient au sein de grands établissements (7 sur 11) et étaient francophones (8 sur 11). Les chercheurs qui ont continué d'effectuer des travaux de recherche sur le sujet ont dit qu'ils recevaient surtout des fonds dans le cadre de programmes ordinaires du CRSH.

Pour leur part, les répondants qui ont indiqué avoir effectué de la recherche sur des questions relatives aux langues officielles ou aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, mais qui ne connaissaient pas le Programme ou n'avaient pas reçu de fonds dans le cadre de ce programme ont indiqué que leurs principales sources de financement étaient les programmes ordinaires du CRSH et des fonds internes de leur établissement.

La proportion de répondants du sondage qui ont indiqué avoir effectué de la recherche sur des questions relatives aux langues officielles (27 p. 100 de tous les répondants), mais qui ne connaissaient pas le Programme (28 p. 100 des répondants du sondage ayant effectué de la recherche sur des questions relatives aux langues officielles) mérite également d'être soulignée, car l'analyse des données du sondage et des données organisationnelles du CRSH indique que le Programme n'a donné lieu qu'à une augmentation modérée du nombre de projets de recherche portant sur les langues officielles. L'impact du Programme découle peut-être d'un manque de connaissance de l'initiative ou de son budget limité. Le manque de promotion ciblant les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire a déjà été abordé dans la section 3.2, tout comme la faible connaissance de certaines occasions de financement du CRSH. Le manque de promotion du Programme pourrait également expliquer cette faible connaissance. Toutefois, il faut souligner que 101 demandes de financement de recherche ont été reçues dans le cadre du Programme et que le budget total du Programme, se chiffrant à trois millions de dollars pour les trois années, a été réparti entre 52 projets. Comme l'initiative n'a jamais été évaluée, il existe peu de faits probants permettant de déterminer si le manque de promotion a effectivement constitué un facteur important.

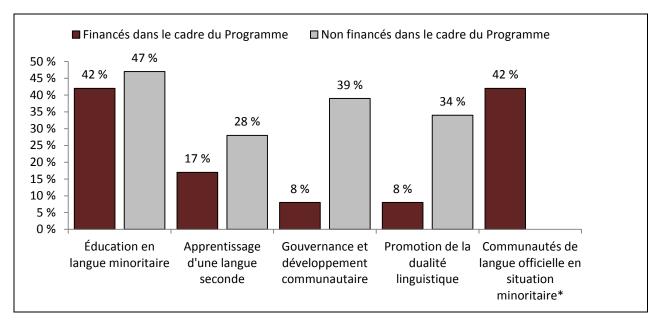


#### Impact de la recherche sur les politiques et les pratiques

Les projets financés dans le cadre du Programme portaient sur des questions prioritaires. L'analyse des données du sondage en ligne et un examen des rapports de recherche finaux permettent de croire que ces projets ont eu un impact sur les politiques et les pratiques. Les participants du sondage qui avaient reçu des fonds du Programme ont indiqué que leur recherche portait surtout sur l'éducation en langue minoritaire (42 p. 100) et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (42 p. 100).

Les participants du sondage qui ont indiqué avoir effectué des travaux de recherche sur des questions relatives aux langues officielles et qui avaient été financés autrement que dans le cadre du Programme se sont principalement intéressés à l'éducation dans la langue minoritaire (47 p. 100), à la gouvernance et au développement communautaire (39 p. 100), à la promotion de la dualité linguistique (34 p. 100) et à l'apprentissage d'une langue seconde (28 p. 100). (Consulter le graphique 4.3.)

Graphique 4.3 : thèmes de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles (par pourcentage de participants ayant choisi le thème)



Q21 : Sur lesquels des domaines ci-dessous votre recherche financée dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles portait-elle avant tout? N = 12

Q31: Votre recherche actuelle ou passée portant sur des enjeux concernant les langues officielles ou les communautés de langue officielle en situation minoritaire porte-t-elle ou portait-elle sur l'un des quatre domaines ci-dessous? N = 124 \*Les chercheurs non financés dans le cadre du Programme effectuant des travaux de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles n'ont pas eu ce choix.

On a demandé aux répondants de cocher toutes les réponses qui s'appliquaient pour les deux questions (questions à choix multiples).

Bon nombre des impacts du Programme ne seront pas perceptibles avant un certain temps. En effet, il est connu qu'en sciences humaines, les impacts définitifs ne commencent à se manifester que cinq à six ans après la fin de la recherche et la diffusion des résultats<sup>29</sup>. Par ailleurs, il peut être difficile

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; analyse de rapports de recherche finaux portant sur le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles - rapport technique, mai 2011.



d'évaluer ces impacts, en particulier dans le domaine des sciences sociales<sup>30</sup>. Toutefois, on s'attend à ce que certains travaux de recherche aient un impact - dans une certaine mesure - sur les politiques et les pratiques, comme cela est indiqué dans les objectifs du Programme.

L'analyse que le CRSH a effectuée au sujet des rapports de recherche finaux du Programme visait à examiner plus en détail les types de projets financés dans le cadre du Programme ainsi que les résultats et les impacts. Pour les 52 projets financés dans le cadre du Programme, le CRSH a reçu 32 rapports de recherche finaux, qui ont attentivement été examinés.

Comme le Programme visait également à favoriser les échanges entre les chercheurs et à faciliter la diffusion des résultats à plus grande échelle, on a demandé aux chercheurs d'indiquer, dans les rapports de recherche finaux, les résultats qu'ils avaient obtenus sur le plan des communications. (Consulter le tableau 4.2.)

Tableau 4.2 : résultats du Programme

Dágultata da rachareha		
Résultats de recherche	Nombre	Pourcentage
Exposé		
	86	36 %
Article publié dans un média populaire, une revue spécialisée, un journal de recherche ou Internet	46	19 %
Chapitre de livre	24	10 %
Autre produit lié au milieu universitaire	21	9 %
Média, radio, télévision ou conférence publique	17	7 %
Livre ou manuel scolaire	11	5 %
Actes de colloque	7	3 %
Document audio, film, vidéo, CD, multimédia ou		
site Web	14	6 %
Thèse	7	3 %
Élaboration de politiques et de programmes, conseils et consultation	6	3 %

Source : Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; analyse de rapports de recherche finaux portant sur le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles - rapport technique, mai 2011

Le public cible de ces produits a également été indiqué dans les rapports de recherche finaux. Même si le type et la taille du public cible peuvent évoluer au cours d'un projet de recherche et après la diffusion initiale des résultats, au moment où les rapports de recherche finaux ont été rédigés, les publics cibles principaux provenaient du milieu universitaire. (Consulter le tableau 4.3.)

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Droits linguistiques et milieu universitaire : impacts de la recherche sur les enjeux juridiques et démographiques de la francophonie minoritaire ainsi que la contribution du CRSH, août 2010.



Tableau 4.3 : public cible indiqué dans les rapports de recherche finaux

Public cible	Oui	Attendu	Probable	Peu probable	Ne s'applique pas
Milieu universitaire	75 %	0 %	16 %	6 %	3 %
Décideurs (secteurs public, privé et sans but lucratif)	66 %	3 %	19 %	6 %	6 %
Grand public	41 %	3 %	31 %	16 %	9 %

Source : Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; analyse de rapports de recherche finaux portant sur le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles - rapport technique, mai 2011

Les chercheurs qui ont rédigé un rapport de recherche final n'auraient pas pu confirmer l'impact de leur recherche à ce moment, mais on leur a tout de même demandé d'en évaluer l'impact actuel ou possible dans quatre catégories prédéterminées. (Consulter le tableau 4.4.) Ces chercheurs prévoyaient que leur recherche aurait un impact sur les politiques et les programmes (50 p. 100), et certains croyaient que leurs travaux de recherche procureraient des avantages sur les plans culturel (10 p. 100) et social (16 p. 100).

Tableau 4.4 : secteurs d'impact de la recherche

Dans lequel des secteurs ci-dessous votre recherche aura-t-elle le plus grand impact?	Pourcentage
Élaboration de politiques et de programmes	50
Culturel	19
Social	16
Contribution au débat public	9
Sans objet	6

Source : Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; analyse de rapports de recherche finaux portant sur le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles - rapport technique, mai 2011

Même si le Programme n'a donné lieu qu'à une augmentation modérée du nombre de projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles menés de 2004 à 2007, certains faits probants du présent examen permettent de croire que les projets financés dans le cadre du Programme ont eu un impact sur le milieu universitaire, les politiques et l'aspect socioéconomique. La façon dont cet impact favorisera l'épanouissement et la viabilité des communautés de langue officielle en situation minoritaire n'est pas claire, mais ces travaux de recherche ont permis de mieux comprendre les enjeux du Canada en matière de langues officielles<sup>31</sup>.

#### Portée du soutien lié à la recherche sur les langues officielles

Malgré l'absence d'un programme ciblé visant à financer la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles, le CRSH soutient ce domaine de recherche grâce à ses programmes ordinaires. Le nombre de projets portant sur les langues officielles qui sont financés par le CRSH

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; analyse de rapports de recherche finaux portant sur le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles - rapport technique, mai 2011.



augmente de façon constante depuis 2000<sup>32</sup>, passant ainsi d'une moyenne de 98,75 projets financés chaque année à 158,25 en 2011. Parallèlement, les fonds consacrés à la recherche portant sur les langues officielles ont également augmenté au cours de la même période. Le total des fonds accordés par le CRSH a également augmenté au cours de cette période, mais il faut souligner que la proportion accordée à la recherche portant sur les langues officielles n'a pas augmenté. Les fonds consacrés à la recherche de ce domaine représentent 2 p. 100 de tout le financement offert par le CRSH depuis 2000. En 2000-2001, le CRSH a offert environ 129,3 millions de dollars, dont 2,6 millions (2 p. 100) pour des projets axés sur des questions relatives aux langues officielles. En 2009-2010, le CRSH a octroyé environ 335 millions de dollars au total, dont 5,4 millions (2 %) à des projets portant sur des questions relatives aux langues officielles<sup>33</sup>. Cette proportion est restée la même durant la période d'activité du Programme, pendant laquelle un total de 848 millions de dollars ont été attribués, dont 14,1 millions (2 p. 100) pour des projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles, ce qui comprend le Programme.

Ces chiffres indiquent que le CRSH appuie la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles grâce à ses programmes de financement ordinaires et que ce niveau de soutien est demeuré constant, même pendant la période d'activité du Programme.

Un examen des données concernant le nombre de demandes de financement présentées pour des projets de recherche liés à des questions relatives aux langues officielles permettrait de mieux comprendre la demande à cet égard et de déterminer si l'appui du CRSH est adéquat<sup>34</sup>.

<u>Perceptions liées au soutien du CRSH concernant des enjeux liés aux communautés de langue officielle</u> en situation minoritaire

Les données quantitatives analysées dans le cadre du présent examen n'ont pas permis de déterminer avec certitude la mesure dans laquelle le soutien de la recherche portant sur les langues officielles offert par le CRSH est adéquat par rapport au soutien qu'il offre à la recherche portant sur d'autres sujets. Cependant, les participants des entrevues ont exprimé des opinions concernant l'importance du soutien offert par le CRSH. Tout en admettant que d'autres organismes subventionnaires et ministères financent la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles, certains participants ont signalé que le soutien du CRSH est particulièrement important en raison de l'excellence demandée pour les projets qu'il finance.

« Les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles qui sont effectués par d'autres organisations ont une certaine valeur, mais la recherche empirique financée par le CRSH engendre des politiques fondées sur des faits probants et jouit d'une bonne crédibilité. »

- Intervenant du gouvernement fédéral

Certains participants des entrevues croyaient également que l'objectif du CRSH consistant à améliorer la compréhension d'enjeux sociaux et culturels signifie qu'il a un rôle particulier à jouer à ce sujet.

« Le CRSH a un rôle important à jouer par rapport aux autres organismes subventionnaires. Il joue un rôle quant à notre compréhension de ce domaine. » - Représentant d'établissement

Rapport final

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH; soutien offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire : analyse de données organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011.

organisationnelles - rapport technique (seconde version), juillet 2011.

33 Les données portant sur le financement total attribué par le CRSH pour les années 2010-2011 ne sont pas encore disponibles.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Én raison de difficultés techniques, ces données n'ont pas été extraites ou incluses dans l'analyse des données organisationnelles.



Certains participants des entrevues ont indiqué qu'ils avaient l'impression que la recherche portant sur les langues officielles n'est pas considérée comme importante ou comme un domaine de recherche prioritaire. Un participant a également laissé entendre qu'il s'agit du point de vue du CRSH et de ses comités de sélection.

« Les questions relatives aux langues officielles sont au cœur de l'identité du Canada, elles sont écrites dans l'histoire et dans les chartes, mais elles ne sont toujours pas reconnues en tant que domaine de recherche viable. » - Spécialiste de sujet de recherche

Même si l'analyse des données organisationnelles effectuée dans le cadre du présent examen démontre le soutien offert par le CRSH grâce à ses programmes ordinaires, les participants des entrevues étaient unanimes quant au fait qu'un financement ciblé est nécessaire. Toutefois, les chercheurs travaillant sur n'importe quel sujet diraient probablement la même chose. En outre, soulignons que près de 61 p. 100 des projets de recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont financés par le CRSH ont été menés par des chercheurs d'établissements autres que ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il s'agit d'une catégorie qui n'a pas fait l'objet d'un sondage dans le cadre de la présente étude.

#### Besoin de soutien concernant la recherche sur les langues officielles

Cette sous-section porte sur la question suivante : les programmes du CRSH devraient-ils offrir plus de soutien pour les questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Ce sujet a été examiné à l'aide des sous-questions et indicateurs ci-dessous.

- Est-il nécessaire d'offrir un financement ciblé visant à soutenir la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire?
  - Tendance liée au soutien offert à la recherche portant sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire
  - o Faits probants montrant un besoin perçu d'autres formes de soutien des communautés et des établissements de langue officielle en situation minoritaire
- Dans quelle mesure le CRSH prend-il en considération le soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques et de la détermination de programmes?
  - Faits probants montrant l'accroissement du soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de l'établissement de priorités et de l'élaboration de programmes
  - Faits probants montrant l'existence d'éléments de comparaison et de cibles permettant de déterminer si l'on tient compte du soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire

#### Besoin de financement ciblé

Comme cela est mentionné dans les sections 4.1.1 et 4.1.2 du présent rapport, le Programme n'a entraîné qu'une augmentation modérée du nombre de projets de recherche portant sur les langues officielles de 2004 à 2007 et n'a pas modifié la proportion des fonds attribués par le CRSH pour la recherche dans ce domaine. Le nombre global de projets de recherche portant sur les langues officielles étant financés augmente de façon régulière depuis 2000, et la proportion du financement affecté par le CRSH à ce domaine de recherche est demeurée la même.



#### Besoin perçu d'autres formes de soutien

Les chercheurs, les représentants d'établissement, les spécialistes de sujet de recherche et les intervenants fédéraux interrogés dans le cadre de l'examen de la gestion ont vivement insisté sur la nécessité de disposer de programmes de financement ciblé pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles. Dans l'ensemble, les participants croyaient qu'une amélioration du soutien est nécessaire à l'augmentation de la capacité dans cet important domaine de recherche. En outre, les participants ont mentionné qu'une certaine capacité avait été perdue au cours des dernières années et qu'il est nécessaire d'établir un programme précis pour susciter de l'intérêt. Toutefois, un spécialiste a présenté une mise en garde contre les initiatives de financement ciblé, qui pourraient encourager et financer des projets de recherche de moindre qualité.

Un autre grand thème issu des entrevues est la portée de la recherche concernant les langues officielles. Bon nombre de participants croyaient que le CRSH devrait élargir sa définition du concept de recherche sur les langues officielles. Comme les langues officielles et le bilinguisme sont des phénomènes sociaux, la plupart des projets de recherche peuvent être liés à d'autres disciplines, par exemple la santé. Certains participants ont mentionné qu'ils n'étaient pas admissibles à un financement du CRSH, car leur recherche comportait également certains aspects traitant de la santé et qu'ils devaient donc présenter leur demande aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

« La présence du mot "santé", dans le titre d'un projet de recherche, ne devrait pas le limiter au financement lié à la recherche en santé. Les langues officielles sont un phénomène social, donc elles seront toujours liées à de nombreuses disciplines (dont la linguistique). »

- Représentant d'établissement

Certains participants ont mentionné que l'expertise du domaine est en cours de développement et que la recherche portant sur les langues officielles suscite l'intérêt des jeunes chercheurs, mais que le manque de financement limite le renforcement de la capacité.

#### Considération liée à la planification et aux politiques

Comme cela est indiqué à la section 3.2.1, le CRSH consulte des intervenants de façon régulière et ponctuelle pour discuter de la meilleure façon d'examiner les priorités et les besoins des établissements, y compris ceux de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le CRSH consulte également les leaders pour le CRSH, des chercheurs indépendants, des associations professionnelles, des ministères, des organismes gouvernementaux ainsi que d'autres intervenants lors de divers forums et événements.

Même si le CRSH semblait tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de ces consultations, les faits probants fournis pour l'examen n'ont pas offert de précision sur la façon dont les renseignements avaient été intégrés dans la planification et l'élaboration de politiques. Toutefois, il faut souligner que l'engagement du CRSH envers l'article 41 est mis en évidence par l'élaboration de plans d'action et d'une politique concernant l'article 41.



## Conclusions et recommandations

#### Résumé des conclusions et des recommandations

L'examen de la gestion des langues officielles visait à étudier les résultats à long terme des plans d'action pluriannuels du CRSH quant à l'application de l'article 41. L'approche consistait à évaluer, d'une part, l'impact qu'a le financement du CRSH visant à soutenir la recherche concernant les questions relatives aux langues officielles et l'impact qu'il a sur le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et, d'autre part, la nécessité d'améliorer le soutien dans ce domaine. L'examen a également permis d'étudier des facteurs externes qui avaient un impact sur les taux de réussite et de participation des chercheurs travaillant dans des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Quel impact le financement du CRSH a-t-il eu sur le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Le CRSH favorise le développement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire grâce à ses programmes de financement ordinaires. Dans l'ensemble, l'examen a permis de conclure que les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire participent aux concours et profitent du financement offert par le CRSH. Les données organisationnelles sur le taux de réussite et la valeur du financement permettent de croire que les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire réussissent aussi bien que ceux des établissements de la majorité linguistique qui sont de taille similaire quant à l'obtention de financement de recherche.

S'il est vrai que les pratiques d'évaluation par les pairs du CRSH ont déjà été évaluées par un groupe d'experts international - qui a jugé que les processus qui sont en place correspondent aux pratiques exemplaires et aux normes internationales -, les problèmes concernant l'évaluation par les pairs figurent parmi les principales conclusions du présent examen. Les documents étudiés ainsi que les commentaires recueillis dans le cadre du sondage en ligne et des entrevues menées auprès d'importants informateurs semblent indiquer qu'il y a apparemment des problèmes quant au processus d'évaluation par les pairs, notamment la maîtrise de la langue des évaluateurs bilingues et le fait que les sujets de recherche proposés par des chercheurs francophones de l'extérieur du Québec ne semblent pas considérés comme pertinents par les pairs évaluateurs bilingues des établissements de la majorité linguistique.

Même si l'égalité fait partie intégrante des politiques du CRSH, le concept d'égalité réelle, qui a été étudié dans le cadre de cet examen, n'a que récemment été intégré dans ces politiques, et les mesures visant à favoriser cette égalité n'ont pas encore été mises en œuvre. Il aurait pu être plus utile de discuter avec d'importants informateurs au sujet des mesures que le CRSH pourrait mettre en œuvre pour leur offrir une égalité réelle. Cette discussion aurait également permis aux chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire de se familiariser avec le concept : les réponses au sondage montrent clairement que de nombreux participants ne saisissaient pas complètement le concept d'égalité réelle, et ce, même si on leur en avait fourni la définition.

Indépendamment de leur compréhension du concept d'égalité réelle, bon nombre de participants de l'examen avaient l'impression que le processus de sélection ne tient pas compte du contexte de leur établissement et qu'il y a une certaine partialité à l'égard des grands établissements de la majorité



linguistique dans les concours de financement. Le fait de collaborer avec de petits établissements pour les aider à renforcer leur capacité de recherche ainsi que d'améliorer les communications au sujet des rôles, des responsabilités et des limites inhérentes aux petits établissements pourrait contribuer à modifier cette perception, à établir une égalité réelle et à faciliter l'innovation au sein de tous les établissements canadiens.

Selon les données organisationnelles, les taux de participation et de réussite des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont comparables à ceux des établissements de la majorité linguistique de même taille. Toutefois, des participants de l'examen de la gestion ont souligné que certains facteurs externes avaient rendu leur participation plus difficile. Les facteurs le plus souvent considérés comme ayant un impact sur la capacité des chercheurs à participer à des occasions de financement du CRSH concernaient le manque de soutien offert par les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de petite taille. Étant donné que ces problèmes ne sont pas propres aux petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, les mesures prises pour aider ces derniers à renforcer leur capacité de recherche pourraient aussi profiter à tous les petits établissements du Canada. Dans le cadre de l'examen de la gestion - et particulièrement des études de cas -, on a élaboré des pratiques exemplaires susceptibles d'améliorer la qualité des demandes d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'intention du CRSH, des établissements et des chercheurs. (Consulter l'annexe E.)

#### Recommandations

- Continuer d'effectuer un suivi des taux de participation des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dont la langue de correspondance est le français ou l'anglais.
- Après avoir consulté des chercheurs et des évaluateurs, étudier davantage les questions soulevées par les chercheurs qui sont liées à leur point de vue concernant la maîtrise du français des évaluateurs et l'attitude qu'ont ces derniers à l'égard de la recherche portant sur les langues officielles qui est menée à l'extérieur du Québec.
- Collaborer avec de petits établissements pour mettre en place des « pratiques exemplaires » permettant aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire d'aider leurs chercheurs à présenter des demandes de financement dans le cadre de concours du CRSH.

À quel point a-t-on besoin de mesures ciblées visant à soutenir le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?

L'examen de la documentation a révélé que, tout comme les établissements de langue officielle en situation majoritaire, les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire avaient été consultés au sujet des priorités et d'autres questions pertinentes. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont les commentaires issus de ces consultations sont utilisés pour orienter la planification et l'élaboration de politiques permettraient de déterminer le niveau de participation de ces établissements.

L'examen a également permis de constater qu'il pourrait y avoir un manque d'engagement direct et de communication de la part du CRSH à l'égard de nombreux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'un grand nombre de leurs chercheurs. Le CRSH effectue des visites dans les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et des établissements de la majorité linguistique pour renseigner les chercheurs ainsi que leur donner la chance de poser des questions et de discuter de problèmes qu'ils peuvent avoir. Cependant, pendant la



période de l'examen de la gestion, près de la moitié des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas reçu de visite, alors que d'autres établissements en ont reçu plusieurs.

Aucune activité de sensibilisation ciblant particulièrement des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire n'est actuellement en cours. Les renseignements sont transmis à l'aide des voies de communication ordinaires du CRSH dans ces établissements ainsi que dans tous les autres établissements admissibles du Canada. Même si le CRSH était généralement assez bien connu, les chercheurs de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire étaient moins satisfaits des renseignements reçus. Certaines occasions de financement du CRSH étaient moins bien connues, ce qui indique que certains programmes doivent faire l'objet de plus de promotion ciblée. Un plan de communication plus visible étant axé sur les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire pourrait également faciliter la modification des idées concernant l'égalité réelle et accroître la participation des chercheurs de ces établissements.

#### Recommandations

- Continuer à consulter les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire sur la façon d'intégrer le renforcement de la capacité dans la planification et les politiques du CRSH.
- Améliorer la promotion des occasions de financement du CRSH qui pourraient présenter un intérêt particulier pour les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

#### Recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles

Quels ont été les résultats des occasions de financement du CRSH visant à soutenir la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles?

Les chercheurs et les intervenants dont il est question dans l'examen de la gestion ont souligné l'importance qu'a la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles pour l'avenir du Canada, en particulier pour celui des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En outre, ils étaient d'avis que le CRSH a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de faciliter le renforcement de la capacité de recherche dans ce domaine. Cependant, la portée de l'examen de la gestion et les données disponibles ont rendu difficile l'analyse complète du soutien offert par le CRSH quant à la recherche portant sur les langues officielles.

Les données disponibles sur lesquelles repose cet examen ont également limité la mesure dans laquelle l'impact du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles pouvait être évalué. Même s'il a été question de certains impacts initiaux et que de nombreux impact à long terme ont été prévus, il est possible que ces impacts ainsi que tout résultat visible des politiques et des pratiques ne se manifestent pas complètement avant un certain temps.

Les données organisationnelles disponibles laissent croire que le Programme n'a eu qu'un faible impact sur l'augmentation du nombre de projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles. Étant donné que la plupart des projets de recherche portant sur le sujet sont de nature multidisciplinaire, certains projets traitant de questions relatives aux langues officielles pourraient avoir été omis dans l'analyse des données organisationnelles.



Dans quelle mesure est-il nécessaire de faire des langues officielles un domaine prioritaire en matière de financement de la recherche?

Comme le nombre de projets de recherche traitant de questions relatives aux langues officielles n'est pas précis et qu'il n'y a pas de renseignements sur le besoin de travaux de recherche portant sur les langues officielles par rapport à d'autres sujets dans une catégorie de financement limitée, il est difficile d'évaluer la nécessité du financement ciblé. Les importants informateurs ont indiqué qu'il faut davantage de financement, mais les données quantitatives permettant de confirmer ce besoin ne sont pas disponibles actuellement.

#### Recommandations

• Le suivi continu du nombre de demandes concernant les langues officielles est nécessaire, car les données actuelles ne permettent pas de déterminer s'il est nécessaire d'augmenter le financement ciblé.

#### Conclusion

Le bilinguisme et les langues officielles ainsi que la compréhension de ces concepts sont influencés par les contextes géographique et culturel et même le contexte des établissements. Il est donc difficile de tenter de comprendre les problèmes et les obstacles auxquels doivent faire face les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, car de nombreux facteurs peuvent avoir un impact sur les type d'obstacles des chercheurs de différents contextes et sur les ressources dont ils disposent pour surmonter ces obstacles.

Les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de grande taille n'éprouvent pas les mêmes problèmes que ceux des petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire (comme les chercheurs d'établissements de la majorité linguistique de grande ou de petite taille). La taille de l'établissement a donc eu un impact sur les réponses des participants du sondage. Deux des grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dont il est question dans l'examen de la gestion faisaient partie des meilleures universités de recherche du Canada. Les chercheurs de ces établissements ne doivent donc pas faire face aux mêmes défis que ceux des autres établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Toutefois, il ne faudrait pas sous-estimer ces défis. Par exemple, les chercheurs francophones de grands établissements bilingues peuvent se heurter, au sein de leur établissement ou à l'externe, à des obstacles limitant leur capacité à présenter des demandes de financement dans la langue de leur choix.

La culture a également un impact sur les points de vue liés aux langues officielles et au bilinguisme. Ainsi, un chercheur provenant d'un milieu bilingue qui travaille dans les deux langues officielles avec la même aisance ne connaîtra pas les mêmes obstacles qu'un chercheur francophone dont la connaissance de l'anglais est limitée. En outre, un chercheur parfaitement bilingue pourrait accorder moins d'importance au fait de recevoir des services dans sa langue officielle préférée. Il est même possible que certains n'aient pas de langue préférée. Les réponses au sondage ont toutefois été influencées par la langue préférée du chercheur. En effet, on a décidé que la langue de correspondance inscrite dans la base de données du CRSH serait utilisée pour l'étude. Cette classification ne détermine pas nécessairement la préférence réelle qu'a un chercheur au quotidien ou au travail, ce qui montre une fois de plus la complexité du bilinguisme et des idées concernant l'utilisation de la langue et la préférence linguistique.



Enfin, la géographie a également un impact sur les divers points de vue. Ainsi, la plupart des Canadiens francophones et bilingues se trouvent en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Dans le cadre du sondage, on n'a pas analysé les réponses par région, mais les discussions tenues avec d'importants informateurs et l'examen d'études de cas ont permis de constater que le fait d'être éloigné de grands bassins de population francophones avait façonné les perspectives des chercheurs des provinces de l'Ouest. L'isolement de ces chercheurs francophones pourrait également avoir contribué à la définition de notions concernant le caractère important ou pertinent d'un projet de recherche. Pour la recherche en général et la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles, il est possible que des pairs évaluateurs des provinces de l'Est ne comprennent pas le contexte et la priorité des projets proposés par des chercheurs des provinces de l'Ouest.

Même si l'examen de la gestion a permis de présenter un certain aperçu du soutien offert par le CRSH aux chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles, il faut une recherche et un suivi plus approfondis pour en assurer une compréhension continue.



ANNEXE A: TABLEAU DE L'EXAMEN DE LA GESTION DES LANGUES OFFICIELLES



# Nouveau tableau de l'examen de la gestion

L'astérisque (\*) indique que la mesure pourrait être comparée avec des données portant sur des chercheurs d'établissements autres que ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire à des fins d'analyse contrefactuelle.

Questions	Sous-questions	Indicateurs		Mesures proposées	Sources de données
1. Quel a été le résultat des occasions de financement du CRSH visant à soutenir la recherche	1.1) Quel impact le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a-t-il eu sur le développement de la	1.1.1) Nombre de projets et valeur du financement offert pour le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles par rapport à tous les projets et à l'ensemble du financement (2004-2007)	•	[L'indicateur est aussi la mesure.]*	Données organisationnelles (analyse)
portant sur des questions relatives aux langues officielles?	recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles?	1.1.2) Faits probants montrant que les chercheurs financés dans le cadre du Programme continuent à faire de la recherche sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire	•	Proportion de chercheurs qui ont présenté des demandes subséquentes au CRSH; proportion de ceux dont la recherche portait sur les minorités de langue officielle; proportion de ceux qui ont effectivement reçu un financement subséquent du CRSH concernant des questions relatives aux minorités de langue officielle  Effets mentionnés de la fin du Programme	Examen de documents (rapports de recherche finaux), données organisationnelles (analyse), entrevues (chercheurs) et sondage



Questions	Sous-questions	Indicateurs	Mesures proposées	Sources de données
		1.1.3) Faits probants montrant que la recherche effectuée dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a eu un impact sur les politiques et les pratiques	<ul> <li>Nombre de publications, activités de diffusion et public cible*</li> <li>Mention</li> </ul>	Examen de documents (documents généraux et rapports de recherche finaux), données organisationnelles, entrevues (spécialistes et chercheurs) et sondage
		1.1.4) Opinion des chercheurs financés par le CRSH concernant l'impact du Programme	<ul> <li>Point de vue sur le projet effectué en l'absence de financement</li> <li>Opinions concernant l'impact du Programme par rapport à ses objectifs et progrès réalisés quant aux catégories de questions</li> </ul>	Entrevues (spécialistes et chercheurs) et sondage
	1.2) Dans quelle mesure les programmes de financement ordinaires du CRSH soutiennent-ils la recherche portant sur les langues officielles?	1.2.1) Nombre de projets et valeur du financement accordé aux communautés de langue officielle en situation minoritaire par rapport à tous les projets et à l'ensemble du financement	<ul> <li>[L'indicateur est aussi la mesure.]*</li> <li>Pourcentage de projets portant sur les minorités de langue officielle qui ont reçu la cote 4A par rapport aux autres projets*</li> <li>Raison invoquée pour ne pas financer certaines des demandes relatives aux minorités de langue officielle*</li> </ul>	Données organisationnelles (analyse)



Questions	Sous-questions	Indicateurs		Mesures proposées	Sources de données
		1.2.2) Faits probants montrant que les programmes de financement ordinaires du CRSH sont perçus comme subventionnant la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire	•	Opinions concernant la promotion et la diffusion d'occasions de financement par le CRSH; idée que le CRSH intègre et inclut la recherche portant sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur la dualité linguistique dans sa planification; existence de programmes appropriés	Entrevues (Programme, spécialistes et chercheurs) et sondage
2. Les programmes du CRSH devraient-ils offrir plus de soutien pour les questions relatives aux	2.1) Est-il nécessaire d'offrir un financement ciblé visant à soutenir la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de	2.1.1) Tendance liée au soutien offert à la recherche portant sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire avant, pendant et après la période d'activité du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles	•	[1.1.1 et 1.2.1 avec le temps] Sujets de recherche des demandes relatives aux minorités de langue officielle avec le temps	Données organisationnelles (analyse)



Questions	Sous-questions	Indicateurs	Mesures proposées	Sources de données
communautés de langue officielle en situation minoritaire? [CHEVAUCHEMENT AVEC Q4]	langue officielle en situation minoritaire?	2.1.2) Faits probants montrant un besoin perçu d'autres formes de soutien des communautés et des établissements de langue officielle en situation minoritaire	<ul> <li>Engagement du gouvernement fédéral envers la recherche portant sur les minorités de langue officielle</li> <li>Écarts ou différences du financement d'établissements de langue officielle en situation minoritaire et de la recherche portant sur les minorités de langue officielle par rapport aux autres établissements</li> <li>Opinions concernant le besoin de financement destiné à la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles, le besoin de coordination interministérielle fédérale pour la recherche portant sur les langues officielles, l'appui de la diffusion des résultats de recherche et la priorité accordée aux chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire</li> <li>[Voir aussi les types de soutien à la Q3.2.1.]</li> </ul>	Examen de documents et entrevues (Programme, spécialistes, autres ministères et chercheurs)



Questions	Sous-questions	Indicateurs	Mesures proposées	Sources de données
	2.2) Dans quelle mesure le CRSH prend-il en considération le soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire	2.2.1) Faits probants montrant l'accroissement du soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de l'établissement de priorités et de l'élaboration de programmes [CHEVAUCHEMENT AVEC Q4.1.1]	<ul> <li>Nombre d'activités connexes tenues et nombre de participants (séances d'information, présentations, etc.)</li> <li>Nombre de rapports et de documents d'information produits et distribués</li> <li>Faits probants anecdotiques issus des entrevues</li> </ul>	Examen de documents et entrevues (Programme et autres ministères)
	dans le cadre de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques et de la détermination de programmes? [CHEVAUCHEMENT AVEC Q4.1]	2.2.2) Faits probants montrant l'existence d'éléments de comparaison et de cibles permettant de déterminer si l'on tient compte du soutien de la recherche portant sur des questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire [CHEVAUCHEMENT AVEC Q4.1.2]		Examen de documents et entrevues (Programme et autres ministères)



Questions	Sous-questions	Indicateurs	Mesures proposées	Sources de données
3. Quel impact le financement du CRSH a-t-il eu sur le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements	d'établissements de	3.1.1) Taux de participation et de réussite concernant les concours du CRSH (par rapport aux pairs : demandes soumises, recommandées et financées)	<ul> <li>[L'indicateur est aussi la mesure.]*</li> <li>Raison invoquée pour ne pas financer les demandes relatives aux minorités de langue officielle*</li> </ul>	Données organisationnelles (analyse)
de cablissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?	d'une égalité réelle des chances pour ce qui est d'obtenir du financement du CRSH?	3.1.2) Nombre de projets et valeur du financement offert aux établissements de la minorité linguistique et aux chercheurs par rapport à l'ensemble des fonds attribués	<ul> <li>[L'indicateur est aussi la mesure.]*</li> <li>Proportion de projets financés dans le cadre du Programme qui étaient réalisés dans des établissements de la minorité linguistique; proportion de projets portant sur des questions relatives aux langues officielles qui sont réalisés dans des établissements de la minorité linguistique [RÉPOND ÉGALEMENT AUX BESOINS]</li> </ul>	Données organisationnelles (analyse)



Questions Sous-questions	Indicateurs		Mesures proposées	Sources de données
	3.1.3) Faits probants montrant que les processus de sélection du CRSH permettent d'offrir des chances égales aux chercheurs d'établissements de la minorité linguistique : - la participation à l'évaluation par les pairs; - la proportion de pairs évaluateurs bilingues.	•	Pourcentage de projets évalués dans la langue de la demande ou dans la langue de correspondance du candidat  Pourcentage de chercheurs du domaine des minorités de langue officielle qui présentent des demandes dans la langue de la majorité et raison invoquée  Proportion de pairs évaluateurs bilingues  Point de vue sur les chances de financement des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire; point de vue sur les chances de financement des établissements de la majorité linguistique	Examen de documents, données organisationnelles, entrevues (Programme, spécialistes et chercheurs) et sondage



Questions	Sous-questions	Indicateurs	Mesures proposées	Sources de données
	3.2) Quels facteurs externes - sauf la langue (p. ex. facteurs propres à l'établissement et à l'environnement) - ont un impact sur les taux de participation et de réussite des chercheurs d'établissements de langue officielle en situation minoritaire?	3.2.1) Disponibilité du soutien offert par les établissements aux chercheurs pour la présentation de demandes de qualité	<ul> <li>Description du soutien: ter alloué à la recherche et aux tâches d'enseignement (nor de cours); expertise liée au soutien administratif; nomb de programmes où l'on peu obtenir des assistants de recherche; accès à des rése de chercheurs ou à un cent recherche</li> <li>Description du contexte: nombre de chercheurs du m domaine et d'un même établissement; appartenanc linguistique à une grande université (s'il y a lieu); distance entre collègues de minorités de langue officiel les plus rapprochés</li> </ul>	documents, entrevues (chercheurs), sondage et étude de cas eaux re de nême
		3.2.2) Accès à des étudiants qualifiés pouvant être embauchés dans le cadre de projets de recherche	<ul> <li>Taille estimée du bassin d'étudiants qualifiés</li> <li>Accès perçu à du personnel compétent</li> <li>[Voir Q3.2.1.]</li> </ul>	très Entrevues (chercheurs), sondage et étude de cas
		3.2.3) Nombre de demandes de bourse et de subvention d'établissements, de chercheurs et de communautés de langue officielle en situation minoritaire par rapport à toutes les demandes par établissement et par taille	[L'indicateur est aussi la mesure.]*	Données organisationnelles (analyse)



Questions	Sous-questions	Indicateurs		Mesures proposées	Sources de données
4. Jusqu'à quel point a-t-on besoin de mesures ciblées visant à soutenir le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés	4.1) Dans quelle mesure le CRSH prend-il en considération le renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en	4.1.1) Faits probants montrant l'amélioration du soutien de la capacité de recherche des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire pendant les étapes de détermination des priorités et d'élaboration de programme [CHEVAUCHEMENT AVEC Q2.2.1]	•	[Voir Q2.2.1.]	Examen de documents et entrevues (Programme et autres ministères)
de langue officielle en situation minoritaire? [CHEVAUCHEMENT AVEC Q2]	situation minoritaire dans le cadre de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques ainsi que de la conception et de la prestation de programmes? [CHEVAUCHEMENT AVEC Q2.2]	4.1.2) Faits probants montrant l'existence d'éléments de comparaison et de cibles permettant de déterminer si le soutien de la capacité de recherche des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire est pris en considération [CHEVAUCHEMENT AVEC Q2.2.2]	•	[Voir Q2.2.2.]	Examen de documents et entrevues (Programme et autres ministères)
	4.2) Dans quelle mesure les chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire	financement du CRSH par les communautés et les établissements de langue officielle en minoritaire	•	Proportion des répondants du sondage qui connaissent les occasions de financement du CRSH; proportion de ceux qui connaissent d'autres occasions de financement	Examen de documents, entrevues (chercheurs) et sondage
	connaissent-ils les occasions de financement du CRSH?	4.2.2) Types et portée des activités de promotion menées par le CRSH au sein de communautés et d'établissements de langue officielle en situation minoritaire	•	Nombre de consultations tenues Nombre et type d'activités de communication et de visites Existence de bureaux régionaux (s'il y a lieu)	Examen de documents



Questions	Sous-questions	Indicateurs	Mesures proposées	Sources de données
		4.2.3) Opinions concernant les communications du CRSH	promotion et satisfaction	Entrevues (chercheurs) et sondage



# ANNEXE B : GUIDE DES ENTREVUES MENÉES AUPRÈS D'IMPORTANTS INFORMATEURS

Conseil de recherches en sciences humaines Examen de la gestion des langues officielles Guide des entrevues menées auprès d'importants informateurs : [INDIQUER LA CATÉGORIE.]\*\*

Date:	Heure:
Nom:	Titre:
Lien avec le CRSH :	Téléphone :

#### Introduction:

Je suis [nom], de R. A. Malatest & Associates Ltd., et je vous appelle au nom du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Comme l'expliquait la lettre d'invitation qui vous a été envoyée le 15 avril 2011, cette entrevue est réalisée dans le cadre de l'examen de la gestion des langues officielles. Cet examen concernera le soutien accordé par le CRSH à la recherche portant sur des enjeux de langue officielle minoritaire et sa contribution au développement de la capacité des chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'examen concernera aussi des facteurs qui ont un impact sur la présentation au CRSH de demandes de financement de chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cette entrevue devrait durer de 45 à 60 minutes. Vous êtes libre de participer ou non à cette entrevue. Vos réponses seront traitées en toute confidentialité, et vous ne serez identifié d'aucune façon dans les rapports issus de cette étude.

Questions d'entrevue	Groupes de	e personn	es interrogées	
	A = = = t = = = = =	l		Harrita
	Agents ou gestionnaires de programme du CRSH	Experts	Intervenants fédéraux (autres ministères)	Hauts représentants (de recherche) d'établissemen t
Veuillez décrire votre rôle et votre lien concernant le CRSH, la recherche, etc.	✓	✓	✓	<b>✓</b>
CAPACITÉ DE RECHERCHE DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE				
JTIEN ACCORDÉ PAR LES ÉTABLISSEMENTS				
Comment compareriez-vous la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement avec celle d'autres universités? Veuillez expliquer.	<b>√</b>	<b>✓</b>		<b>*</b>

3.	Quels sont les facteurs externes (autres que la langue) qui ont un impact sur la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement ainsi que sur la compétitivité de leurs chercheurs (ou la vôtre) quant à l'obtention d'un financement de recherche?	<b>√</b>	<b>~</b>		✓
4.	À votre avis, quels sont les principaux obstacles qui nuisent à la présentation de demandes de financement au CRSH? Selon vous, les établissements offrent-ils un soutien adéquat pour faciliter la préparation de demandes de financement (p. ex. partage adéquat entre le temps alloué à la recherche et à l'enseignement, soutien administratif adéquat, bassin adéquat d'assistants de recherche et accès à un réseau de chercheurs ou à un centre de recherche)?		<b>✓</b>		<b>✓</b>
5.	De façon générale, quelles difficultés les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire éprouvent-ils comparativement à d'autres établissements quant à la présentation de demandes de financement? (Les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire éprouvent-ils de nouvelles difficultés à ce sujet?)	✓			
6.	Dans quelle mesure les facteurs suivants ont-ils un impact sur la présentation de demandes de financement au CRSH: le nombre de chercheurs d'un même domaine d'expertise travaillant au sein de votre établissement, la langue de travail utilisée au sein d'une grande université, etc.?		<b>√</b>		✓
7.	Y a-t-il un accès adéquat à des étudiants qualifiés pouvant être embauchés dans le cadre d'un projet de recherche? Quels sont les obstacles à l'embauche d'étudiants?		<b>√</b>		<b>✓</b>
SOL	JTIEN DU CRSH				
8.	Quel rôle le CRSH joue-t-il quant au soutien offert aux chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement? (Comment le CRSH soutient-il ces chercheurs?)	✓	✓	✓	<b>✓</b>

9. Quelle est l'importance du soutien accordé par le CRSH aux chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement?	<b>√</b>	<b>*</b>	<b>~</b>	<b>√</b>
10. Quel impact le financement accordé par le CRSH a-t-il eu sur les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement?		<	<b>√</b>	<b>√</b>
11. Croyez-vous qu'un soutien ciblé est nécessaire pour ce qui est de développer la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement? Les types de soutien offerts actuellement sont-ils adéquats? Pourquoi? Pourquoi pas?	✓	<b>*</b>	<b>✓</b>	<b>√</b>
12. L'égalité réelle concerne l'impact qu'a une politique sur différents groupes de personnes et nécessite que l'on prenne des mesures afin que l'impact soit égal d'un groupe à l'autre. Elle est différente de l'égalité officielle, qui ne tient pas compte des différences personnelles ou contextuelles. Selon vous, existe-t-il une égalité réelle des chances d'obtention d'un financement du CRSH pour les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement? Pourquoi? Pourquoi pas?	<b>√</b>	<b>✓</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
13. Selon vous, les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de votre établissement bénéficient-ils d'une égalité réelle dans le cadre du processus de sélection du CRSH? Pourquoi? Pourquoi pas?	✓	<b>~</b>	✓	<b>√</b>
14. Selon vous, comment tient-on compte des besoins des chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de la planification et l'élaboration de politiques et de programmes du CRSH? D'autres mesures seraient-elles nécessaires?	✓			

PROMOTION DU FINANCEMENT OFFERT PAR LE CRSH				
15. Dans quelle mesure trouvez-vous efficace la communication de renseignements aux établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou à votre établissement en ce qui concerne le financement offert par le CRSH ou la promotion connexe? Qu'est-ce qui fonctionne bien, et quels sont les obstacles qui nuisent à une communication adéquate de renseignements?	<b>√</b>	<b>✓</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
16. En général, quels moyens le CRSH prend-il afin de faire connaître le financement qu'il offre? Fait-il les choses différemment lorsqu'il s'adresse à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire?	✓	<b>~</b>	✓	
17. Estimez-vous bien connaître les occasions de financement offertes par le CRSH?			✓	✓
RÉSULTATS DU FINANCEMENT OFFERT PAR LE CRSH EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES				
18. Savez-vous si des travaux de recherche portant sur les langues officielles ont été réalisés au sein de votre établissement? Si oui, veuillez les décrire.				<b>√</b>
19. Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de travaux de recherche portant sur les langues officielles?				<b>√</b>
20. Quel rôle le CRSH joue-t-il quant au soutien offert pour la recherche portant sur les langues officielles? (Comment le CRSH soutient-il la recherche portant sur les langues officielles?)	<b>√</b>	<b>√</b>	✓	<b>√</b> *
21. Quelle est l'importance du soutien offert par le CRSH pour la recherche portant sur les langues officielles?	<b>√</b>	~	<b>√</b>	<b>√</b> *
22. Quel impact le financement offert par le CRSH a-t-il eu sur la recherche portant sur les langues officielles?		~	<b>√</b>	<b>√</b> *
23. Existe-t-il un besoin de soutien, en particulier pour la recherche portant sur les langues officielles? Les types de soutien offerts actuellement sont-ils adéquats? Pourquoi? Pourquoi pas?	<b>√</b>	<b>√</b>	✓	<b>√</b> *

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION LIÉ AUX LANGUES OFFICIELLES (le cas échéant)			
24. Les objectifs du Programme étaient les suivants : promouvoir la recherche dans d'importants domaines liés aux politiques et aux pratiques concernant les langues officielles ainsi qu'offrir un soutien visant à assurer l'utilisation et la diffusion de résultats de recherche. Selon vous, dans quelle mesure le Programme a-t-il atteint ces objectifs? Veuillez expliquer. Quelles ont été les réalisations et les défis en ce qui concerne l'atteinte de ces objectifs?	<b>√</b> *	<b>√</b> *	
25. Quel impact le Programme a-t-il eu sur les politiques et les pratiques ainsi que sur les enjeux concernant l'éducation dans la langue de la minorité, l'apprentissage d'une langue seconde, le développement de la gouvernance et des collectivités et la promotion de la dualité linguistique?	<b>√</b> *	<b>√</b> *	

<sup>\*</sup>Poser la question uniquement s'il est pertinent de le faire.

<sup>\*\*</sup>Les questionnaires envoyés à d'importants informateurs ne comporteront que des questions qui concernent le groupe visé, lesquelles seront formulées en conséquence (p. ex. communautés de langue officielle en situation minoritaire ou votre établissement).

## SSHRC – OFFICIAL LANGUAGES MANAGEMENT REVIEW - DRAFT KII QUESTIONS (ALL KI GROUPS)

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada Official Languages Management Review Key Informant Interview Guide for [ENTER GROUP CATEGORY]\*\*

Date:	Time:
Name	Title:
Relationship to SSHRC:	Telephone #:

#### Introduction:

My name is [name] and I am calling from R. A. Malatest & Associates Ltd., on behalf of the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC). As outlined in the letter that was sent to you, this interview is being conducted as part of the Official Languages Management Review. This review will examine SSHRC's support for research on official language minority issues and for capacity development of researchers from Official Language Minority Communities (OLMC). The review will also examine factors that influence the participation of researchers from Official Language Minority Institutions in SSHRC funding opportunities.

The interview should take about 45 to 60 minutes. Your participation is voluntary and the answers you give will be kept confidential and you will not be identified in any reporting resulting from the study.

Inte	erview Questions	Interview Group			
		SSHRC Program Managers/ Officers	Experts	Federal Stakeholders (OGD)	Senior Institutional (Research) Representatives
1.	Please describe your role and involvement regarding SSHRC/research etc.	<b>✓</b>	<b>~</b>	✓	<b>✓</b>
OL	MC INSTITUTION RESEARCH CAPACITY				
INS	TITUTIONAL SUPPORT				
2.	How would you compare OLMC/your institution('s) research capacity with other universities? Please explain.	~	<b>√</b>		<b>√</b>
3.	What external factors (other than language) influence OLMC/your institution('s) research capacity and their/your researcher's competitiveness in obtaining research funding?	<b>√</b>	<b>√</b>		<b>√</b>

## ${\tt SSHRC-OFFICIAL\ LANGUAGES\ MANAGEMENT\ REVIEW\ -DRAFT\ KII\ QUESTIONS\ (ALL\ KI\ GROUPS)}$

4.	What are the main barriers to submitting funding applications? In your opinion, is there adequate institutional support to facilitate the preparation of funding applications? (ex. Feasible research time / teaching load ratio, appropriate administrative support, adequate pool of research assistants, access to network of researchers or research centre)		<b>√</b>		<b>√</b>
5.	Generally, what issues are you aware of with respect to funding applications from OLMC institutions compared to other institutions? (Are there emerging issues associated with applications from researchers from OLMC institutions?)	<b>√</b>			
6.	How do the following issues impact the submission of applications for funding: Number of researchers in the same area of expertise at your institution, language of affiliation with larger university etc.		<b>✓</b>		<b>√</b>
7.	In your opinion, is there adequate access to qualified students to hire for research projects? What are the barriers to hiring students?		<b>✓</b>		<b>√</b>
SUF	PPORT FROM SSHRC				
8.	What role does SSHRC have in supporting researchers from OLMC/your institution(s)? (How does SSHRC provide support?)	<b>√</b>	<b>✓</b>	<b>√</b>	<b>*</b>
9.	How important is SSHRC's role in supporting researchers from OLMC/your institution(s)?	<b>✓</b>	<b>✓</b>	✓	<b>~</b>
10.	What has been the impact of SSHRC funding on researchers from OLMC/your institution(s)?		✓	<b>√</b>	<b>√</b>
11.	Is there a need for specific support to develop research capacity at OLMC/your institution(s)? Are current forms of support adequate? Why? Why not?	<b>√</b>	<b>✓</b>	<b>√</b>	<b>~</b>
12.	Substantive equality is concerned with the impact of a policy on different groups of individuals and requires that measures be taken to ensure an equal impact on all groups of individuals. This differs from				

## ${\tt SSHRC-OFFICIAL\ LANGUAGES\ MANAGEMENT\ REVIEW\ -DRAFT\ KII\ QUESTIONS\ (ALL\ KI\ GROUPS)}$

13. Do you feel that SSHRC's adjudication process is successful in providing substantive equality to researchers from OLMC/your institution(s)? Why? Why not?	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
14. How are the needs of OLMC researchers considered when planning and developing SSHRC policies and programs? Are more measures required?	<b>√</b>			
PROMOTION OF SSHRC FUNDING OPPORTUNITI	ES			
15. How effective and efficient is promotion and dissemination about SSHRC funding opportunities to OLMC/your institution(s)? What works well and what are some of the barriers to obtaining satisfactory information?	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	✓
16. In general, what are some of the ways that SSHRC promotes and disseminates information about their funding opportunities? Is anything done differently to promote to OLMC institutions.	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>	
17. Do you feel you have a good awareness of the funding opportunities provided by SSHRC?			✓	<b>√</b>
SSHRC OFFICIAL LANGUAGE FUNDING OUTCOMES				
18. Do you know of any research on official languages that has taken place within your institution? Please describe.				✓
19. What are the main barriers to undertaking research on official languages?				✓
20. What role does SSHRC have in supporting research on official languages? (How does SSHRC provide support?)	<b>✓</b>	<b>√</b>	✓	<b>√</b> *
21. How important is SSHRC's role in supporting research on official languages?	✓	<b>√</b>	✓	<b>√</b> *
22. What has been the impact of SSHRC funding on research about official languages?		<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b> *
23. Is there a need for support, specifically for research on official language issues? Are current forms of support adequate? Why? Why not?	<b>✓</b>	<b>✓</b>	<b>✓</b>	<b>√</b> *

### SSHRC - OFFICIAL LANGUAGES MANAGEMENT REVIEW - DRAFT KII QUESTIONS (ALL KI GROUPS)

OUTCOMES OF THE OLRDP (if applicable)			
24. The OLRDP's objectives were: to promote research in critical areas relevant to official language policy and practice; and to provide support to ensure utilization and dissemination of research results. In your opinion, to what extent did the program reach these objectives? Please explain. What have been some achievements and challenges in achieving the objectives?	<b>√</b> *	<b>√</b> *	
25. What impact did the OLRDP have on policy and practice as well as on issues around minority-language education, secondlanguage learning, governance and community development and promotion of linguistic duality?	<b>√</b> *	<b>√</b> *	

<sup>\*</sup>Only asked if applicable

\*\*Questionnaires sent out to key informants will contain only relevant questions for that group and tailored wording (ex.

OLMC/your institution)

ANNEXE C : QUESTIONNAIRE DU SONDAGE EN LI	GNE

#### **INTRODUCTION**

Merci d'avoir accepté de participer à ce sondage en ligne réalisé par le CRSH dans le cadre de son examen de la gestion des langues officielles! Comme cela était indiqué dans le message électronique d'invitation qui vous a été envoyé, ce sondage est réalisé par le CRSH dans le cadre de son examen de la gestion de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cet examen portera sur la contribution apportée par le CRSH quant à la recherche portant sur des enjeux de communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'au développement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'examen permettra également d'examiner les facteurs qui ont un impact sur la présentation de demandes de financement au CRSH par des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le questionnaire se trouve sur un serveur sécurisé de R. A. Malatest auquel aucun tiers ne peut avoir accès. Vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Il faut environ 10 minutes pour répondre au questionnaire.

### SOUTIEN OFFERT POUR LA RECHERCHE AU SEIN D'ÉTABLISSEMENTS DE COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

La première série de questions porte sur le soutien que vous recevez de votre établissement quant à la préparation et à la présentation de demandes de financement de recherche.

1.	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait du soutien offert par votre établissement en matière de
	recherche? Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie
	que vous êtes très insatisfait, et 4, que vous êtes très satisfait.

- 1- Très insatisfait
- 2- Insatisfait
- 3- Satisfait
- 4- Très satisfait
- 88- Je ne sais pas.
- 2. Dans quelle mesure avez-vous <u>présentement</u> besoin des types de soutien ci-dessous? Veuillez indiquer votre niveau de besoin sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous n'éprouvez aucun besoin, et 4, que vous éprouvez un grand besoin. (Estimez votre niveau de besoin en déterminant le soutien supplémentaire que vous croyez nécessaire au delà de ce qui vous est déjà offert.)
  - a) Temps alloué à votre recherche
  - b) Soutien administratif permettant d'interpréter les règlements de financement
  - c) Soutien permettant de préparer des demandes de financement de recherche
  - d) Meilleur accès à des étudiants qualifiés pouvant participer à la recherche
  - e) Accès à un réseau de chercheurs ou à un centre de recherche
  - f) Possibilité de faire examiner vos demandes au sein de votre établissement dans la langue de votre choix
  - 1- Aucun besoin
  - 2- Certain besoin
  - 3- Besoin

	4- Grand besoin 88- Je ne sais pas.			
3.	Au sujet de votre établissement et du soutien qu'il offre présentement, veuillez indiquer les trois facteurs qui nuisent le plus à votre capacité de présenter des demandes de financement au CRSH.			
	1)			
	2)			
	3)			
	99) Sans objet / aucun facteur			
4.	Quels sont les facteurs qui nuisent à votre capacité de recruter des étudiants qualifiés pouvant vous aider dans votre recherche? Veuillez indiquer à quel point les facteurs ci-dessous constituent des obstacles sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que le facteur en question ne constitue par un obstacle, et 4 qu'il, constitue un obstacle majeur.			
	a) Nombre d'étudiants qualifiés dont dispose mon établissement			
	b) Accès à des étudiants qualifiés d'autres établissements			
	<ul> <li>c) Existence de programmes d'études supérieures de mon établissement où recruter des étudiants</li> </ul>			
	d) Capacité d'offrir une rémunération intéressante aux étudiants			
	<ul> <li>e) Accès à des installations adéquates permettant à des assistants de recherche de faire leur travail (bureaux, archives, bibliothèques, etc.)</li> </ul>			
	f) Autre. Veuillez préciser :			
	1- Obstacle majeur			
	2- Obstacle			
	3- Obstacle mineur			
	4- Pas un obstacle			
	88- Je ne sais pas.			
	DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE			
ďě	prochaine série de questions porte sur le soutien offert par le CRSH à des chercheurs établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour le veloppement de votre capacité de recherche.			
5.	Généralement, présentez-vous vos demandes de financement au CRSH dans la langue de votre choix?			

Oui
 Non

6.	[Si Q5 = non] Veuillez expliquer pourquoi vous ne présentez pas vos demandes de financement au
	CRSH dans la langue de votre choix.

- 7. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des éléments ci-dessous en ce qui concerne le processus de financement du CRSH? Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous êtes très insatisfait, et 4, que vous êtes très satisfait.
  - a) Accès à des renseignements et à des conseils du CRSH pour la préparation d'une demande
  - b) Accès à des activités de sensibilisation et de promotion du CRSH (p. ex. séances d'information et événements)
  - c) Processus d'évaluation par les pairs lié à des demandes de financement présentées au CRSH
  - d) Présence d'évaluateurs pouvant examiner votre demande dans votre langue officielle
  - e) Qualité des commentaires reçus concernant la décision prise à l'égard de votre demande
  - f) Soutien reçu de l'établissement quant à la demande de financement
  - 1- Très insatisfait
  - 2- Insatisfait
  - 3- Satisfait
  - 4- Très satisfait
  - 88- Je ne sais pas.
- 8. L'égalité réelle concerne l'impact qu'a une politique sur différents groupes de personnes et nécessite que des mesures soient prises de façon à ce que l'impact soit égal d'un groupe à l'autre. Elle diffère de l'égalité officielle, qui ne tient pas compte des différences personnelles ou contextuelles. Dans cette optique, croyez-vous que le CRSH vous a offert une égalité réelle en matière de financement de recherche? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous êtes entièrement en désaccord, et 4, que vous êtes entièrement d'accord.
  - 1- Entièrement en désaccord
  - 2- En désaccord
  - 3- D'accord
  - 4- Entièrement d'accord
  - 88- Je ne sais pas.
- 9. Veuillez expliquer votre réponse.

10.	fina d'u che Veu	on vous, dans quelle mesure les obstacles auxquels vous devez faire face pour obtenir du ancement de la part du CRSH lors d'un concours en tant que chercheur d'un établissement ne communauté de langue officielle en situation <u>minoritaire</u> sont-ils différents de ceux d'un ercheur d'un établissement d'une communauté de langue officielle en situation <u>majoritaire</u> ? villez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous devez faire face aux mêmes tacles, et 4, que les obstacles sont très différents.
	1- <i>l</i>	Mêmes obstacles
	2- (	Obstacles plutôt semblables
	3- (	Obstacles différents
	4- (	Obstacles très différents
	88-	Je ne sais pas.
11.	Ve	uillez expliquer votre réponse.
		s aimerions maintenant connaître votre opinion sur les renseignements communiqués aux cheurs de votre établissement en ce qui concerne le financement offert par CRSH.
12.		uillez indiquer la façon la plus courante dont vous êtes informé de l'existence d'occasions de ancement offertes par le CRSH. (CHOISIR UN MAXIMUM DE TROIS RÉPONSES.)
	1)	Bureau des subventions de recherche de votre établissement
	2)	Leader pour le CRSH de votre établissement
	3)	Autre personne de votre établissement; veuillez préciser :
	4)	Site Web du CRSH
	5)	Conférences ou événements (organisés par le CRSH ou d'autres organisations)
	6)	Autre; veuillez préciser :
13.	ren	uillez choisir, parmi les éléments ci-dessous, la façon dont vous préférez recevoir des seignements sur les possibilités de financement offertes par le CRSH. (CHOISIR UNE SEULE PONSE.)
	1)	Bureau des subventions de recherche de votre établissement
	2)	Leader pour le CRSH de votre établissement
	3)	Autre personne de votre établissement; veuillez préciser :
	4)	Site Web du CRSH
	5)	Conférences ou événements (organisés par le CRSH ou d'autres organisations)
	6)	Autre; veuillez préciser :
	88)	Aucune préférence (Aller à la Q15.)
14.	Vet	uillez expliquer pourquoi vous préférez ce mode de communication :

- 15. Dans quelle mesure connaissez-vous les possibilités de financement offertes par le CRSH énumérées ci-dessous? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous ne les connaissez pas du tout, et 4, que vous les connaissez très bien.
  - a) Bourses spéciales de recherche
  - b) Subventions de diffusion de la recherche
  - c) Subventions d'établissement
  - d) Subventions de partenariat
  - e) Initiatives conjointes
  - f) Subventions de recherche
  - g) Subventions de recherche stratégique
  - h) Bourses de maîtrise
  - i) Bourses de doctorat
  - j) Bourses postdoctorales de recherche
  - 1- Aucune connaissance
  - 2- Faible connaissance
  - 3- Bonne Connaissance
  - 4- Très bonne connaissance
  - 88- Je ne sais pas.
- 16. Comment qualifieriez-vous votre niveau de connaissance d'occasions de financement d'autres sources comparativement à celles offertes par le CRSH?
  - 1) Je connais moins bien les occasions de financement du CRSH que d'autres occasions de financement.
  - Je connais aussi bien les occasions de financement du CRSH que d'autres occasions de financement.
  - 3) Je connais mieux les occasions de financement du CRSH que d'autres occasions de financement.
- 17. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des éléments ci-dessous? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que vous êtes très insatisfait, et 4, que vous êtes très satisfait.
  - a) Moyens utilisés pour faire connaître les occasions de financement du CRSH en général
  - b) Qualité et pertinence des renseignements communiqués concernant les occasions de financement du CRSH
  - 1- Très insatisfait
  - 2- Insatisfait
  - 3- Satisfait
  - 4- Très satisfait
  - 88- Je ne sais pas.

#### SOUTIEN OFFERT PAR LE CRSH POUR LA RECHERCHE PORTANT SUR DES QUESTIONS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

18.	Faites-vous ou avez-vous déjà fait de la recherche portant sur des questions li	ées aux	langues
	officielles ou aux communautés de langue officielle en situation minoritaire?		

- 1) Oui
- 2) Non (Aller à la Q33.)

Cette dernière série de questions porte sur le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles. Il s'agit d'une initiative conjointe de Patrimoine canadien et du CRSH, réalisée de 2004 à 2007, visant à promouvoir la recherche portant sur des politiques et des pratiques liées aux langues officielles ainsi qu'à appuyer la diffusion de résultats de recherche.

- 19. Connaissez-vous le Programme?
  - 1) Oui
  - 2) Non (Aller à la Q31.)
- 20. Avez-vous reçu du financement dans le cadre du Programme?
  - 1) Oui
  - 2) Non (Aller à la Q31.)
  - 88) Je ne sais pas. (Aller à la Q33.)
- 21. Sur lesquels des domaines ci-dessous votre recherche financée dans le cadre du Programme portait-elle avant tout? [CHOISIR TOUS LES DOMAINES PERTINENTS.]
  - 1) Éducation en langue minoritaire
  - 2) Apprentissage d'une langue seconde
  - 3) Développement de la gouvernance et des collectivités
  - 4) Promotion de la dualité linguistique
  - 5) Communautés de langue officielle en situation minoritaire
  - 6) Autre; veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- 22. Votre projet comportait-il un partenariat avec d'autres établissements ou d'autres organisations?
  - 1) Oui
  - 2) Non
- 23. [Si Q22 = oui] Ces partenariats se sont-ils poursuivis après la période de subvention?
  - 1) Oui
  - Non

24.	Dans quelle mesure votre recherche a-t-elle produit des résultats stratégiques? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie qu'il n'y a eu aucun résultat, et 4, qu'il y a eu un grand résultat.
	1- Aucun résultat
	2- Certain résultat
	3- Résultat
	4- Grand résultat
	88- Je ne sais pas.
25.	Dans quelle mesure votre recherche a-t-elle produit des résultats pratiques? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie qu'il n'y a eu aucun résultat, et 4, qu'il y a eu un grand résultat.
	1- Aucun résultat
	2- Certain résultat
	3- Résultat
	4- Grand résultat
	88- Je ne sais pas.
26.	Dans quelle mesure votre recherche a-t-elle produit des avantages pour la société? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie qu'il n'y a eu aucun résultat, et 4, qu'il y a eu un grand résultat.
	1- Aucun résultat
	2- Certain résultat
	3- Résultat
	4- Grand résultat
	88- Je ne sais pas.
27.	Faisiez-vous de la recherche portant sur des questions liées aux langues officielles avant de recevoir un financement dans le cadre du Programme?  1) Oui  2) Non
28.	Avez-vous continué à faire de la recherche portant sur des questions liées aux langues officielles après la période du financement offert dans le cadre du Programme?  1) Oui
	2) Non

29.	[Si Q28 = non] Pourquoi n'avez-vous pas continué à faire de la recherche portant sur des questions liées aux langues officielles après la période du financement offert dans le cadre du Programme?				
30.	. [Si Q28 = oui] Quelle était la principale source de financement de la recherche portant sur des questions liées aux langues officielles que vous avez effectuée après la période du financement offert dans le cadre du Programme?				
	1) Programmes de financement ordinaires du CRSH				
	2) Autre; veuillez préciser :				
31.	[Si Q19 = non] [Si Q20 = non] La recherche que vous effectuez ou que vous avez effectuée au sujet de questions liées aux langues officielles ou aux communautés de langue officielle en situation minoritaire porte-t-elle ou portait-elle sur l'un des quatre domaines ci-dessous?				
	a) Éducation en langue minoritaire				
	b) Apprentissage d'une langue seconde				
	c) Développement de la gouvernance et des collectivités				
	d) Promotion de la dualité linguistique				
	1- Oui				
	2- Non				
32.	[Si Q19 = non] [Si Q20 = non] Où avez-vous obtenu le financement nécessaire pour effectuer cette recherche portant sur des questions liées aux langues officielles ou aux communautés de langue officielle en situation minoritaire?				
33.	Depuis combien d'années effectuez-vous des travaux de recherche rémunérés au sein de votre établissement? (Cela comprend poste de professeur.)				
	1) Moins de trois ans				
	2) De trois à six ans				
	3) De 7 à 10 ans				
	4) Plus de 11 ans				
	34. Avez-vous d'autres commentaires au sujet de ce sondage?				

### Merci d'avoir participé au sondage!

#### INTRODUCTION

Thank you for your participation in this online survey for SSHRC's Official Language Management Review. As outlined in the invitation email sent to you, this survey is being conducted as part of SSHRC's Management Review of its implementation of section 41 of the Official Languages Act. The review will examine SSHRC's support for research on official language minority issues and capacity development of researchers from Official Language Minority Communities (OLMC) and will also explore factors that influence the participation of researchers from OLMC institutions in SSHRC funding opportunities. The survey is hosted on R. A. Malatest's secure server, which is not accessible by other parties. The answers you provide are confidential. The survey will take about 10 minutes to complete.

## INSTITUTIONAL SUPPORT FOR RESEARCH AT OFFICIAL LANGUAGE MINORITY COMMUNITY (OLMC) INSTITUTIONS

The first series of questions explores issues around the support you receive from your institution to prepare and submit applications for research funding.

- 1. How satisfied are you with the overall institutional support for research related activities available within your institution? Please indicate your level of satisfaction using a scale in which 1 equals very dissatisfied and 4 equals very satisfied.
  - 1 Very dissatisfied
  - 2 Dissatisfied
  - 3 Satisfied
  - 4 Very satisfied
  - 88 Don't know
- 2. What is your <u>current</u> level of need for the following types of support? Please indicate your level of need using a scale in which 1 equals no need and 4 equals a great need. (Please assess your need as additional support needed beyond what is currently available)
  - a) Dedicated time for your research
  - b) Administrative support for the navigation of funding regulations
  - c) Support to prepare research funding applications
  - d) Greater access to qualified students to assist in research
  - e) Access to a network of researchers or research centre
  - f) Capacity to have applications reviewed at your institution in your preferred language
  - 1 No need
  - 2 Somewhat of a need
  - 3 Need
  - 4 Great need
  - 88 Don't know

3.	Thinking about your institution and the current support it provides, please indicate the three most limiting factors impacting your capacity to submit applications for SSHRC funding opportunities.				
	1)				
	2)				
	3)				
	99) Not applicable/no limiting factors				
4.	What factors most influence your ability to recruit qualified students to assist in your research? Please indicate how much of a barrier the following factors are using a scale in which 1 equals a large barrier and 4 equals not a barrier.				
	a) Number of qualified students available within the institution				
	b) Access to qualified students from other institutions				
	c) Existence of post-graduate programs within my institution from which to recruit students				
	d) Ability to offer competitive compensation to students				
	e) Access to adequate facilities for the research assistants to work (offices, archives, libraries etc.)				
	f) Other, please specify:				
	1 - Large barrier				
	2 - Barrier				
	3 - Somewhat of a barrier				
	4 - Not a barrier				
	88 - Don't know				
	FICIAL LANGUAGE MINORITY COMMUNITY (OLMC) INSTITUTION RESEARCH CAPACITY VELOPMENT				
	e next series of questions pertain to SSHRC's support to researchers from Official Language nority Community institutions and the development of your research capacity.				
5.	Do you typically submit funding applications to SSHRC in your preferred language?				
	1) Yes				
	2) No				
6.	[If Q5 = No] Can you describe why you do not submit funding applications to SSHRC in your preferred language?				
7.	How satisfied are you with the following elements around the funding process? Please indicate your level of satisfaction using a scale in which 1 equals very dissatisfied and 4 equals very satisfied.				
	a) Access to information and advice from SSHRC while preparing applications				
	b) Access to SSHRC outreach activities (information sessions, events, etc.)				

	c) The SSHRC peer review process for applications
	d) Availability of reviewers to review applications in your official language
	e) The quality of the feedback you receive about the application decision
	f) Institutional support for application
	1 - Very dissatisfied
	2 - Dissatisfied
	3 - Satisfied
	4 - Very satisfied
	88 Don't know
8.	Substantive equality is concerned with the impact of a policy on different groups of individuals and requires that measures be taken to ensure an equal impact on all groups of individuals. This differs from formal equality which does not consider personal or contextual differences. With this in mind, do you agree that SSHRC has provided you with substantive equality with regards to research funding? Please rate your level of agreement using a scale in which 1 equals strongly disagree and 4 equals strongly agree.
	1 - Strongly disagree
	2 - Disagree
	3 - Agree
	4 - Strongly agree
	88 - Don't know
9.	Please explain your response:
10.	To what extent do you think the barriers you face to be successful in SSHRC competitions as a researcher from an official language <u>minority</u> institution are the same or different for researchers in official language <u>majority</u> institutions? Please indicate your opinion using a scale in which 1 equals same barriers and 4 equals very different barriers.
	1 - Same barriers
	2 - Somewhat the same barriers
	3 - Different barriers
	4 - Very different barriers
	88 Don't know

11.	11. Please explain your response:			
	We are interested in learning about how well information about SSHRC funding opportunities is disseminated to researchers at your institution.			
12. Please select the most common method(s) in which you are informed about funding opportunities from SSHRC. (SELECT UP TO THREE)				
	1)	Research Grants Office at your institution		
	2)	SSHRC Leader in your institution		
	3)	Someone else within your institution, Please specify:		
	4)	SSHRC Website		
	5)	Conferences or events (organized by SSHRC or other stakeholders)		
	6)	Other, please specify:		
13.	<ol> <li>Please select from the list, your preferred method for receiving information about funding opportunities from SSHRC. (SELECT ONE)</li> </ol>			
	1)	Research Grants Office at your institution		
	2)	SSHRC Leader in your institution		
	3)	Someone else within your institution, Please specify:		
	4)	SSHRC Website		
	5)	Conferences or events (organized by SSHRC or stakeholders)		
	6)	Other, please specify:		
	88)	No preference (Skip to Q15)		
14.	Plea	ase explain why is this your preferred method:		

SSH	RC	– OFFICIAL LANGUAGES MANAGEMENT REVIEW – FINAL SURVEY
1	How would you rate your awareness of funding opportunities available from SSHRC within the following areas? Please rate your awareness using a scale in which 1 equals not at all aware and 4 equals very aware.	
;	a)	Special Research Fellowships
1	b)	Research Communication Grants
(	c)	Grants to Institutions
(	d)	Grants for Partnerships
(	e)	Strategic Joint Initiatives
,	f)	Research Grants
!	g)	Strategic Research Grants
!	h)	Master's Scholarships
1	i)	Doctoral Fellowships
	j)	Postdoctoral Research Fellowships
-	1 -	Not at all aware
;	2 -	Somewhat aware
	3 -	Aware
	4 -	Very aware
	88	- Don't know
		w would you rate your awareness of research funding opportunities from other sources appared to funding opportunities from SSHRC?
,	1)	Lower level of awareness of SSHRC funding than of other funding opportunities
:	2)	The same level of awareness of SSHRC funding than of other funding opportunities
	٥١	Creater level of averages of CCLDC funding than of other funding apportunities

- Greater level of awareness of SSHRC funding than of other funding opportunities
- 17. How satisfied are you regarding the following issues around SSHRC funding opportunities? Please indicate your level of satisfaction using a scale in which 1 equals very dissatisfied and 4 equals very satisfied.
  - a) Methods used to promote SSHRC funding opportunities overall
  - b) Quality and completeness of information disseminated regarding SSHRC funding opportunities
  - 1 Very dissatisfied
  - 2 Dissatisfied
  - 3 Satisfied
  - 4 Very satisfied
  - 88 Don't know

SSHRC SUPPORT TO RESEARCH ON OFFICIAL LANGUAGES ISSUES	

18. Do you, or did you conduct research on Official Languages or official language r community issues?	ninority
1) Yes	
2) No (Skip to Q33)	
The last series of questions relates to the Official Languages Research and Dissemin (OLRDP). This program was a joint initiative of the Department of Canadian Herita place between 2004 and 2007 to promote research around official language policy a support the dissemination of research results.	ge and SSHRC in
19. Are you aware of the OLRDP?	
1) Yes	
2) No (Skip to Q31)	
20. Did you receive funding through the Official Languages Research and Dissemina (OLRDP)?	tion Program
1) Yes	
2) No (Skip to Q31)	
88 Don't Know (Skip to Q33)	
21. Which of the following areas did your research funded under the Official Langue Dissemination Program (OLRDP) primarily address? [SELECT ALL THAT APPLY]	ages Research and
1) Minority-language education	
2) Second-language learning	
3) Governance and community development	
4) Promotion of linguistic duality	
5) Official Language Minority Communities	
6) Other, please specify:	
22. Did your project involve partnerships with other institutions or organizations?	
1) Yes	
2) No	
23. [If Q22 = Yes] Have these partnerships been maintained after the grant funding	ended?

2) No

1) Yes

24.	To what extent did your research result in policy outcomes? Please indicate the extent of results using a scale in which 1 equals no result and 4 equals a great result.			
	1 - No result			
	2 - Somewhat of a result			
	3 - Result			
	4 - Great result			
	88 - Don't know			
25.	To what extent did your research result in practical outcomes? Please indicate the extent of results using a scale in which 1 equals no result and 4 equals a great result.			
	1 - No result			
	2 - Somewhat of a result			
	3 - Result			
	4 - Great result			
	88 - Don't know			
26. To was extent did your research result in a benefit for society? Please indicate the expression results using a scale in which 1 equals no result and 4 equals a great result.				
	1 - No result			
	2 - Somewhat of a result			
	3 - Result			
	4 - Great result			
	88 - Don't know			
27.	Were you conducting research on official language issues prior to receiving funding from the Official Languages Research and Dissemination Program (OLRDP)?			
	3) Yes			
	4) No			
28.	Did you continue to conduct research on official language issues after the completion of the Official Languages Research and Dissemination Program (OLRDP) funding?			
	1) Yes			
	2) No			

29.	9. [If Q28 = No] Why did you not continue research on official language issues after funding from the Official Languages Research and Dissemination Program (OLRDP) ended?		
30.	O. [If Q28 = Yes] What was the main funding source for research you conducted on official language issues after the Official Languages Research and Dissemination Program (OLRDP)?		
	1)	Regular SSHRC funding programs	
	2)	Other, please specify:	
31.		Q19 = No] [If Q20 = No] Did the research you conduct, or conducted on Official Languages or icial language minority community issues relate to any of the following four areas?	
	a)	Minority-language education	
	b)	Second-language learning	
	c)	Governance and community development	
	d)	Promotion of linguistic duality	
	1 -	Yes	
	2 -	No	
32.		Q19 = No] [If Q20 = No] Where did you obtain the funding to conduct this research on Official nguages or official language minority community issues?	
33.		w long have you been in a paid-researcher position at your current institution? (This includes ulty appointments.)	
	1)	Less than three years	
	2)	3 to 6 years	
	3)	7 to 10 years	
	4)	More than 11 years	
34.	Do	you have any other comments you would like to share regarding the subject of this survey?	

Thank you for completing this survey!



Examen de la gestion des langues officielles : sondage mené auprès de chercheurs travaillant au sein d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Madame, Monsieur,

Dans l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne.

C'est dans ce contexte que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a retenu les services de R. A. Malatest & Associates Ltd., une société de recherche indépendante qui a effectué un examen de la gestion de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi. Cet examen portera plus particulièrement sur le soutien offert par le CRSH pour la recherche portant sur des questions de langue officielle en situation minoritaire et pour le développement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'examen permettra également d'examiner des facteurs qui ont un impact sur la participation de chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire à des occasions de financement du CRSH.

En tant que chercheur d'un établissement de communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez répondre à un questionnaire en ligne afin de faire connaître votre opinion sur le soutien offert par le CRSH. Le questionnaire se trouve sur un serveur sécurisé de R. A. Malatest auquel aucun tiers ne peut avoir accès. Vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Il faut environ 10 minutes pour répondre au questionnaire.

Vous pouvez participer à ce sondage en cliquant sur l'adresse suivante, qui mène au site Web protégé où se trouve le questionnaire, et en entrant le code d'accès fourni :

Hyperlien ou adresse URL: [LIEN]

Code d'accès : [CODE]

Vous pouvez répondre au questionnaire en français ou en anglais. Si vous le préférez, il est aussi possible de participer au sondage par téléphone en communiquant avec Carole Chartrand, de R. A. Malatest & Associates Ltd. (1-888-689-1847, poste 103).

Veuillez répondre au questionnaire avant le 6 mai 2011.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation! Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Carole Chartrand ou Hélène Gauthier, gestionnaire de la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation du CRSH, par téléphone (613-992-5911) ou par courrier électronique (Helene.Gauthier@sshrc-crsh.gc.ca).

### Official Languages Management Review - Survey of Researchers in Official-Language Minority Institutions

Greetings,

Under Section 41 of the Official Languages Act, the federal government is committed to enhancing the vitality of English and French language minority communities in Canada, supporting and assisting their development and to fostering the full recognition and use of both official languages in Canadian society.

It is in this context that the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC) has commissioned R.A. Malatest & Associates Ltd., an independent research firm, to conduct a Management Review on its implementation of section 41 of the Official Languages Act. Specifically, the review will examine SSHRC's support for research on official language minority issues and for capacity development of researchers from Official Language Minority Communities (OLMC) institutions. The review will also examine factors that influence the participation of researchers from OLMC institutions in SSHRC funding opportunities.

As a researcher from an OLMC institution, you are encouraged to complete an online survey to provide your feedback regarding the support currently provided by SSHRC. The survey is hosted on R.A. Malatest's secure server, which is not accessible by other parties. The answers you provide are confidential. The survey will take about 10 minutes to complete.

Please access your secure questionnaire via the following hyperlink/URL address and access code:

Hyperlink/URL: [LINK] Access code: [CODE]

You can complete the survey in either English or French. If you prefer to complete the survey over the telephone, please call Carole Chartrand at R.A. Malatest & Associates Ltd at 1-888-689-1847 extension 103.

Please complete the survey before May 6, 2011.

We thank you in advance for your participation. If you have any questions please call Carole Chartrand at R.A. Malatest & Associates Ltd. at 1-888-689-1847 extension 103 or Hélène Gauthier at SSHRC, Manager, Performance and Evaluation, Telephone: 613.992.5911, E-mail: <a href="mailto:Helene.Gauthier@sshrc-crsh.gc.ca">Helene.Gauthier@sshrc-crsh.gc.ca</a>.

ANNEXE E : PRATIQUES EXEMPLAIRES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DEMANDES

#### Pratiques exemplaires visant à améliorer la qualité des demandes

Les pratiques exemplaires consistent en des approches que l'on peut utiliser pour réaliser une tâche ou atteindre un objectif. L'un des objectifs de l'examen de la gestion consistait à établir des pratiques exemplaires visant à soutenir les chercheurs quant à la présentation de demandes de qualité. De façon générale, pour présenter des demandes de qualité, les chercheurs doivent connaître et comprendre suffisamment les occasions de financement, recevoir assez de soutien de la part de leur établissement pour préparer une demande et disposer de suffisamment de ressources pour réaliser le projet proposé. Pour leur part, les évaluateurs doivent posséder suffisamment de compétences et de connaissances pour évaluer la qualité des demandes (ce qui suppose la capacité d'évaluer des demandes en français ou en anglais, la capacité d'évaluer les questions de recherche relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et la compréhension des réalités des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire). Ces principes s'appliquent à tous les chercheurs, qu'ils travaillent dans des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ou de la majorité linguistique. En fonction de ces principes et d'observations issues d'études de cas (et d'autres sources de renseignements), il est possible d'élaborer des pratiques exemplaires qui pourront être mise en application par les établissements, le CRSH et les chercheurs. Ces pratiques exemplaires sont présentées ci-dessous.

#### Pratiques exemplaires concernant le CRSH, les établissements et les chercheurs

Préparer et diffuser des renseignements au sujet d'occasions de financement, en particulier celles qui sont moins connues ou qui soutiennent le renforcement de la capacité.

Les plans d'action pluriannuels du CRSH comprennent sa stratégie de communication visant à informer les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des occasions de financement. Le CRSH procède également à des visites universitaires afin de fournir des renseignements sur les programmes et les politiques ainsi que sur les processus de sélection et de présentation de demandes. Même si, de façon générale, les chercheurs connaissent bien les occasions de financement, certains signes montrent que les facultés ou les campus faisant partie de grands établissements de la majorité linguistique ont moins de contacts directs avec le CRSH que ces établissements. En outre, les chercheurs se fient souvent à leur établissement comme première source de renseignements concernant les occasions de financement. Il est donc important que le CRSH et les établissements communiquent activement aux chercheurs les renseignements liés aux occasions de financement.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
CRSH	Établissements	Chercheurs
Tenir les établissements et les chercheurs au courant des nouvelles occasions de financement et de tout changement apporté aux occasions existantes.  Continuer d'effectuer des visites régulières au sein des établissements.	Préparer des communications, des bulletins d'information, des messages électroniques et d'autres documents au sujet d'occasions de financement et des renseignements relatifs à l'admissibilité ainsi que les faire parvenir aux chercheurs.  Organiser des ateliers ou des séances de formation à l'intention des chercheurs.	Se tenir au courant des nouvelles occasions de financement et de tout changement apporté aux occasions existantes par l'intermédiaire de l'établissement ou du CRSH.  Assister à des ateliers ou à des séances de formation organisées par l'établissement.
Affecter suffisamment de ressources (temps et personnel) pour les visites de facultés ou de		

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Les participants des études de cas n'ont pas présenté de commentaires sur ce qu'ils considèrent comme étant des pratiques de leur établissement ou de compte rendu à ce sujet. Ils ont plutôt présenté les pratiques existantes et formulé des commentaires sur les obstacles et les défis auxquels ils doivent faire face quant à la participation à des occasions de financement.

campus de communautés de	
langue officielle en situation	
minoritaire faisant partie	
d'établissements de la majorité	
linguistique.	
Faire la promotion d'occasions de	
financement moins connues.	

#### Offrir du soutien pour la préparation et la présentation de demandes de qualité.

L'importance et la nature du soutien offert aux chercheurs constituent des facteurs essentiels qui ont un impact sur leur décision de présenter une demande de financement et sur leur capacité à préparer des demandes de qualité. Les études de cas et d'autres sources de renseignements ont permis de constater que l'importance et la nature du soutien offert aux chercheurs varient d'un établissement à un autre. Si l'on améliore le soutien offert aux chercheurs, la qualité des demandes devrait augmenter.

CRSH	Établissements	Chercheurs
Faire la promotion des avantages du soutien offert par les établissements. Continuer à consulter des	Aider les chercheurs à comprendre les critères de financement et les exigences connexes.	Interagir avec ses collègues et d'autres personnes afin de trouver des idées de recherche et de concevoir des projets.
établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et des chercheurs pour déterminer la meilleure façon de tenir compte de leurs priorités et de leurs besoins.	Aider les chercheurs à préparer leur demande.  Discuter du contenu de la demande avec les chercheurs et s'assurer que les critères sont respectés.	Participer à l'évaluation par les pairs pour en apprendre davantage sur le processus et les demandes retenues.
	Trouver d'autres chercheurs du même domaine qui pourront examiner la demande avant qu'elle soit ne soit présentée.	

#### Continuer d'assurer une égalité réelle des chances de recevoir des fonds.

Les données organisationnelles du CRSH indiquent que le taux de réussite des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire est similaire à celui des établissements de la majorité linguistique. En outre, le processus de sélection correspond aux pratiques exemplaires et aux normes internationales. Cependant, les intervenants interrogés ainsi que les chercheurs qui ont participé au sondage en ligne et aux études de cas ont exprimé un certain mécontentement à l'égard de l'évaluation par les pairs des demandes rédigées en français. Ainsi, les chercheurs qui ont pris part aux études de cas ont présenté des critiques liées à la neutralité (p. ex. effet du manque de personnel très qualifié, coût des déplacements et impact de publications de revue), aux compétences linguistiques des pairs évaluateurs ou à leur expertise du domaine de recherche ainsi qu'à l'idée que se font ces derniers des sujets de recherche et des chercheurs de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par ailleurs, les établissements et les chercheurs peuvent tirer profit d'une meilleure compréhension de l'évaluation par les pairs et d'une plus grande participation à ce processus.

CRSH	Établissements	Chercheurs
Surveiller les pairs évaluateurs quant aux éléments suivants : les compétences linguistiques permettant d'évaluer des demandes rédigées en français; les connaissances ou l'expertise permettant d'évaluer la recherche des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la compétence ou l'expertise des chercheurs de ces communautés; de la compréhension de la réalité des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.	Recruter des chercheurs francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire et les inciter à participer à l'évaluation par les pairs.	Participer à l'évaluation par les pairs pour garantir la représentation des communautés de langue officielle en situation minoritaire francophones dans le cadre du processus.

### Appuyer des initiatives et des approches qui contribuent au développement de la capacité de recherche.

La capacité des chercheurs d'effectuer de la recherche dépend du soutien offert par leur établissement (p. ex. temps à consacrer à la recherche) et de l'accès à des étudiants qu'ils peuvent engager dans le cadre de leur projets de recherche. Les résultats des études de cas et du sondage ont permis de constater que les chercheurs de petits établissements sont plus susceptibles de mentionner l'existence d'obstacles à la réalisation de travaux de recherche et au recrutement d'étudiants que ceux de grands établissements, notamment en raison de tâches d'enseignement plus lourdes, du nombre limité de programmes d'études supérieures, du nombre limité d'étudiants inscrits à ces programmes et, dans le cas des établissements isolés, de l'accès limité à des étudiants d'autres établissements. Ces obstacles peuvent être atténués par une approche favorisant la recherche ainsi que par l'établissement de partenariats et d'initiatives de collaboration.

CRSH	Établissements	Chercheurs
Faire la promotion des avantages d'une culture de recherche. Promouvoir et soutenir l'établissement de partenariats et d'initiatives de collaboration. Promouvoir et soutenir des activités de réseautage de chercheurs.	Offrir aux chercheurs du temps à consacrer à la recherche. Élaborer des politiques qui soutiennent la recherche. Fournir des locaux et des outils aux étudiants et aux chercheurs. Offrir des services permettant de traduire des publications du français à l'anglais ou de les réviser. Favoriser l'établissement de partenariats et d'initiatives de collaboration.	Étudier des approches novatrices permettant d'avoir accès à des étudiants et à des chercheurs ou à des collaborateurs : faire participer des étudiants de premier cycle (dans la mesure du possible); faire participer des étudiants de domaines connexes; tenir compte de ses collègues ou d'autres chercheurs de domaines connexes; tenir compte des organismes communautaires.

ANNEXE F : SOUTIEN DU CRSH OFFERT À DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : ANALYSE DE DONNÉES ORGANISATIONNELLES

#### 1. Introduction

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. La *Loi* s'applique à toutes les organisations fédérales, y compris le CRSH.

On a demandé l'examen de la gestion afin d'évaluer la contribution apportée par le CRSH à l'épanouissement des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et à leur développement. L'examen de la gestion, qui porte sur la période allant de 2004 à 2010, comporte deux objectifs principaux :

- étudier le soutien offert par le CRSH à la recherche portant sur des questions relatives aux minorités de langue officielle<sup>36</sup>;
- étudier le soutien offert par le CRSH quant au renforcement de la capacité des chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'examen de la gestion repose sur de nombreuses sources de données, notamment un examen de documents, des entrevues menées auprès d'importants informateurs, un sondage en ligne destiné à des chercheurs et des études de cas. Le CRSH est chargé d'effectuer l'analyse des données organisationnelles et de l'examen des rapports de recherche finaux des projets financés dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles.

#### 1.1 But du rapport

Cette analyse sera utilisée comme fait probant et source de renseignements pour les questions posées dans le cadre de l'examen de la gestion. (Consulter l'annexe 1.)

Le rapport vise à évaluer les éléments suivants :

- 1) si le CRSH continue d'appuyer la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- 2) la mesure dans laquelle les chercheurs et les étudiants d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficient d'une égalité réelle<sup>37</sup> des chances pour ce qui est de participer à des concours du CRSH.

#### 2. Méthode

Le présent rapport comporte deux volets. Le premier, qui consiste en une évaluation de l'appui continu offert par le CRSH pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, comprend une analyse du financement offert par le CRSH pendant trois périodes : 2004-2007, période d'activité du Programme; 2000-2003, période précédant la mise œuvre du Programme; 2007-2011, période suivant la période d'activité du Programme. Cette analyse comparative permettra de fournir certains faits probants sur le degré de variabilité du soutien offert par le CRSH pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles et de déterminer s'il est nécessaire de faire des langues officielles un domaine de recherche prioritaire du CRSH.

Dans le second volet de l'analyse, qui porte sur le soutien offert par le CRSH pour le renforcement de la capacité des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, on

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Ce domaine de recherche comprend la recherche portant sur la dualité linguistique, la vie communautaire des minorités de langue officielle, l'apprentissage d'une langue seconde, etc. Dans ce qui suit, pour des raisons de simplicité, on utilisera l'expression « questions relatives aux langues officielles ».
<sup>37</sup> Les tenants du principe de l'égalité réelle reconnaissent qu'il existe, dans la société, des formes de désavantage

<sup>&</sup>quot;Les tenants du principe de l'égalité réelle reconnaissent qu'il existe, dans la société, des formes de désavantage [...] et qu'il faut que les législateurs et les gouvernements en tiennent compte quant aux mesures qu'ils prennent. Pour consulter une définition détaillée. consulter <a href="http://www.ccppcj.ca/f/droits/droits-charte.shtml#substantive">http://www.ccppcj.ca/f/droits/droits-charte.shtml#substantive</a>.

présente une comparaison du rendement offert par ces établissements et les établissements de la majorité linguistique dans le cadre de concours du CRSH. Cette analyse fournit des faits probants sur la mesure dans laquelle les chercheurs et les étudiants de communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficient d'une égalité réelle des chances pour ce qui est de participer à des concours du CRSH et d'obtenir des fonds.

#### 2.1 Échantillon de données

Les données utilisées pour l'analyse ont été extraites de la base de données organisationnelle du CRSH, AMIS (Système informatisé de gestion des subventions et des bourses), comme suit :

- le financement de la recherche portant sur les langues officielles: les données relatives aux 52 projets financés dans le cadre du Programme (2004-2007) ont été extraites, tout comme les données concernant l'ensemble des projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire financés grâce à des occasions de financement ordinaires du CRSH (Programme de subventions ordinaires de recherche, Grands travaux de recherche concertée [GTRC], etc.) de 2004 à 2011. Les données ultérieures ont été extraites à l'aide de mots clés relatifs aux langues officielles, au bilinguisme, aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, etc. La liste des mots clés utilisés figure à l'annexe 2;
- le développement de la capacité des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire: les données relatives aux 16 établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire (les établissements francophones de l'extérieur du Québec et les établissements anglophones du Québec, dont la liste complète figure à l'annexe 3) ont été extraites, tout comme les données relatives aux établissements comparables de la majorité linguistique étant de la même taille et de la même région. (La liste d'établissements comparables de la majorité linguistique classés par taille qui a été utilisée pour l'analyse figure à l'annexe 4.) Les données de tous les programmes du CRSH ont été extraites, y compris celles qui concernent les bourses et les subventions institutionnelles.

Pour les deux volets de l'analyse, les variables suivantes ont été extraites du système AMIS :

Université
Programme
Année du concours
Décision
Somme totale

Encadré 1 : variables extraites

#### 2.2Limites des données

Il est important de mentionner qu'en raison de difficultés techniques, les données relatives aux demandes portant sur les langues officielles présentées dans le cadre de concours du CRSH n'ont pas été extraites. Par conséquent, la tendance des demandes de financement présentées au CRSH portant sur un sujet lié aux langues officielles, qui peut être considérée comme un indicateur de la demande de la communauté, n'a pas été évaluée.

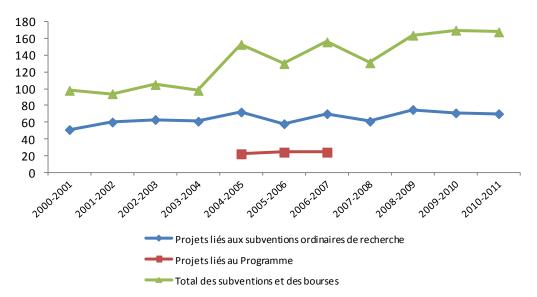
## 2.3 Analyse statistique

Cette analyse, qui se veut surtout comparative, porte sur deux ensembles de données que l'on a étudiés pour y trouver des différences notables :

- en ce qui concerne le soutien de la recherche sur des questions relatives aux langues officielles, l'analyse compare les données de la période 2000-2003 (avant la mise en place du Programme) avec celles de la période 2004-2007 (période d'activité du Programme) et celles de la période 2007-2011 (après le non-renouvellement du Programme) en fonction des éléments suivants : le nombre de projets de recherche financés portant sur des questions relatives aux langues officielles; le niveau de financement du CRSH destiné à la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles. Le cas échéant, on effectue un test statistique afin de trouver des différences notables. L'analyse porte également sur les tendances du financement offert par le CRSH pour à la recherche portant sur les langues officielles au cours de l'ensemble de cette période;
  - en ce qui concerne le soutien du renforcement de la capacité des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'analyse compare les résultats obtenus par ces derniers dans le cadre de concours du CRSH avec ceux d'établissements de la majorité linguistique de la même taille selon les indicateurs suivants : le nombre de demandes présentées dans le cadre d'occasions de financement du CRSH; le niveau de financement du CRSH; le taux de réussite lié aux concours du CRSH. Afin de tenir compte de différences régionales, on limite la comparaison aux établissements de la même taille de chaque grande région (Québec, Ouest du Canada, Ontario et Maritimes) le cas échéant.
- 3. Soutien offert par le CRSH pour la recherche portant sur les langues officielles
- 3.1 Nombre de projets portant sur des questions relatives aux langues officielles financés par le CRSH

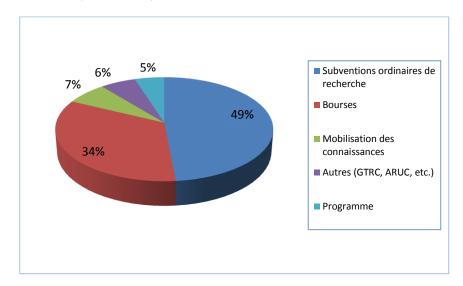
Comme l'illustre la figure 1, la tendance observée quant au nombre de projets financés par le CRSH portant sur les langues officielles, comprenant et excluant le Programme, est très semblable. Cela indique que, même si le Programme a eu un certain impact et a contribué à une légère augmentation du nombre de projets financés, cet impact est négligeable.

Figure 1 : nombre de projets portant sur des questions relatives aux langues officielles financés par le CRSH



- Dans l'ensemble, le nombre de projets financés portant sur des questions relatives aux Langues officielles a augmenté au cours de la période 2000-2011, passant ainsi de 98 en 2000 à 168 en 2011. Pendant cette période, le CRSH a financé un total de 1 467 projets portant sur des questions relatives aux langues officielles grâce à ses modes de financement ordinaires (subventions ordinaires de recherche, bourses, Alliances de recherche universités-communautés [ARUC], GTRC, etc.) et au Programme.
- Près de la moitié des projets portant sur les langues officielles financés pendant cette période l'ont été par le Programme de subventions ordinaires de recherche. (Consulter la figure 2.)
- Par comparaison, pendant la période 2000-2003 (avant la mise en place du Programme), le nombre annuel moyen de projets financés était de 98,75. Ce nombre a augmenté à 146,3 pour la période 2004-2006 (années d'activité du Programme), puis a atteint 158,25 pour la période 2007-2011 (après la fin du Programme).
- Il faut souligner que, pendant les exercices 2005-2006 et 2007-2008, une diminution marquée du nombre de projets financés portant sur des questions relatives aux langues officielles a été observée. Même si la diminution enregistrée en 2007 pourrait normalement être expliquée par le non-renouvellement du Programme (le nombre de projets financés par des sources autres que le Programme étant effectivement stable par rapport à l'année précédente), celle enregistrée en 2005 est plus difficile à expliquer, car elle est présente que l'on tienne compte ou non des projets financés dans le cadre du Programme. Il est nécessaire de consulter les données relatives aux demandes pour déterminer si cette importante diminution témoigne d'une diminution de la demande de la communauté des chercheurs.
- Par opposition à l'importante variabilité du nombre de projets financés au cours de la période 2004-2007, une augmentation constante est enregistrée au cours de la période 2007-2011.

Figure 2 : proportion de projets financés portant sur des questions relatives aux langues officielles par occasion de financement (2000-2011)



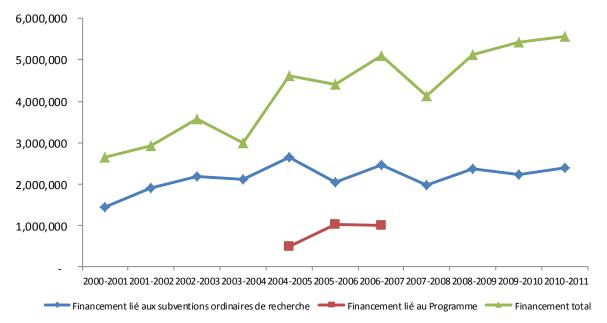
Lorsqu'on tient compte uniquement du Programme de subventions ordinaires de recherche (l'ancien programme de financement principal du CRSH), l'adoption du Programme et l'absence de son renouvellement ont eu un impact sur le nombre moyen de projets de recherche financés portant sur des questions relatives aux langues officielles. En effet, ce nombre est passé de 60 avant la mise en place du Programme (2000-2003) à 91 pendant les années d'activité du Programme (2004-2007), puis a chuté à une moyenne de 70 à la fin du Programme. Le nombre de projets de recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles financés dans le cadre du Programme de subventions ordinaires de recherche après la fin du Programme est plus élevé que pour la période précédant la mise en œuvre du Programme, mais aucun effet multiplicateur pouvant être attribué au Programme n'a été constaté.

Après la fin du Programme, une augmentation importante du nombre de bourses offertes pour des projets relatifs aux langues officielles a été enregistrée. En effet, alors que le CRSH ne distribuait annuellement que 22 bourses en moyenne avant la mise en place du Programme, ce nombre est passé à 43 pendant la période d'activité du Programme pour atteindre une moyenne annuelle de 70 après la fin du Programme (2007-2010).

# 3.2 Niveau de financement du CRSH lié à la recherche portant sur les langues officielles

On peut observer une tendance similaire - qui est illustrée à la figure 3 - quant au niveau de financement du CRSH lié à la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles.

Figure 3 : financement du CRSH lié à la recherche sur des questions relatives aux langues officielles (en dollars canadiens)



- Pendant la période allant de 2000 à 2011, le CRSH a offert 46,5 millions de dollars pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles grâce à ses différentes occasions de financement. Le niveau de financement a augmenté de façon plutôt irrégulière, passant ainsi de 2,6 millions de dollars en 2000-2001 à près de 5,6 millions de dollars en 2010-2011.
- En moyenne, le CRSH a apporté un soutien financier de trois millions de dollars par année pendant la période allant de 2000 à 2004, soit avant la mise en place du Programme. Pendant les années d'activité du Programme (2004-2007), le CRSH a offert en moyenne 4,7 millions de dollars par année (ce qui comprend 2,5 millions de dollars dans le cadre du Programme), alors qu'après la fin du Programme, cinq millions de dollars étaient offerts en moyenne pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles.
- Un an après la fin du Programme (2007-2008), on a enregistré une diminution marquée du financement offert pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles (mais le niveau de financement non lié au Programme est demeuré stable) avant qu'une augmentation importante ne soit observée au cours des années suivantes.
- Lorsqu'on tient seulement compte des subventions ordinaires de recherche, le financement moyen offert chaque année a légèrement augmenté, passant ainsi de 1,9 million de dollars avant la mise en œuvre du Programme à 2,2 millions de dollars après sa mise en œuvre. Encore une fois, le Programme n'a pas eu d'effet multiplicateur sur le financement reçu dans le cadre des subventions ordinaires de recherche du CRSH.

## Principales conclusions concernant le financement offert par le CRSH pour la recherche portant sur les langues officielles

- Le nombre de projets financés portant sur des questions relatives aux langues officielles a augmenté de façon constante au cours de la période allant de 2000 à 2010, passant ainsi d'une moyenne de 98 projets financés chaque année avant la mise en œuvre du Programme à 146 pendant les années d'activité du Programme pour atteindre 158 après la fin du Programme.
- Le financement offert par le CRSH pour la recherche portant sur des questions relatives aux langues officielles a également augmenté, passant ainsi d'une moyenne annuelle de trois millions de dollars avant la mise en œuvre du Programme (2000-2004), à 4,7 millions pendant les années d'activité du Programme (2004-2007) pour atteindre cinq millions de dollars après la fin du Programme.

4. Soutien offert par le CRSH pour le renforcement de la capacité de recherche des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

### 4.1 Nombre de demandes

## 4.1.1 Établissements anglophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec

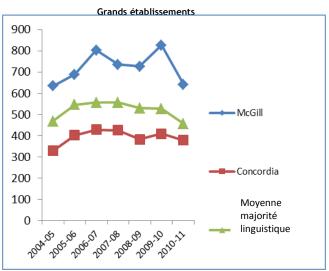
Le tableau 1 ci-dessous présente une comparaison du nombre moyen de demandes présentées pour l'ensemble des occasions de financement du CRSH (notamment les subventions de recherche, les bourses et les subventions de mobilisation des connaissances) par les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de langue officielle en situation majoritaire du Québec par année et par taille.

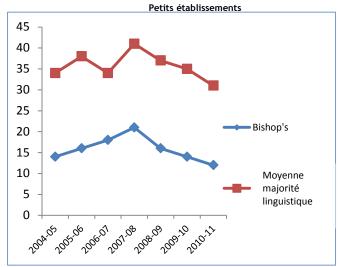
Tableau 1 : nombre moyen de demandes présentées au Québec

	Grands établissements		Petits établissements	
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
	situation minoritaire		situation minoritaire	Majorité
Année	(n = 2)	Majorité (n = 3)	(n = 1)	(n = 10)
2004-2005	461	448	11	32
2005-2006	530	531	15	36
2006-2007	<b>2006-2007</b> 601		17	33
2007-2008	567	534	21	39
2008-2009	547	518	15	37
2009-2010	609	513	11	35
Moyenne	552	515	15	35

- Au cours de la période allant de 2004 à 2009, chaque année, les grands établissements anglophones du Québec (Université McGill et Université Concordia) ont en moyenne présenté 552 demandes pour l'ensemble des occasions de financement du CRSH, comparativement à 515 demandes pour les établissements de la majorité francophone de même taille. Cette différence n'est toutefois pas significative (p > 0,05) et pourrait s'expliquer par le fait que les grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec (en particulier l'Université McGill, qui fait grimper le nombre de demandes) jouissent d'une renommée internationale et disposent d'une capacité de recherche solide.
- Au cours de la même période, les chercheurs et les étudiants de l'Université Bishop's (la seule université anglophone de petite taille du Québec) ont présenté en moyenne 15 demandes par année dans le cadre de tous les concours de financement du CRSH, comparativement à 35 demandes pour les petites universités francophones. Cette différence est significative (p < 0,01) et pourrait s'expliquer par le fait que l'Université Bishop's n'est pas un établissement axé sur la recherche, contrairement à certains petits établissements de la majorité linguistique du Québec.
- Lorsque l'on observe la tendance des demandes présentées au cours de la période allant de 2004 à 2009, on ne décèle aucune différence particulière par rapport à la moyenne des établissements de la majorité linguistique. (Consulter la figure 3. Toutefois, il faut souligner qu'en ce qui concerne les demandes de financement présentées au CRSH, l'Université Concordia a eu un rendement inférieur à la moyenne des établissements de la majorité linguistique et que la moyenne annuelle des grands établissements de la minorité linguistique a été surtout été influencée par le rendement de l'Université McGill.

Figure 3 : demandes de financement présentées au CRSH (établissements du Québec)





### Demandes présentées pour chaque résultat stratégique du CRSH

Étant donné que le nombre de demandes varie selon les différentes occasions de financement du CRSH, l'analyse a été réalisée pour chacun des résultats stratégiques du CRSH: la recherche (ce qui comprend les subventions ordinaires de recherche), les chercheurs (bourses) et la mobilisation des connaissances (aide aux ateliers, subventions de sensibilisation du public, etc.).

#### Recherche

Le tableau 2 présente une comparaison du nombre moyen de demandes de subvention de recherche présentées au CRSH par des professeurs à temps plein du domaine des sciences humaines d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la majorité linguistique du Québec.

Tableau 2 : nombre moyen de demandes présentées par professeur au Québec (recherche)

	Grands établissements		Petits établissements	
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
	situation minoritaire	Majorité	situation minoritaire	
Année	(n = 2)	(n = 3)	(n = 1)	Majorité (n = 10)
2004-2005	0,18	0,18	0,09	0,13
2005-2006	0,23	0,21	0,11	0,13
2006-2007	0,26	0,20	0,08	0,13
2007-2008	0,24	0,23	0,12	0,18
2008-2009	0,20	0,24	0,08	0,17
2009-2010	0,23	0,23	0,07	0,14
Moyenne	0,22	0,22	0,09	0,15

L'Université Bishop's (seule petite université anglophone du Québec) a présenté moins de demandes de subvention de recherche que les établissements francophones de même taille du Québec (0,09 demande comparativement à une moyenne de 0,15 par professeur de 2004 à 2009). Cette importante différence pourrait s'expliquer par le fait que l'Université Bishop's est avant tout un établissement d'enseignement, contrairement à certains petits établissements de la majorité linguistique axés sur la recherche.

 Inversement, les grands établissements de la minorité anglophone du Québec ont en moyenne présenté le même nombre de demandes par professeur que les grands établissements francophones du Québec.

## Chercheurs (bourses)38

- Le nombre moyen de demandes de bourse présentées au CRSH par les grands établissements de la minorité linguistique était légèrement plus élevé que celui des établissements de la majorité linguistique de même taille du Québec.
- Toutefois, l'Université Bishop's a en moyenne présenté un nombre beaucoup moins élevé de demandes que les établissements de la majorité linguistique de même taille du Québec.

Tableau 3 : nombre moyen de demandes présentées au Québec (chercheurs)

	Grands é	établissements	Petits établissements	
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
	situation	Majorité	situation	Majorité
Année	minoritaire (n = 2)	(n = 3)	minoritaire $(n = 1)$	(n = 10)
2004-2005	331	288	3	17
2005-2006	362	361	5	22
2006-2007	416	378	7	18
2007-2008	396	351	10	20
2008-2009	396	332	7	18
2009-2010	446	339	5	21
Moyenne	391	341	6	19

### Mobilisation des connaissances

- Contrairement à ce qui est observé dans le cas des subventions destinées à la recherche et aux chercheurs, les grands établissements de la minorité linguistique du Québec (Université Concordia et Université McGill) ont présenté moins de demandes de subvention de mobilisation des connaissances que les universités francophones de même taille du Québec (moyenne annuelle de 19 demandes comparativement à 27).
- L'Université Bishop's a aussi en moyenne présenté beaucoup moins de demandes que les petits établissements de la majorité linguistique du Québec. (Consulter le tableau 4.)

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> En raison d'un manque de données, il a été impossible d'effectuer une comparaison du nombre d'inscriptions concernant les cycles supérieurs et du nombre de demandes présentées.

Tableau 4 : nombre moyen de demandes présentées au Québec (mobilisation des connaissances)

	Grand	ls établissements	Petits établissements	
	Communautés			
	de langue			
	officielle en		Communautés de	
	situation		langue officielle en	
	minoritaire		situation	
Année	(n = 2)	Majorité (n = 3)	minoritaire (n = 1)	Majorité (n = 10)
2004-2005	18	35	0	3
2005-2006	19	26	0	2
2006-2007	21	27	3	3
2007-2008	18	28	0	2
2008-2009	21	27	1	3
2009-2010	15	19	0	1
Moyenne	19	27	0,7	2,2

## 4.1.2 Établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Québec

La même analyse a été effectuée pour les établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Québec par résultat stratégique et par région.

#### Ontario

### Recherche

- Si l'on tient compte des différences entre les régions, l'Université d'Ottawa seul établissement de communauté de langue officielle en situation minoritaire de grande taille de l'extérieur du Québec<sup>39</sup> a en moyenne présenté au CRSH 0,22 demande par année par professeur, comparativement à 0,16 pour les établissements de la majorité anglophone de l'Ontario. Cette différence de 5 p. 100 n'est pas significative.
- Les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ontario (comme l'illustre le tableau 5) ont en moyenne présenté 0,07 projet par année par professeur, comparativement à 0,03 pour les petits établissements anglophones de même taille de l'Ontario. Cette différence significative (p < 0,05) est à l'avantage des établissements de la minorité linguistique.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> L'Université d'Ottawa est en fait un établissement bilingue de la capitale nationale, ce qui en fait un cas particulier. Il a été impossible d'isoler les demandes présentées par des chercheurs francophones pour en faire une analyse plus approfondie.

Tableau 5 : nombre moyen de demandes présentées par professeur en Ontario (recherche)

	Grands établissements		Petits établissements		
	Communautés de		Communautés de		
	langue officielle en		langue officielle en		
	situation		situation minoritaire		
Année	minoritaire (n = 1)	Majorité (n = 4)	(n = 7)	Majorité (n = 15)	
2004-2005	0,19	0,13	0,06	0,02	
2005-2006	0,19	0,15	0,06	0,03	
2006-2007	0,23	0,15	0,07	0,03	
2007-2008	0,24	0,18	0,09	0,03	
2008-2009	0,23	0,19	0,08	0,03	
2009-2010	0,26	0,17	0,09	0,04	
Moyenne	0,22	0,16	0,07	0,03	

### Chercheurs

- L'Université d'Ottawa a en moyenne présenté sensiblement moins de demandes de bourses au CRSH que les grands établissements anglophones de l'Ontario. Cette différence est significative.
- Toutefois, les établissements francophones de petite taille de l'Ontario ont présenté plus de demandes dans le cadre de programmes de bourses du CRSH que les petits établissements de la majorité linguistique de l'Ontario.

Tableau 6 : nombre moyen de demandes présentées en Ontario (chercheurs)

Tablead 6: Hollibre Hoyelf de demandes presentees en Oficario (chercheurs)						
	Grands é	établissements	Petits établissements			
	Communautés de langue officielle en		Communautés de langue officielle en			
Année	situation minoritaire (n = 1)	Majorité (n = 4)	situation minoritaire (n = 7)	Majorité (n = 15)		
2004-2005	242	479	6	3		
2005-2006	316	555	6	4		
2006-2007	359	590	6	4		
2007-2008	391	651	8	5		
2008-2009	434	724	9	6		
2009-2010	467	730	10	4		
Moyenne	368	621	7	4		

### Mobilisation des connaissances

Comme le montre le tableau 7, l'Université d'Ottawa - le grand établissement de la minorité linguistique de l'Ontario - et les petits établissements de la minorité linguistique ont en moyenne présenté plus de demandes de subvention de mobilisation des connaissances au CRSH que les établissements de la majorité linguistique de même taille et de la même région. Cette différence est significative pour les établissements de la minorité francophone de l'Ontario par rapport aux établissements de la majorité linguistique de même taille.

Tableau 7: nombre moyen de demandes présentées en Ontario (mobilisation des connaissances)

	Grands 6	établissements	Petits établissements		
	Communautés de		Communautés de		
	langue officielle en		langue officielle en		
	situation minoritaire		situation minoritaire		
Année	(n = 1)	Majorité (n = 4)	(n = 7)	Majorité (n = 15)	
2004-2005	24	20	0,9	0,5	
2005-2006	26	22	1,0	0,4	
2006-2007	12	20	1,0	0,2	
2007-2008	27	23	1,0	0,3	
2008-2009	33	24	2,1	0,5	
2009-2010	22	22	1,0	0,6	
Moyenne	24	22	1,2	0,4	

#### Provinces de l'Ouest

### **Recherche**

Comme le montre le tableau 8, les chercheurs d'établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces de l'Ouest ont en moyenne présenté 0,08 demande par année par professeur, comparativement à 0,06 pour les chercheurs des petits établissements de la majorité linguistique des mêmes provinces. Cette différence n'est pas significative, mais il faut souligner que les établissements de petite taille de la Colombie-Britannique ont été exclus de l'analyse, car il n'y a aucun établissement de la minorité linguistique dans cette province.

### Chercheurs

 Toutefois, les petits établissements de la minorité linguistique des provinces de l'Ouest ont en moyenne présenté beaucoup moins de demandes dans le cadre de programmes de bourses du CRSH que les petits établissements de la majorité linguistique. (Consulter le tableau 8.)

### Mobilisation des connaissances

 Le nombre de demandes de subvention de mobilisation des connaissances est sensiblement le même pour les petits établissements de la majorité linguistique et ceux de la minorité linguistique dans les provinces de l'Ouest.

Tableau 8 : nombre moyen de demandes présentées dans les provinces de l'Ouest

	Recherche	Recherche (par		Mobilisatio		n des
	professeu	ır)	Chercheurs		connaissances	
	Communautés		Communautés		Communautés	
	de langue		de langue		de langue	
	officielle en		officielle en		officielle en	
	situation		situation		situation	
Année	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité
2004-2005						
	0,10	0,05	0,3	3,9	0	0,7
2005-2006	0,07	0,06	1,0	5,2	0,7	0,7
2006-2007	0,06	0,06	0,0	6,5	0,7	0,8
2007-2008	0,07	0,06	1,0	5,0	1,0	1,0
2008-2009	0,12	0,07	0,7	7,2	0,3	0,7
2009-2010	0,10	0,08	0,3	7,9	1,0	1,0
Moyenne	0,08	0,06	0,6	5,9	0,7	0,8

### **Provinces des Maritimes**

#### Recherche

Les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes ont en moyenne présenté 0,13 demande de subventions de recherche au CRSH par année par professeur au cours de la période allant de 2004 à 2010, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne de 0,09 par année par professeur des établissements de la majorité anglophone de même taille. (Consulter le tableau 9.)

### **Chercheurs**

 Les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes ont en moyenne présenté exactement le même nombre de demandes dans le cadre de programmes de bourses du CRSH que les établissements de la majorité linguistique de même taille étant de la même région.

### Mobilisation des connaissances

 Les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes ont en moyenne présenté plus de demandes de subvention de mobilisation des connaissances au CRSH que les petits établissements de la majorité linguistique de cette région.

Tableau 9 : nombre moyen de demandes présentées dans les provinces des Maritimes

	Recherche professe	N	Cherche	eurs	Mobilisatio connaissa	
Année	Communautés de langue officielle en situation minoritaire	, Majorité	Communautés de langue officielle en situation minoritaire	Majorité	Communautés de langue officielle en situation minoritaire	Majorité
2004-2005	0,11	0,09	10	8	3,0	1,8
2005-2006	0,13	0,09	9	1	2,0	2,4
2006-2007	0,13	0,09	9	8	3,0	1,5
2007-2008	0,12	0,09	9	9	2,5	1,5
2008-2009	0,15	0,09	13	0	3,0	2,1
2009-2010	0,12	0,09	10	2	1,5	1,4
Moyenne	0,13	0,09	10	10	2,5	1,8

- Les grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec ont en moyenne présenté le même nombre de demandes dans le cadre de programmes de subvention de recherche du CRSH que les grands établissements de la majorité francophone de la province, mais moins de demandes dans le cadre de programmes de bourses et de mobilisation des connaissances.
- L'Université Bishop's a présenté moins de demandes dans le cadre des diverses occasions de financement du CRSH par rapport à la moyenne des petits établissements de la majorité linguistique du Québec.
- L'Université d'Ottawa a présenté plus de demandes que les grands établissements de la majorité linguistique de l'Ontario dans le cadre de subventions de recherche et de mobilisation des connaissances du CRSH, mais moins de demandes dans le cadre de programmes de bourses.
- Les petits établissements de la minorité linguistique de l'Ontario ont présenté plus de demandes que les petits établissements de la majorité linguistique pour tous les résultats stratégiques du CRSH.
- Les petits établissements de la minorité linguistique des provinces de l'Ouest et des Maritimes ont en moyenne présenté plus de demandes que les petits établissements de la majorité linguistique de leur région respective.

### 4.2 Taux de réussite lié aux concours du CRSH

Cette section présente le taux de réussite des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire à des concours du CRSH par résultat stratégique (subventions de recherche, bourses et mobilisation des connaissances) par comparaison avec le rendement moyen des établissements de la majorité linguistique de la même taille et de la même région.

## 4.2.1 Établissements anglophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec

## **Recherche**

Le tableau 10 résume les taux de réussite qu'ont obtenu les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la majorité linguistique du Québec dans le cadre de concours liés à des subventions de recherche du CRSH.

Tableau 10 : taux de réussite du Québec (recherche)

	Grands établissements		Petits établissements	
			Communautés de	
	Communautés de		langue officielle en	
	langue officielle en		situation	
Année	situation minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité
2004-2005	48 %	47 %	50 %	36 %
2005-2006	37 %	47 %	20 %	36 %
2006-2007	45 %	45 %	14 %	44 %
2007-2008	39 %	39 %	18 %	29 %
2008-2009	39 %	35 %	14 %	36 %
2009-2010	40 %	35 %	33 %	25 %
Moyenne	41 %	41 %	25 %	34 %

Même si les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la majorité linguistique du Québec ont obtenu un taux de réussite moyen identique dans le cadre de concours liés à des subventions de recherche du CRSH, l'Université Bishop's a obtenu un taux de réussite beaucoup moins élevé que les petits établissements francophones du Québec à ce sujet.

### Chercheurs

Si l'on considère les taux de réussite liés aux subventions de recherche, la différence, qui est significative, est à l'avantage des grands établissements de la majorité linguistique du Québec (44 p. 100 comparativement à 37 p. 100) et de l'Université Bishop's lorsqu'on les compare avec le taux de réussite moyen des petits établissements de la majorité linguistique.

Tableau 11 : taux de réussite du Québec (chercheurs)

	Grands établissements Petits établiss			lissements
Année	Communautés de langue officielle en situation minoritaire <b>Majorité</b>		Communautés de langue officielle en situation minoritaire	Majorité
2004-2005	36 %	46 %	67 %	38 %
2005-2006	36 %	39 %	60 %	34 %
2006-2007	006-2007 34 %		43 %	38 %
2007-2008	36 %	45 %	60 %	41 %
2008-2009	40 %	48 %	29 %	51 %
2009-2010	40 %	50 %	80 %	55 %
Moyenne	37 %	44 %	56 %	43 %

### Mobilisation des connaissances

- Les grands établissements de la majorité linguistique du Québec ont en moyenne obtenu un taux de réussite plus élevé que les grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire (62 p. 100 comparativement à 58 p. 100) dans le cadre de concours liés à des subventions de mobilisation des connaissances.
- Même si l'Université Bishop's a obtenu un taux de réussite assez élevé dans le cadre de concours de mobilisation des connaissances du CRSH (83 p. 100), ce nombre doit être interprété avec prudence, car le nombre de demandes présentées par l'établissement pour ce genre de subvention est très faible, et même nul pour de nombreuses années. (Consulter la section 4.1.1.)

Tableau 12 : taux de réussite du Québec (mobilisation des connaissances)

	Grands établissements		Petits établissements	
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
Année	situation minoritaire	Majorité	situation minoritaire	Majorité
2004-2005	34 %	55 %	S. O.	52 %
2005-2006	66 %	51 %	S. O.	44 %
2006-2007	57 %	53 %	67 %	43 %
2007-2008	61 %	66 %	S. O.	35 %
2008-2009	66 %	83 %	100 %	79 %
2009-2010	63 %	63 %	S. O.	79 %
Moyenne	58 %	62 %	83 %	55 %

## 4.2.2 Établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Québec

### Petits établissements de l'extérieur du Québec

Dans l'ensemble et même s'ils ont obtenu un taux de réussite moins élevé que les petits établissements de la majorité linguistique de l'extérieur du Québec (la différence n'étant toutefois pas significative) pour certains programmes de subventions de recherche du CRSH, les petits établissements francophones de l'extérieur du Québec s'en tirent mieux quant aux programmes de bourses et de mobilisation des connaissances du CRSH. (Consulter le tableau 13.) Les sections qui suivent présentent une analyse comparative du taux de réussite d'établissements de la majorité et de la minorité linguistiques de différentes régions de l'extérieur du Québec par résultat stratégique du CRSH.

Tableau 13 : taux de réussite moyen des petits établissements de l'extérieur du Québec

					Mobilisatio	n des
	Rechero	che	Cherch	eurs	connaissar	nces
	Communautés		Communautés		Communautés	
	de langue		de langue		de langue	
	officielle en		officielle en		officielle en	
	situation		situation		situation	
Année	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité
2004-2005	32 %	33 %	50 %	52 %	<b>75</b> %	64 %
2005-2006	25 %	36 %	56 %	36 %	46 %	6 %
2006-2007	27 %	27 %	44 %	36 %	20 %	30 %
2007-2008	25 %	23 %	53 %	51 %	47 %	49 %
2008-2009	20 %	33 %	45 %	38 %	45 %	60 %
2009-2010	15 %	19 %	51 %	45 %	62 %	52 %
Moyenne	24 %	29 %	50 %	43 %	49 %	43 %

#### Ontario

### Recherche

- L'Université d'Ottawa établissement bilingue et seul établissement de communauté de langue officielle en situation minoritaire de grande taille de l'Ontario et de l'extérieur du Québec a obtenu un taux de réussite moyen de 38 p. 100 pour les concours liés à des subventions de recherche du CRSH, ce qui est inférieur au taux moyen de réussite des grands établissements anglophones de l'Ontario. (Consulter le tableau 14.) Cette différence est significative à 5 p. 100.
- Le taux de réussite moyen qu'obtiennent les petits établissements de la minorité francophone de l'Ontario pour les concours de recherche du CRSH est beaucoup moins élevé que le taux de réussite moyen des établissements anglophones de même taille au cours de la même période (18 p. 100 comparativement à 30 p. 100). (Consulter le tableau 14.)

Tableau 14: taux de réussite lié aux subventions de recherche (Ontario)

	Grands étal	blissements	Petits établisse	ements
Année	Communautés de langue officielle en situation minoritaire (n = 1)	Majorité (n = 4)	Communautés de langue officielle en situation minoritaire (n = 7)	Majorité (n = 15)
2004-2005	51 %	51 %	29 %	42 %
2005-2006	36 %	48 %	16 %	35 %
2006-2007	45 %	42 %	18 %	23 %
2007-2008	34 %	42 %	17 %	34 %
2008-2009	34 %	41 %	11 %	24 %
2009-2010	27 %	38 %	14 %	24 %
Moyenne	38 %	44 %	18 %	30 %

## **Chercheurs**

Même si l'Université d'Ottawa a moins bien réussi que les grands établissements de la majorité linguistique de l'Ontario pour les concours liés à des subventions de recherche du CRSH, elle a obtenu un taux de réussite moyen beaucoup plus élevé qu'eux pour les concours liés à des bourses du CRSH (46 p. 100 comparativement à 32 p. 100). (Consulter le tableau 15.)

 Les petits établissements de la minorité linguistique de l'Ontario ont obtenu un taux de réussite presque identique à celui des petits établissements de la majorité linguistique de l'Ontario en ce qui concerne les programmes de bourses du CRSH.

Tableau 15 : taux de réussite lié aux bourses (Ontario)

	Grands établissements		Petits établissements	
	Communautés de langue officielle en situation	Majorité	Communautés de langue officielle en situation minoritaire	Majorité
Année	minoritaire (n = 1)	(n = 4)	(n = 7)	(n = 15)
2004-2005	40 %	41 %	42 %	38 %
2005-2006	50 %	26 %	34 %	37 %
2006-2007	40 %	31 %	35 %	34 %
2007-2008	51 %	38 %	36 %	35 %
2008-2009	42 %	29 %	33 %	32 %
2009-2010	51 %	29 %	38 %	35 %
Moyenne	46 %	32 %	36 %	35 %

#### Mobilisation des connaissances

L'Université d'Ottawa a obtenu un taux de réussite beaucoup moins élevé que les grands établissements de la majorité linguistique de l'Ontario en ce qui concerne les subventions de mobilisation des connaissances du CRSH, alors que les petits établissements de la minorité linguistique ont obtenu un taux de réussite plus élevé que les petits établissements de la majorité linguistique de la province. (Consulter le tableau 16.)

Tableau 16 : taux de réussite lié aux subventions de mobilisation des connaissances (Ontario)

	Grands établissements		Petits établissements	
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
	situation	Majorité	situation minoritaire	Majorité
Année	minoritaire (n = 1)	(n = 4)	(n = 7)	(n = 15)
2004-2005	67 %	89 %	63 %	54 %
2005-2006	43 %	57 %	50 %	47 %
2006-2007	29 %	25 %	58 %	44 %
2007-2008	14 %	80 %	70 %	59 %
2008-2009	53 %	<b>75</b> %	70 %	58 %
2009-2010	71 %	70 %	68 %	63 %
Moyenne	46 %	66 %	63 %	54 %

### Provinces de l'Ouest

- Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le taux de réussite moyen qu'ont obtenu les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ouest du Canada (qui sont tous de petits établissements) pour les concours liés à des subventions de recherche est inférieur au taux de réussite moyen des établissements de la majorité anglophone (19 p. 100 comparativement à 28 p. 100). Cette différence est significative.
- Les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont également obtenu un taux de réussite moins élevé que les petits établissements de la majorité linguistique en ce qui concerne les concours liés aux bourses et à la mobilisation des connaissances, mais cette différence n'est pas significative.

Tableau 17 : taux de réussite obtenu lors de concours du CRSH par résultat stratégique (provinces de l'Ouest)

ac i oacst,						
	Doob		Ch anala		Mobilisatio	
	Reche	ercne	Cherche	eurs	connaissa	nces
	Communautés		Communautés		Communautés	
	de langue		de langue		de langue	
	officielle en		officielle en		officielle en	
	situation		situation		situation	
Année	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité
2004-2005	30 %	35 %	100 %	46 %	0 %	47 %
2005-2006	29 %	33 %	67 %	42 %	50 %	33 %
2006-2007	33 %	27 %	0 %	32 %	50 %	19 %
2007-2008	0 %	20 %	67 %	56 %	67 %	55 %
2008-2009	25 %	38 %	0 %	36 %	0 %	67 %
2009-2010	0 %	18 %	0 %	48 %	67 %	50 %
Moyenne	19 %	28 %	39 %	43 %	39 %	45 %

#### **Provinces des Maritimes**

En moyenne, les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes ont obtenu un taux de réussite plus élevé que les établissements de la majorité linguistique de même taille en ce qui concerne les concours liés à des subventions de recherche et à des bourses du CRSH. Cette différence est significative en ce qui concerne les bourses offertes par le CRSH. Les taux de réussite liés aux subventions de mobilisation des connaissances sont identiques.

Tableau 18 : taux de réussite obtenu lors de concours du CRSH par résultat stratégique (provinces des Maritimes)

	D. d.		Chh		Mobilisation	
	Reche	ercne	Cherche	eurs	connaissar	nces
	Communautés		Communautés		Communautés	
	de langue		de langue		de langue	
	officielle en		officielle en		officielle en	
	situation		situation		situation	
Année	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité	minoritaire	Majorité
2004-2005	36 %	30 %	68 %	33 %	83 %	65 %
2005-2006	32 %	38 %	67 %	36 %	50 %	45 %
2006-2007	36 %	29 %	53 %	43 %	0 %	40 %
2007-2008	43 %	22 %	<b>56</b> %	55 %	80 %	35 %
2008-2009	29 %	32 %	58 %	48 %	33 %	52 %
2009-2010	23 %	17 %	53 %	49 %	33 %	44 %
Moyenne	33 %	28 %	59 %	44 %	47 %	47 %

- Même si le taux de réussite des grands établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec est comparable à celui des grands établissements de la majorité linguistique pour les concours de subventions de recherche du CRSH, l'Université Bishop's a obtenu un taux de réussite sensiblement plus faible que la moyenne des petits établissements de langue officielle en situation majoritaire du Québec pour les mêmes concours.
- Toutefois, l'Université Bishop's a obtenu un taux de réussite plus élevé que les petits établissements de la majorité linguistique pour les concours liés aux bourses. En moyenne, les grands établissements de la minorité linguistique ont obtenu un taux de réussite moins élevé que les grands établissements de la majorité linguistique pour les concours de subventions concernant le résultat stratégique lié aux chercheurs.
- À l'extérieur du Québec, même s'ils ont en moyenne obtenu un taux de réussite légèrement plus faible que les grands établissements de la majorité linguistique pour les concours liés aux subventions de recherche du CRSH, les petits établissements s'en tirent mieux pour les concours liés aux bourses du CRSH et à la mobilisation des connaissances.

## 4.3 Soutien financier offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Cette section présente le soutien financier offert par le CRSH à des établissements de langue officielle en situation minoritaire grâce à ses différentes occasions de financement<sup>40</sup>.

## 4.3.1 Établissements anglophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec

Le tableau 19 résume le niveau de financement offert par le CRSH à des établissements anglophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire par comparaison avec celui d'établissements francophones du Québec.

Tableau 19 : Financement offert par le CRSH à des établissements du Québec (en milliers de dollars)

	Grands établissements		Petits établissements	
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
Année	situation minoritaire	Majorité	situation minoritaire*	Majorité
2004-2005	8 766	11 955	82	601
2005-2006	10 679	13 375	78	788
2006-2007	11 693	14 748	117	848
2007-2008	11 338	14 830	69	901
2008-2009	11 480	14 625	38	1 006
2009-2010	11 377	14 417	42	937
Moyenne	10 889	13 992	71	847

Source : CRSH, l'année en chiffres : 2009-2010

- Les universités anglophones du Québec ont en moyenne reçu moins de fonds du CRSH que les universités francophones au cours de la période allant de 2004 à 2009. (Consulter le tableau 19.) Cette différence est significative à 5 p. 100, mais pas à 1 p. 100. Toutefois, il faut souligner que l'Université McGill a en moyenne reçu beaucoup plus de financement du CRSH (près de 15 millions de dollars par année, ce qui est nettement supérieur au financement offert aux établissements de la majorité linguistique du Québec), alors que l'Université Concordia n'a reçu que 6,6 millions de dollars.
- L'Université Bishop's a reçu beaucoup moins de financement du CRSH que les universités francophones de même taille du Québec. Cette réalité correspond à de précédentes conclusions concernant des demandes présentées par l'Université Bishop's dans le cadre d'occasions de financement du CRSH et s'explique par le fait qu'il s'agit avant tout d'un établissement d'enseignement.

## 4.3.2 Petits établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Ouébec

Les petits établissements de la minorité linguistique de l'extérieur du Québec ont en moyenne reçu du CRSH une somme presque identique à celle qu'ont reçue les petits établissements de la majorité linguistique de l'extérieur du Québec au cours de la période allant de 2004 à 2009. Toutefois, le niveau de financement médian reçu par les petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Québec est supérieur à celui reçu des établissements de la majorité linguistique de l'extérieur du Québec (214 000 \$ comparativement à 120 000 \$). Cela

<sup>\*</sup>Université Bishop's

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Ces occasions de financement comprennent tous les programmes (subventions de recherche, bourses, subventions institutionnelles, mobilisation des connaissances, aide aux petites universités, etc.), à l'exception du Programme des coûts indirects.

indique un plus grand écart du niveau de financement reçu par les établissements de la majorité linguistique et permet de constater que les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Québec dont le rendement est le plus élevé ont en moyenne reçu davantage de fonds du CRSH.

Tableau 20 : financement du CRSH offert à de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ouest du Canada (en milliers de dollars)

	Petits établissements		
Année	Communautés de langue officielle en situation minoritaire	Majorité	
2004-2005	255	207	
2005-2006	283	280	
2006-2007	288	304	
2007-2008	302	320	
2008-2009	324	338	
2009-2010	329	346	
Moyenne	297	299	

Source : CRSH, l'année en chiffres : 2009-2010

Comme l'illustre la figure 4, il existe des variations régionales importantes quant au financement offert par le CRSH. En effet, comme on l'explique en détail ci-dessous, si l'on tient compte des différences régionales, le rendement global des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire concernant les fonds reçus du CRSH est influencé par le rendement des petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les provinces des Maritimes (surtout par le financement reçu par l'Université de Moncton), lesquels ont en moyenne reçu beaucoup plus de fonds que les établissements de la majorité linguistique de l'extérieur du Québec. Quant aux petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ontario et des provinces de l'Ouest (notamment le Collège universitaire de Saint-Boniface), ils ont en moyenne reçu moins de fonds que les établissements de la majorité linguistique de l'extérieur du Québec au cours de la période allant de 2004 à 2010.

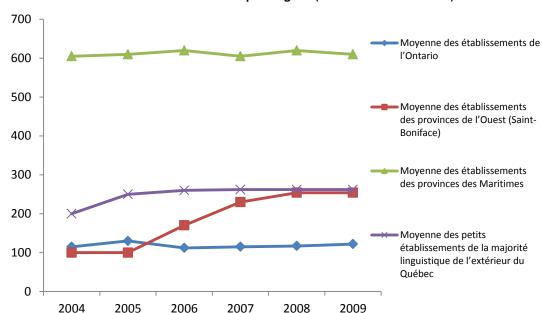


Figure 4 : financement moyen offert par le CRSH à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire par région (en milliers de dollars)

### Ontario

- L'Université d'Ottawa (établissement bilingue) a en moyenne reçu moins de fonds du CRSH que les établissements de la majorité anglophone de l'Ontario. (Consulter le tableau 21.) Même si cette différence est significative, il faut souligner que le financement moyen reçu par l'Université d'Ottawa est supérieur au financement médian reçu par les établissements de la majorité linguistique au cours de la même période (11 994 000 \$). La moyenne du financement reçu par les établissements de la majorité linguistique a été influencée par l'important niveau de financement offert à l'University of Toronto.
- Les petits établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ontario, en moyenne, ont également reçu moins de fonds que les établissements de la majorité linguistique. (Consulter le tableau 21.) Toutefois, le financement médian reçu par les établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire est beaucoup plus élevé que celui des établissements de la majorité linguistique (155 000 \$ comparativement à 77 000 \$).

Tableau 21 : financement offert par le CRSH à des établissements de l'Ontario (en milliers de dollars)

ŕ	Grands établissements Petits établissements			
	Communautés de		Communautés de	
	langue officielle en		langue officielle en	
Année	situation minoritaire*	Majorité	situation minoritaire	Majorité
2004-2005	10 380	12 165	138	165
2005-2006	11 953	14 408	165	210
2006-2007	13 198	14 525	139	219
2007-2008	13 096	14 850	165	211
2008-2009	12 907	15 440	171	275
2009-2010	14 175	15 966	209	282
Moyenne	12 618	14 559	164	227

Source: CRSH, l'année en chiffres: 2009-2010

\*Université d'Ottawa

#### Provinces de l'Ouest

Le Collège universitaire de Saint-Boniface (seul petit établissement de communauté de langue officielle en situation minoritaire des provinces de l'Ouest pour lequel des données sur le financement reçu du CRSH sont disponibles) a en moyenne reçu plus de fonds du CRSH que les petits établissements de la majorité linguistique au cours de la période allant de 2004 à 2010. (Consulter le tableau 22.) Cette différence est encore plus significative lorsqu'on la compare avec le financement médian reçu par les établissements de la majorité linguistique (27 000 \$) de l'Ouest du Canada au cours de la même période.

Tableau 22 : financement offert par le CRSH à de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ouest du Canada (en milliers de dollars)

	Petits établissements		
Année	Communautés de langue officielle en situation minoritaire*	Maioritá	
		Majorité	
2004-2005	95	110	
2005-2006	100	136	
2006-2007	213	123	
2007-2008	300	140	
2008-2009	300	129	
2009-2010	320	120	
Moyenne	221	127	

Source : CRSH, l'année en chiffres : 2009-2010

### **Provinces des Maritimes**

En moyenne, les petits établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes ont reçu plus de financement du CRSH que les petits établissements de la majorité anglophone dans cette région au cours de la période allant de 2004 à 2009. (Consulter le tableau 23.) Cette différence est encore plus significative que le financement médian reçu par les établissements de la majorité linguistique (397 000 \$).

<sup>\*</sup>Cela comprend uniquement le Collège universitaire de Saint-Boniface. Les données relatives au Campus Saint-Jean (University of Alberta) et à l'Institut français (University of Regina) n'étaient pas disponibles.

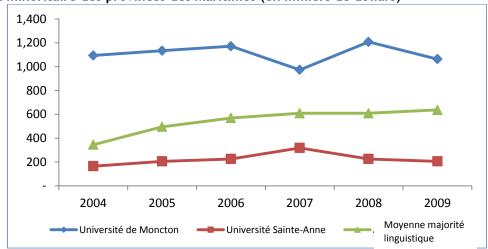
Il faut souligner que le financement moyen des communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes a été influencé par le rendement de l'Université de Moncton (moyenne annuelle de 1 107 000 \$ reçus au cours de la période allant de 2004 à 2010), tandis que l'Université Sainte-Anne a reçu un financement moyen (224 000 \$) plus faible que la moyenne et que le financement médian reçu par les établissements de la majorité linguistique de même taille. (Consulter la figure 5.)

Tableau 23 : financement offert par le CRSH à de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes (en milliers de dollars)

	Petits établissements		
	Communautés de langue officielle		
Année	en situation minoritaire	Majorité	
2004-2005	629	345	
2005-2006	669	495	
2006-2007	698	569	
2007-2008	645	609	
2008-2009	716	608	
2009-2010	634	636	
Moyenne	665	544	

Source: CRSH, l'année en chiffres: 2009-2010

Figure 5 : financement moyen reçu par des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire des provinces des Maritimes (en milliers de dollars)



#### Aide aux petites universités

L'objectif de l'occasion de financement liée à l'aide aux petites universités consiste à permettre à ces établissements d'établir et de renforcer une capacité de recherche ciblée. Le CRSH offre des subventions de cette occasion de financement pour une période de trois ans à des établissements qui comptent moins de 250 professeurs à temps plein dans le domaine des sciences humaines. La valeur maximale d'une subvention est de 30 000 \$ pour une période de trois ans. Chaque université doit justifier sa demande de subvention, qui est soumise à l'approbation du CRSH. Ce dernier attribue tout le financement disponible grâce à un comité d'évaluation composé de chercheurs, qui évalue la demande de chacun des établissements. Les subventions sont attribuées au terme d'une évaluation du plan de réalisation de la recherche de l'établissement, ce qui comprend sa capacité à orienter la recherche vers des domaines précis (notamment par l'intermédiaire de centres de recherche). Le taux de réussite des établissements qui présentent une demande dans le cadre de cette occasion de financement était en moyenne de 69 p. 100 pour les concours de 1999, de 2002 et de 2005.

Pour la période allant de 2004 à 2010, le tableau 24 compare la contribution moyenne qui est offerte à de petits établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire avec celle d'autres occasions de financement du CRSH.

Tableau 24 : financement offert dans le cadre de l'occasion de financement liée à l'aide aux petites universités de 2004 à 2010 à des établissements de communautés de langue officielle en situation minoritaire par rapport à toutes les autres occasions de financement du CRSH (en milliers de dollars)

	Aide aux petites universités	Toutes les autres occasions de financement
Provinces de l'Ouest	141 349,38 \$	173 316,29 \$
Provinces des Maritimes	169 699,73 \$	199 349,28 \$
Québec	176 981,33 \$	234 618,99 \$

<sup>\*</sup>Cela ne comprend pas l'Ontario, car un seul établissement de communauté de langue officielle en situation minoritaire de cette province a reçu des fonds dans le cadre de l'occasion de financement liée à l'aide aux petites universités.

Même si, dans l'ensemble, l'occasion de financement liée à l'aide aux petites universités a permis d'offrir moins de financement pour le renforcement de la capacité de recherche d'établissements de langue officielle en situation minoritaire que certains programmes de subventions et de bourses du CRSH, la différence n'est pas significative (p > 0,05), sauf pour l'Université Bishop's, au Québec.

- Au Québec, les grands établissements de la minorité linguistique ont en moyenne reçu moins de fonds que les grands établissements de la majorité (environ 11 millions de dollars comparativement à 14 millions de dollars). Cette différence est significative.
- L'Université Bishop's a reçu beaucoup moins de fonds du CRSH que les universités francophones de même taille du Québec.
- À l'extérieur du Québec, les petits établissements de la minorité linguistique ont en moyenne reçu un financement presque aussi élevé que les petits établissements de la majorité linguistique.
- L'Université d'Ottawa a en moyenne reçu moins de fonds que les établissements de la majorité anglophone de l'Ontario (environ 13 millions de dollars comparativement à 15 millions de dollars).
- En Ontario, le financement médian reçu par les petits établissements de la minorité linguistique est beaucoup plus élevé que celui des établissements de la majorité linguistique (155 000 \$ comparativement à 77 000 \$).
- Dans les provinces de l'Ouest, les établissements de la minorité linguistique ont en moyenne reçu plus de fonds du CRSH que les petits établissements de la majorité linguistique au cours de la période allant de 2004 à 2010 (221 000 \$ comparativement à 127 000 \$).
- Dans les provinces des Maritimes, les petits établissements francophones de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont en moyenne reçu plus de fonds du CRSH que les petits établissements de la majorité anglophone (environ 665 000 \$ comparativement à 544 000 \$).